

INTERPARFUMS^{SA}
RAPPORT ANNUEL 2002

2002

INTERPARFUMS^{SA}
RAPPORT ANNUEL 2002

Sommaire

03	Les chiffres clés
05	L'activité
11	Les produits
27	L'organisation
31	Les faits marquants de l'exercice
33	La bourse
35	La communication financière
37	Les organes d'administration et de direction
38	L'environnement
39	Les comptes annuels 2002

Message à nos actionnaires



Après un début d'année un peu ralenti, l'année 2002 se termine bien avec un chiffre d'affaires de 93 millions d'euros en hausse de 5 % et un résultat net de 8,8 millions d'euros en hausse de 10 % par rapport à l'année 2001.

Cette bonne performance provient en partie des lancements réussis des lignes *Bazar* de Christian Lacroix, *Essence Pure* de S.T. Dupont et de la croissance continue des parfums Burberry sur tous les marchés.

En ce début d'année 2003, et malgré une conjoncture internationale difficile et complexe, nous sommes relativement optimistes.

Notre plan de croissance interne est bien cadré avec les lancements en cours de parfums saisonniers sous les marques Celine et Christian Lacroix et deux initiatives de parfums féminins sous la marque Burberry, l'une au printemps, l'autre à l'automne.

Suivront, au cours de l'année 2004, deux lancements féminins et masculins sous les lignes Christian Lacroix et Paul Smith, très orientés sur les marchés français et anglais respectivement.

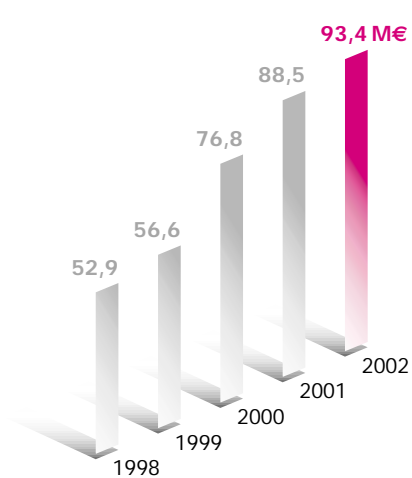
En terme de croissance externe, la trésorerie, qui atteint maintenant 25 millions d'euros, en augmentation de 70 % par rapport à 2001, permet d'envisager, sans urgence, toute acquisition « intelligente » d'une marque de parfums ou de cosmétiques.

Des recrutements complémentaires ont été effectués en 2002 dans les différents départements de la société, qui rejoignent ainsi une équipe motivée dont la forte culture d'entreprise permettra de franchir des seuils de croissance en 2003 et 2004.

Les indicateurs d'activité du 1^{er} trimestre 2003 sont déjà bons et les carnets de commande des lancements à venir sont supérieurs à nos prévisions. Nous sommes confiants pour dépasser largement les 100 millions d'euros de vente sur l'année 2003.

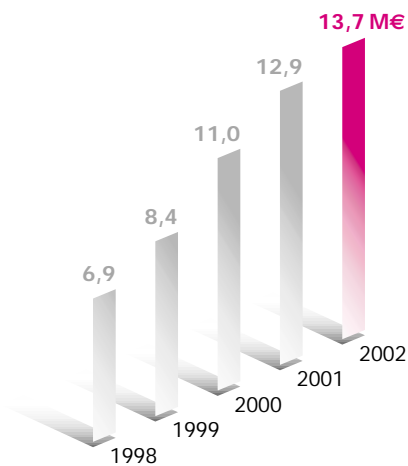
Philippe Benacin
Jean Madar





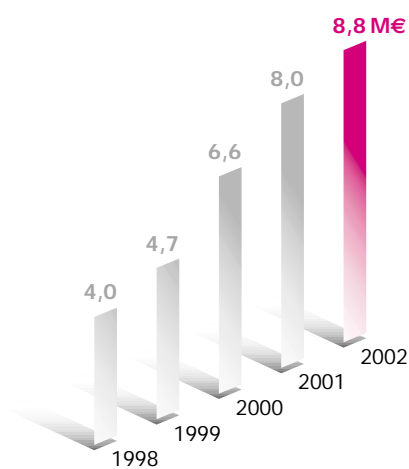
Evolution du chiffre d'affaires consolidé

Une croissance soutenue avec un chiffre d'affaires en progression de 77 % en 4 ans



Evolution du résultat opérationnel consolidé

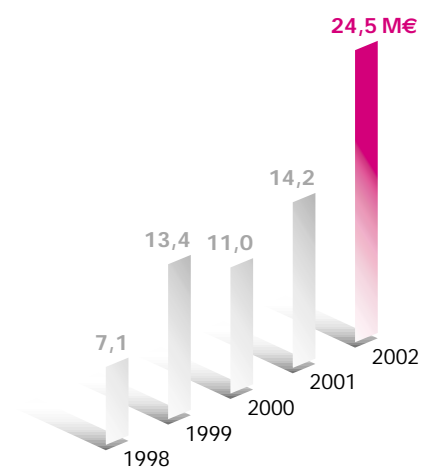
Une rentabilité opérationnelle multipliée par 2 en 4 ans



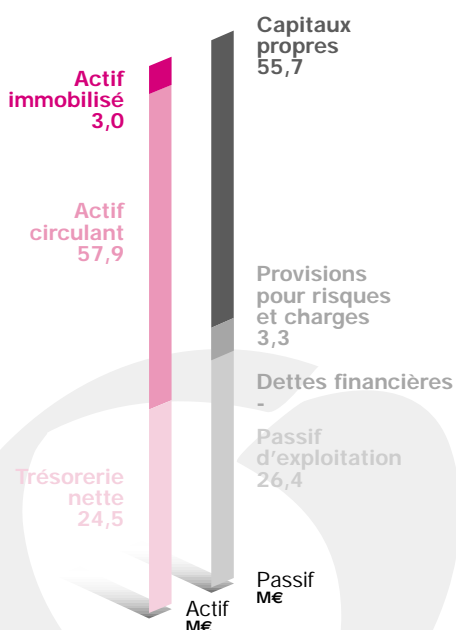
Evolution du résultat net consolidé

Un résultat net multiplié par plus de 2 en 4 ans

les chiffres



Evolution de la trésorerie nette consolidée
Une trésorerie conséquente



Bilan consolidé simplifié
Une structure bilantielle toujours extrêmement solide

clés

03

Principales données consolidées

En milliers d'euros	1998	1999	2000	2001	2002
Chiffre d'affaires	52 911	56 647	76 854	88 486	93 378
% à l'international	88 %	89 %	90 %	90 %	91 %
Résultat opérationnel	6 868	8 389	11 028	12 938	13 733
% du chiffre d'affaires	13,0 %	14,8 %	14,3 %	14,6 %	14,7 %
Résultat net	4 043	4 714	6 610	8 057	8 837
% du chiffre d'affaires	7,6 %	8,3 %	8,6 %	9,1 %	9,5 %
Capitaux propres	30 509	35 299	41 357	48 567	55 742
Trésorerie nette	7 144	13 432	10 985	14 241	24 551
Total du bilan	50 226	59 403	72 311	75 941	86 143
Effectif (au 31 décembre)	47	53	55	60	62

**La société
Inter Parfums
intervient
sur le marché
des parfums
et cosmétiques
et s'est
spécialisée
principalement
dans les
parfums
de prestige.**



Créée en 1982 par Philippe Benacin et Jean Madar à leur sortie de l'ESSEC, la société s'est tout d'abord développée sur le marché de la parfumerie grand public avec la conception et la distribution d'eaux de toilette à prix abordables, avant de décider, au début des années 1990, d'orienter son activité vers le créneau de la parfumerie sélective.

En 1993, la signature d'un contrat de licence parfums avec la marque anglaise Burberry, a constitué la première étape d'une stratégie visant à constituer un portefeuille de marques internationales de prêt à porter de luxe, de haute couture ou d'accessoires dans l'univers des parfums et cosmétiques.

l'activité

Parallèlement à son introduction au Second Marché de la Bourse de Paris en 1995 qui visait à lui fournir les moyens d'accompagner sa croissance, la société a conclu de nouveaux accords de licences, avec les marques S.T. Dupont en 1997, Paul Smith en 1998, puis Christian Lacroix en 1999 et Celine en 2000, deux sociétés filiales du groupe LVMH.

Le processus de création, de développement et de production

Dans les produits de prestige, 80 % des achats sont réalisés auprès d'une vingtaine de fournisseurs sur un total d'environ 120 fournisseurs actifs, aucun fournisseur ne représentant plus de 10 % des achats.

Les différentes étapes du processus de création, de développement et de production, d'une durée de douze à dix huit mois suivant la complexité du projet, se décomposent de la façon suivante :

- « briefing » simultané des designers et créateurs de fragrances (analyse des directions esthétiques et olfactives, de la clientèle ciblée, de la communication) ;
- choix du concept ;
- établissement de maquettes en volume pour acceptation définitive des flacons et étuis ;
- lancement des appels d'offre auprès des différents fournisseurs de composants (verriers, injecteurs plastiques, imprimeurs,...) ;
- lancement des appels d'offre auprès des différentes sociétés de conditionnement, partenaires de la société ;
- choix des fournisseurs et partenaires ;
- planning des approvisionnements et des conditionnements ;
- lancement des commandes de composants ;
- contrôle qualité des réceptions de composants ;
- conditionnement et mise à disposition.

Les fournisseurs qui assistent la société dans l'élaboration de ses produits regroupent :

- les principales sociétés de design indépendantes de la parfumerie (Federico Restrepo, Ateliers Dinand, Fabien Baron, Aesthete,...) ;
- les fabricants de « jus » (IFF, Firmenich, Créations Aromatiques, Quest, Givaudan, Charabot,...) qui créent les fragrances sur la base du « brief » défini par la société ;
- les industriels qui produisent des composants comme la verrerie (Saint Gobain, Saverglass, Nouvelles Verreries de Mornagny,...), les capots (MT Packaging, Codiplas,...) ou le cartonage (Printor Packaging, Draeger, Imcarvau,...) ;
- les industriels qui assurent le conditionnement (MF Production, CCI, Brand, Conditionnement Services) ou la logistique (SAGA, filiale du groupe Bolloré, pour l'entreposage, la préparation des commandes et les expéditions).



La distribution des produits de prestige à l'export

**88 %
de l'activité
en 2002**

La distribution internationale est assurée par des sociétés indépendantes ou quelquefois des filiales de grands groupes, spécialisées dans les produits de luxe, à raison de une à trois sociétés par pays, qui bénéficient de la représentation exclusive d'une ou plusieurs marques de la société sur des territoires déterminés, ainsi que par les opérateurs duty free (aéroports, compagnies aériennes,...).

La taille de ces sociétés est très variable selon le nombre et la qualité des marques de la concurrence également représentées. Ce réseau international riche et multiple donne à Inter Parfums une présence significative dans plus de 120 pays.

80 % des ventes sont réalisées par une cinquantaine de clients sur un total d'environ 250 clients actifs. A l'export, seuls deux clients représentent plus de 5 % des ventes sélectives totales. En 2002, 62 % des ventes totales ont été libellées en euros, 23 % en dollar américain, les 15 % restant en livre sterling, dollar canadien et yen. Compte tenu du caractère très international du groupe, il n'y a pas de saisonnalité des ventes.

40 %

Europe de l'Ouest

Italie Pacodis

Portugal Luso Helvetica

Espagne Colomer / Hevige

Allemagne Nobilis

Angleterre

Fragrance Factory / Kenneth Green

Turquie Te Ha Guzellik

6 %

Amérique du Nord

Etats-Unis Cosmopolitan (Wella)

Canada Puig

9 %

France

7 %

Amérique du Sud

Brésil Mextra

Argentine Greta

Mexique Clarins



Le réseau de distribution

10 %

Europe de l'Est
Russie Cofidec
Pologne Selective Beauty

La distribution des produits de prestige en France
9 % de l'activité en 2002

La distribution nationale est assurée directement par l'équipe commerciale France qui couvre un réseau de points de vente réparti de la façon suivante :

- chaînes intégrées (Sephora, Marionnaud, Nocibé,...) ;
- chaînes franchisées (Beauty Success, Passion Beauté,...) ;
- grands magasins (Galeries Lafayette, Printemps, Samaritaine, BHV,...) ;
- parfumeries traditionnelles.

14 %

Asie
Japon
Beaucos / Bluebell
Corée du Sud
IPC Tong Sang
Chine
Eternal Optical
Singapour & Taiwan
Beauté Concept

Le merchandising (gestion du linéaire, mise en avant des produits dans les magasins, plans d'animations et de promotions) est également assuré par l'équipe France et constitue l'une des clés du développement de la société.

80 % des ventes sont réalisées par près de 200 clients sur un total d'environ 1 200 clients actifs. En France, aucun client ne représente plus de 5 % des ventes sélectives totales.

12 %

Moyen Orient
Arabie Saoudite Al Malki Group
Koweït Chalhoub / Wahran Trading
Dubaï Création / Ghadeer Trading

La distribution des produits grand public
3 % de l'activité en 2002

La distribution des produits grand public, internationale à plus de 90 %, est assurée par un réseau de sociétés indépendantes spécialisées qui commercialisent les lignes de produits auprès de magasins multi-produits (parfumerie, pharmacie, drugstore, kiosque...) dans environ 80 pays. 80 % des ventes sont réalisées par une vingtaine de clients sur un total d'environ 40 clients actifs. 5 clients représentent chacun plus de 5 % des ventes grand public.

07

Avec un chiffre d'affaires de 7 milliards d'euros tous circuits confondus, les exportations progressent de près de 5 %

Le marché de la parfumerie peut se décomposer selon quatre modes de distribution :

- la distribution sélective, à savoir en parfumerie et rayons spécialisés de grands magasins, de produits de marque ayant une image de luxe ;
- la grande diffusion de produits grand public à prix modérés concernant une clientèle large à pouvoir d'achat modeste ;
- la vente directe ;
- la vente en pharmacie.

Dans un contexte de ralentissement économique mondial, l'industrie française des parfums et cosmétiques, qui représente environ un tiers du marché mondial, a enregistré une nouvelle amélioration de son activité en 2002 avec un chiffre d'affaires (prix fabricants hors taxes) de 13,3 milliards d'euros en croissance de 4,5 % (4,9 % à taux de change constant) par rapport à 2001.

Avec des exportations près de six fois supérieures aux importations, la parfumerie / cosmétique est le quatrième secteur exportateur net en France derrière les boissons, la construction automobile et la construction aéronautique / spatiale.

+ 7 %

Union Européenne

Les ventes dans l'Union Européenne (52 % des exportations) poursuivent leur forte progression année après année (+ 6,5 % en 2002) sur des marchés pourtant matures comme le Royaume Uni (+ 15 %), l'Italie (+ 11 %) ou la Belgique et l'Espagne (+ 7 %). Seule évolution notable, l'Allemagne dont les ventes stagnent mais qui reste le premier client de la France

- 1 %

Amérique du Nord

Une évolution négative (-1 %) en Amérique du Nord (10 % des exportations) qui résulte logiquement des difficultés économiques liées aux événements du 11 septembre 2001

- 17 %

Amérique du Sud

Des ventes qui reculent fortement du fait des crises ou difficultés économiques et financières enregistrées par des pays comme l'Argentine (-74 %) ou le Brésil (-15 %)



Le marché de la parfumerie

+ 6 %

Hors Union Européenne

Une activité dans les pays de l'Europe hors Union Européenne qui affiche une progression solide avec notamment la Pologne (+ 17 %) ou la Russie (+ 10 %)

+ 6 %

Moyen Orient

Des ventes poursuivant leur progression et qui représentent toujours près de 7 % des exportations avec des Emirats Arabes Unis comme première destination des produits (+ 12 %)

Malgré un contexte difficile, le marché français a enregistré un nouveau record en 2002 avec un chiffre d'affaires de 6,3 milliards d'euros, en croissance de 5,3 % par rapport à 2001. Cette évolution est très comparable à celle de l'année précédente (+ 5,1 %) et supérieure à la moyenne des dix dernières années (+ 4,3 %). L'évolution des prix est restée modérée (+ 2,7 %), s'ajoutant à une nouvelle croissance des volumes (+ 2,6 %).

Sur le seul secteur de la distribution sélective, le chiffre d'affaires a atteint 1,7 milliards d'euros en 2002, soit une augmentation de 3,3 % par rapport à 2001, avec des ventes stables en volume : les bons résultats observés au printemps et à l'automne ont contrasté avec des résultats plus médiocres en été. (sources : Fédération des Industries de la Parfumerie)

+ 8 %

Asie

Après des croissances de + 9 % en 2001 et + 26 % en 2000, l'Asie progresse de près de 8 % en 2002 et supprime l'Amérique du Nord comme deuxième marché pour les produits français (11 % des exportations).

Les évolutions sont contrastées, favorables en Corée du Sud (+ 13 %), satisfaisantes au Japon (+ 3 % malgré le contexte de récession) ou difficiles à Hong Kong (- 3 %). Enfin, la forte expansion de la Chine (+ 26 %) masque les difficultés rencontrées en matière de dédouanement sur une grande partie de l'année.

Les parts de marché

En France, sur le créneau de la distribution sélective des parfums de prestige (estimé à 850 millions d'euros), Inter Parfums atteint environ 1 % de part de marché. Sur certains pays étrangers tels les Etats Unis, le Royaume Uni, l'Italie, le Portugal, l'Arabie Saoudite ou la Corée du Sud, la part de marché du groupe se situerait entre 1 et 4 % des importations de parfumerie française.

La concurrence

Dans un secteur très concentré autour des grands leaders qui présentent des chiffres d'affaires de l'ordre de plusieurs milliards d'euros, Inter Parfums présente une stratégie originale : développer régulièrement et méthodiquement en parfumerie sélective un portefeuille de marques de notoriété internationale. Si les concurrents les plus proches ne développent pas de produits grand public ou de produits cosmétiques, il est néanmoins évident que les départements parfumerie de quelques grands groupes ont des gestions comparables à celles de la société.

09

les produits



Celine Oriental Summer
Celine 2003

Les parfums de prestige

Dans cette activité, la création et le marketing de chaque ligne de produits sont intimement liés à la marque, son histoire, son positionnement, sa clientèle et plus généralement l'univers dans lequel elle évolue. A cet égard, chaque nouvelle ligne de produits bénéficie d'une durée d'étude de douze à dix-huit mois avant d'être mise sur le marché.

Cette étude doit permettre de définir le positionnement général de la ligne et plus particulièrement, son « jus », son flaconnage, son packaging et sa communication. C'est la bonne cohérence de ces quatre éléments du marketing-mix, qui engendre le succès du produit.

En 2002, l'ensemble des dépenses de marketing et promotion (PLV) a atteint environ 17,8 millions d'euros (17,2 millions d'euros en 2001) avec 5,6 millions d'euros de PLV inclus dans le coût des ventes et 12,2 millions d'euros de dépenses marketing et publicité inclus dans les charges commerciales.

Depuis le début des années 90, Inter Parfums se constitue un portefeuille de marques de luxe, grâce à des licences d'exploitation ou par le biais d'acquisition de marques existantes.

Dans le cas de licences, Inter Parfums exploite la marque avec la maîtrise de la définition et du positionnement des produits ainsi que de la politique de distribution, en contrepartie de royalties généralement calculées en proportion du chiffre d'affaires.

Les sociétés distribuant les produits Inter Parfums consacrent, de leur côté, à peu près le même montant à ces dépenses. Le coût de lancement d'un produit (moules et outillages, frais de lancement et de communication, médias,...) peut varier de 0,2 à 1,5 millions d'euros.

Le bon fonctionnement de cette activité requiert donc une parfaite connaissance du marché, une analyse détaillée de l'image et du potentiel de chaque marque, une « bonne dose » de créativité et une approche très professionnelle des circuits de distribution internationaux.

Ces produits ont une durée de vie moyenne de 5 à 10 ans voire plus et un prix de vente public moyen de 30 à 70 euros. Ce département a représenté un chiffre d'affaires de 72 millions d'euros en 2000, 84 millions d'euros en 2001 et 91 millions d'euros en 2002.

BURBERRY

55,8 M€

de chiffre d'affaires en 2002

60%

de l'activité

Burberry London (1995)

Burberry Week end (1997)

Burberry Touch (2000)

En juillet 1993, un contrat de licence exclusif d'une durée de 10 ans a été conclu avec la société Burberry pour la création, fabrication et distribution mondiale de parfums sous le nom de Burberry.

Dans le courant du mois de février 2000, ce contrat de licence a été prolongé pour une période de trois années jusqu'au 31 décembre 2006.



Burberry London
Burberry 1995

Au printemps 2002, la société a procédé au lancement de la ligne *Burberry Baby Touch*, ligne de parfum bébé (eau de toilette avec et sans alcool, gel bain douche, lait hydratant et huile de massage), cohérente avec la ligne *Burberry Touch*, lancée en fin d'année 2000.



Burberry Baby Touch
Burberry 2002



Après plusieurs prix reçus en France, au Royaume Uni et aux Etats Unis en 2001 une nouvelle distinction est venue récompenser la société Inter Parfums en France : l'Oscar 2002 Cosmétique Magazine pour la ligne de bain *Burberry Touch*, meilleure ligne de soin pour le corps et produits d'hygiène toilette.



Burberry Week end
Burberry 1997



Burberry Touch
Burberry 2000

S.T. Dupont
PARIS

9,4 M€

de chiffre d'affaires en 2002

10%

de l'activité

S.T. Dupont Paris (1998)

S.T. Dupont Essence Pure (2002)



S.T. Dupont Paris
S.T. Dupont 1998

En juin 1997, un contrat de licence exclusif d'une durée de 11 ans a été conclu avec la société S.T. Dupont pour la création, fabrication et distribution mondiale de parfums sous le nom de S.T. Dupont.



S.T. Dupont Essence Pure
S.T. Dupont 2002

Paul Smith

8,9 M€

de chiffre d'affaires en 2002

10%

de l'activité

Paul Smith (2000)

Paul Smith Extrême (2002)



Paul Smith
Paul Smith 2000

En décembre 1998, un contrat de licence exclusif d'une durée de 12 ans a été conclu avec la société Paul Smith pour la création, fabrication et distribution mondiale de parfums et cosmétiques sous le nom de Paul Smith.



Paul Smith Extreme
Paul Smith 2002

CHRISTIAN
LACROIX

7,5 M€

de chiffre d'affaires en 2002

8 %

de l'activité

Eau florale (2000)

Christian Lacroix Bazar (2002)

Bazar Summer Fragrance (2003)



Christian Lacroix Bazar
Christian Lacroix 2002

En mars 1999, un contrat de licence exclusif d'une durée de 12 ans a été conclu avec la société Christian Lacroix (groupe LVMH), pour le développement, la fabrication et distribution mondiale de parfums sous le nom de Christian Lacroix.



Bazar Summer Fragrance
Christian Lacroix 2003

C E L I N E

6,8 M€

de chiffre d'affaires en 2002

7 %

de l'activité

Celine (2001)

Celine Oriental Summer (2003)



Celine
Celine 2001

En mai 2000, un contrat de licence exclusif d'une durée de 12 ans a été conclu avec la société Celine (groupe LVMH), pour le développement, la fabrication et distribution mondiale de parfums sous le nom de Celine.



Celine Oriental Summer
Celine 2003



Modern Quartz
Molyneux 2001

Les autres marques sélectives

2,6 M€
de chiffre d'affaires 2002

3 %
de l'activité

Inter Parfums développe également les parfums Molyneux (*Quartz*, *Modern Quartz* - marchés principaux en France et en Amérique du Sud) et *Régine's* (ligne *Régine's for men* - marché principal au Moyen Orient), qui représentent environ 3 % de l'activité globale de la société.

Les parfums grand public

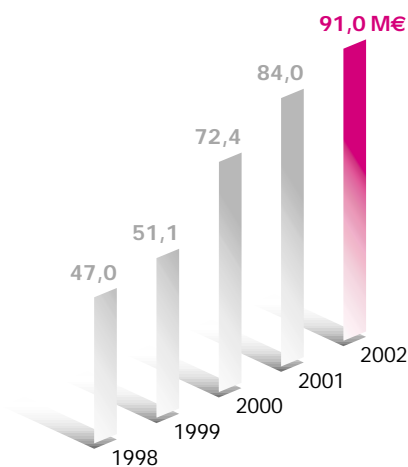
2,4 M€
de chiffre d'affaires 2002

3 %
de l'activité

L'idée originale de la société a été de concevoir une gamme d'eaux de toilette de qualité avec un flaconnage recherché, un packaging créatif et le label « Made In France », destinée à une clientèle à pouvoir d'achat limité et donc à des prix très abordables. Cette gamme qui évolue avec le temps, est constituée d'environ 50 lignes de produits et dont la durée de vie varie de 3 à 10 ans.

Ces produits originaux répondent à une réelle demande sur un certain nombre de marchés émergents (Europe de l'Est et Moyen Orient notamment), du fait de la possibilité pour les consommateurs d'acheter une eau de toilette de qualité, à un prix de l'ordre de 6 à 8 dollars.

Après une croissance régulière jusqu'en 1997, ce département a enregistré un recul progressif de son activité lié à l'attrait croissant des consommateurs pour les produits de marque : le chiffre d'affaires n'a pas dépassé 3 millions d'euros en 2002.



Evolution des ventes de parfums de prestige

Un chiffre d'affaires multiplié par 2 en 4 ans

Tableau de synthèse des principales marques et licences

	Burberry	S.T. Dupont	P. Smith	C. Lacroix	Celine	Molyneux
Nature	Licence	Licence	Licence	Licence	Licence	Propriété
Date d'acquisition	07/1993	07/1997	12/1998	03/1999	05/2000	03/1994
Durée (en années)	10+3,5	11	12	11	12	NA
Prix/coût d'acquisition (en M€)	0	0,9	0	0	0	3,7
Royalties (% du CA)	NC	3 à 6	3 à 6	3 à 6	3 à 6	NA

NA Non Applicable NC Non Communiqué

Evolution des ventes par marque

En milliers d'euros	1998	1999	2000	2001	2002
Burberry	31,7	30,7	41,9	51,2	55,8
S.T. Dupont	6,1	10,3	13,7	10,6	9,4
Paul Smith	-	-	8,7	11,3	8,9
Christian Lacroix	-	3,4	2,7	2,2	7,5
Celine	-	-	-	4,2	6,8
Autres marques sélectives	9,2	6,7	5,4	4,5	2,6
Parfums de prestige	47,0	51,1	72,4	84,0	91,0
Parfums grand public	5,9	5,5	4,4	4,5	2,4
Total	52,9	56,6	76,8	88,5	93,4

En pourcentage du chiffre d'affaires	1998	1999	2000	2001	2002
Burberry	59,8	54,3	54,4	57,9	59,7
S.T. Dupont	11,5	18,1	17,9	11,9	10,0
Paul Smith	-	-	11,4	12,8	9,5
Christian Lacroix	-	6,0	3,5	2,5	8,0
Celine	-	-	-	4,8	7,3
Autres marques sélectives	17,5	11,8	7,0	5,0	2,8
Parfums de prestige	88,8	90,2	94,2	94,9	97,3
Parfums grand public	11,2	9,8	5,8	5,1	2,7
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Depuis de nombreuses années, Inter Parfums a choisi de développer une culture basée sur la créativité et l'esprit d'équipe, sur le développement de relations privilégiées avec ses clients et ses fournisseurs, sur la confiance et l'esprit de responsabilité.

l'organisa

Cette culture repose aujourd'hui sur une équipe composée de femmes et d'hommes en provenance d'horizons différents et aux expériences multiples.

Structure des effectifs

Au 31 décembre 2002, l'effectif total (salariés sous contrat à durée indéterminée) de l'entreprise est de 62 personnes, qui se décompose en 29 cadres et 33 employées, 17 hommes et 45 femmes.

A cette date, l'âge moyen de l'effectif s'élève à 36 ans (42 ans pour les hommes, 34 ans pour les femmes) tandis que l'ancienneté moyenne atteint 6 ans (8 ans pour les hommes, 6 ans pour les femmes).

Evolution des effectifs

Le fort développement

de la société au cours de ces dernières années a été particulièrement créateur d'emplois, en France et à l'étranger, tant en amont chez les fournisseurs de composants et les sociétés de conditionnement qu'en aval chez les distributeurs.

Au sein de la société, l'effectif total a progressé de plus de 40 % en huit ans.

L'année 2002 a été marquée par le recrutement de huit personnes (deux personnes sous contrat à durée déterminée, deux personnes en contrat d'apprentissage et quatre personnes sous contrat à durée indéterminée).



Le management Inter Parfums
Avril 2003

tion

27

La société a procédé à un licenciement et a enregistré une démission.

Représentation du personnel

Comme requis par la loi, les élections concernant le comité d'entreprise et les délégués du personnel sont effectuées tous les deux ans. Les dernières élections, qui ont eu lieu au début de l'année 2003, n'ont conduit à la mise en place ni de comité d'entreprise ni de délégués du personnel.

Accords de réduction du temps de travail

Un accord concernant

la mise en place des 35 heures a été conclu au début de l'année 2000, avec effet au 01/02/2000.

La réduction du temps de travail a été appliquée à l'ensemble du personnel.

D'une manière générale, le personnel travaille sur une base horaire de 35 heures et d'un nombre forfaitaire de 217 jours par an. Aucune personne ne travaille à temps partiel dans la société. Le taux d'absentéisme s'élève à 2,9 % en 2002 et provient essentiellement des jours de congés maladie et des jours de congé pour maternité.

Dépenses sociales

Les dépenses sociales de l'entreprise ont atteint 231 330 euros en 2002 et concernent principalement la restauration (tickets restaurant), le régime de couverture maladie complémentaire (mutuelle et prévoyance) et diverses œuvres.

La société n'emploie pas de travailleurs handicapés, mais confie du travail à des ateliers protégés (spécialisés) dans le cadre de la sous-traitance (21 443 euros en 2002).

Organisation fonctionnelle

La forte croissance des dernières années liée à l'introduction au Second Marché de la Bourse de Paris a conduit la société à mettre en place une organisation articulée autour de 4 directions opérationnelles : Marketing & Développement, Export, France et Finances & Administration

Un marketing élaboré

Le développement en parfumerie de marques aussi différentes que Paul Smith, Christian Lacroix ou Celine nécessite un savoir-faire marketing élaboré, en phase avec l'image de la marque et tourné vers le client final.

Le marketing, le développement, les achats et les relations industrielles, le contrôle qualité et prix de revient ainsi que les opérations sont gérés par une équipe de 17 personnes sous la direction d'Eric de Labouchere.

Un réseau de distribution de qualité

Le développement de parfums de prestige nécessite également une connaissance accrue des circuits de distribution : en cinq ans, la société

a mis en place un réseau mondial de qualité et entretient des relations très proches avec ses partenaires-distributeurs, lui permettant d'être présente dans plus de 120 pays dans le monde.

A l'export, la stratégie de développement, la mise en place des réseaux de distribution et négociation des contrats ainsi que le suivi des marges et des dépenses publicitaires sont gérés par une équipe de 12 personnes sous la direction de Frédéric Garcia-Pelayo.

En France, la stratégie de développement appliqué, la politique de distribution, la gestion commerciale, ainsi que le suivi des marges et des dépenses publicitaires sont gérés par une équipe de 19 personnes sous la direction de Jack Ayer.

Un reporting performant

Depuis l'introduction au Second Marché, Inter Parfums a mis en place un reporting performant lui permettant d'analyser régulièrement les performances financières et les flux de trésorerie générés ainsi que d'effectuer de nouvelles projections de résultat opérationnel et de résultat net sur l'année en cours.

Cette organisation, qui procure une bonne visibilité sur les comptes de la société, autorise également une grande réactivité. La politique et la communication financière, les relations avec les actionnaires et les investisseurs, la gestion comptable, analytique et budgétaire, sociale, fiscale et juridique, la gestion de trésorerie et le recouvrement sont gérés par une équipe de 12 personnes sous la direction de Philippe Santi.

Evolution des effectifs

Présents au 31/12	2000	2001	2002
Direction générale	2	2	2
Marketing & Développement	15	16	17
Export	12	12	12
France	15	19	19
Finances & Administration	11	11	12
Total	55	60	62

Politique de rémunération et d'intéressement

Rémunérations

En 2002, les charges de personnel (charges sociales incluses) se sont élevées à 5 318 milliers d'euros en hausse de 6,4 % par rapport à 2001. Elles représentent 5,7 % du chiffre d'affaires consolidé 2002. La société ne fait aucune distinction entre les hommes et les femmes, que ce soit au niveau de l'embauche, de la rémunération, le système de gestion étant appliqué uniformément au personnel.

Plans d'options de souscription d'actions

Inter Parfums a choisi d'associer l'ensemble du personnel de la société et de ses filiales aux résultats du groupe par un système individuel de rémunération variable liée à ses résultats et par le développement de l'actionnariat salarié à travers des plans annuels d'options de souscription d'actions, mis en place chaque année, et ce, pour la totalité des employés.

Depuis 1994, plus de 428 000 options ont ainsi été attribuées et 358 226 options sont en vie (soit 9,4 % du capital) au 31 décembre 2002.

Participation légale

Conformément à la loi, un accord de participation aux résultats de l'entreprise a été signé le 20 décembre 2001. Le montant de la participation au titre de l'exercice 2002 s'est élevé à 421 000 euros.

Inter Parfums et ses filiales

La structure du groupe est articulée autour de deux sociétés de commercialisation : Inter Parfums, pour les parfums de prestige et Inter Parfums Grand Public pour les parfums grand public et d'une société de gestion de marque (Inter Parfums Trademark, propriétaire des marques Molyneux et Grand Public).

Cette structure n'a aucune conséquence tant sur les résultats que sur la situation financière du groupe.

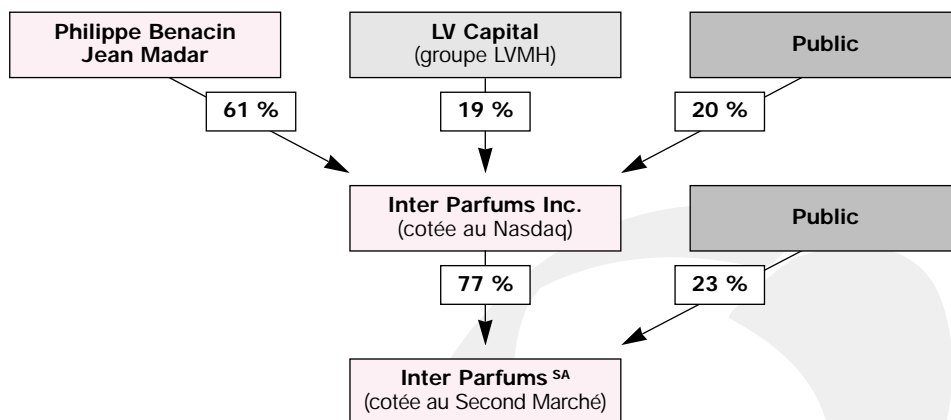
Inter Parfums et sa maison mère

Créée en 1985, la société américaine Inter Parfums Inc. (voir organigramme) est cotée sur le Nasdaq et intervient sur deux marchés :

- les parfums grand public développés par sa filiale américaine Jean-Philippe Fragrances Llc détenue à 100 %, essentiellement destinés au marché grand public américain ;
- les parfums de prestige développés par sa filiale française Inter Parfums (détenue à 77 % au 31 décembre 2002), destinés au marché sélectif du monde entier.

Organigramme simplifié

Au 31 décembre 2002



Chiffre clés consolidés du groupe

En millions de dollars	1998	1999	2000	2001	2002
Chiffre d'affaires	89,4	87,1	101,6	112,2	130,3
Résultat net	4,6	4,8	6,6	8,1	9,4
Capitaux propres	53,7	52,4	55,1	65,1	80,9
Trésorerie nette	23,2	24,9	27,6	28,6	38,3

1 euro = 1,038 USD au 31 décembre 2002



01/2002

Adhésion au segment NextPrime d'EuroNext Paris

Pour amplifier ses efforts en matière de transparence, Inter Parfums a choisi d'adhérer au segment de marché NextPrime au début de l'année 2002, en s'engageant à respecter des normes élevées de communication financière, notamment en matière d'information et de liquidité du titre.



03/2002

Lancement de la ligne *Burberry Baby Touch*

Au printemps 2002, la société a procédé au lancement de la ligne *Burberry Baby Touch*, ligne de parfum bébé (eau de toilette avec et sans alcool, gel bain douche, lait hydratant et huile de massage), cohérente avec la ligne *Burberry Touch*, lancée en fin d'année 2000.

lesfaits m



05/2002

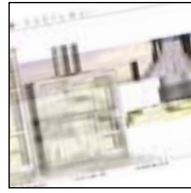
**Lancement de la ligne
Christian Lacroix Bazar**

L'évènement majeur de l'année a été constitué par le lancement de la ligne *Christian Lacroix Bazar*, en France au mois de mai et à l'international tout au long du second semestre 2002. Cette nouvelle initiative sous la marque a reçu un excellent accueil avec des taux de réassorts très élevés.

**Inter Parfums
reçoit deux nouvelles
distinctions**

Après plusieurs prix reçus en France, au Royaume Uni et aux Etats Unis en 2001 pour les lignes de parfums *Burberry Touch* et *Paul Smith*, deux nouvelles distinctions sont venues récompenser la société Inter Parfums en France :

- **L'Oscar 2002**, Cosmétique Magazine pour la ligne de bain *Burberry Touch*, meilleure ligne de soin pour le corps et produits d'hygiène toilette ;
- **Le Flacon d'Or 2002**, Marionnaud pour la ligne de parfum *Celine pour Homme*, meilleur parfum masculin lancé en 2001 sur le marché français.



06/2002

**Nouvelle attribution
gratuite d'actions**

En juin, la société a procédé à sa troisième attribution gratuite d'actions après celles de juin 2000 et juin 2001, sur la base de une action nouvelle pour dix actions anciennes par incorporation d'éléments de réserves prélevés sur les capitaux propres.

09/2002

**Nouvelle version
du site Internet
www.inter-parfums.fr**

A l'occasion de la publication des résultats semestriels en septembre 2002, la société a mis en ligne une nouvelle version du site Internet, plus dynamique et plus ergonomique, en français et en anglais.



10/2002

**Lancement des lignes
S.T. Dupont Essence Pure**

A l'automne 2002, la société a lancé *S.T. Dupont Essence Pure*, troisième ligne de parfums sous la marque après *S.T. Dupont Paris* et *S.T. Dupont Signature*, essentiellement en France, au Portugal, en Europe de l'Est et au Moyen Orient. Ce lancement se poursuit sur quelques pays d'Europe de l'Est et l'Asie au premier semestre 2003.

**Lancement des lignes
Paul Smith Extrême**

A la même époque, une déclinaison de la ligne Paul Smith, appelée *Paul Smith Extrême*, basée sur les célèbres rayures du designer anglais, a fait son apparition sur

arquants

31

- Il est désormais possible :
- de connaître l'actualité de la société ;
 - découvrir des informations sur les marques et les lignes de parfums ;
 - consulter les derniers communiqués et présentations de résultats ;
 - télécharger le rapport annuel ou la lettre aux actionnaires ;
 - et contacter la société...

les marchés français et italien ainsi que sur le Moyen Orient. L'année 2003 verra le lancement de la ligne sur les marchés anglais et japonais ainsi que sur certains autres pays européens.



L'action Inter Parfums (code Euroclear 5379), qui est cotée en Continu B depuis le 2 janvier 1998 sur EuroNext Paris, entre dans la composition de l'indice du Second Marché depuis sa création et de l'indice MidCac depuis le 24 décembre 1999.

la bourse

Depuis le 2 janvier 2002, l'action a rejoint le segment de marché NextPrime ainsi que l'indice correspondant.

Après une très forte progression durant ces trois dernières années (cours multiplié par trois), l'action Inter Parfums a suivi une évolution très proche de celle du SBF 250, dans la zone 50-60 euros jusqu'au début du mois de juin 2002. Cependant, dans le courant de l'été, les incertitudes liées au contexte économique mondial ont fait chuter le cours sur les niveaux de 30 euros.

Le maintien d'un niveau de rentabilité élevé au premier semestre 2002, une activité en forte progression sur la seconde partie de l'année ainsi que de bonnes perspectives de croissance pour l'année 2003 ont favorisé une inversion de la tendance : après un plus bas à 26 euros en séance début octobre, l'action a entamé un rebond pour terminer à 40 euros au 31 décembre 2002. A cette date, la capitalisation boursière s'élevait à 150 millions d'euros.

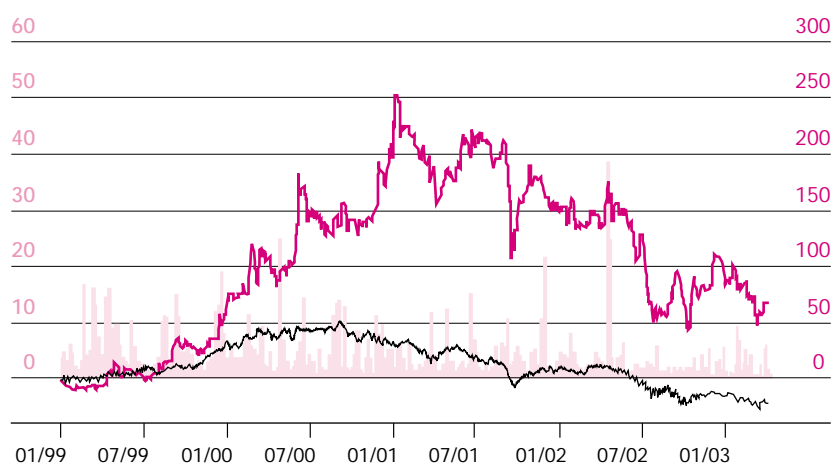
Depuis le 1^{er} janvier 2003, le cours évolue de façon erratique, entre 30 et 40 euros, essentiellement en fonction de l'actualité internationale, et ce malgré les bons résultats de l'année 2002, publiés dans le courant du mois de mars 2003.

Les échanges ont porté en 2002 sur une moyenne de 1 200 titres par jour contre 1 500 titres par jour en 2001, compte tenu de la désaffection constatée chez les investisseurs pour les marchés actions, en particulier les valeurs moyennes.

Action

Volumes de transactions en milliers

Cours Inter Parfums en %
Indice SBF250 en %



Principales données boursières

En euros	1998	1999	2000	2001	2002
Nombre d'actions ⁽¹⁾	2 234 023	2 275 786	3 041 816	3 440 198	3 799 490
Capitalisation boursière ⁽¹⁾	60 M	113 M	229 M	193 M	152 M
Cours plus haut	36,43	49,80	78,80	80,95	61,82
Cours plus bas	19,15	22,00	37,54	45,00	29,00
Cours moyen	27,82	31,31	55,78	65,70	45,13
Dernier cours	26,68	49,60	75,20	56,00	40,00
Volume moyen quotidien	1 240	1 900	1 900	1 520	1 200
Résultat par action ⁽²⁾	1,81	2,10	2,43	2,46	2,43
Dividende net par action ⁽²⁾	0,18	0,27	0,32	0,37	0,42
Nombre moyen d'actions	2 227 715	2 244 183	2 721 975	3 275 695	3 642 789

(1) Au 31 décembre

(2) Données historiques (non retraitées des attributions gratuites d'actions intervenues en 2000, 2001 et 2002)

Dividende

En 1998, la société a entamé une politique de versement de dividende en distribuant un montant de 0,18 euros par action (hors avoir fiscal) correspondant à 10 % de son résultat consolidé.

Après de fortes augmentations durant ces trois dernières années (50 % en 1999, 55 % en 2000 et 37 % en 2001 compte tenu

des attributions gratuites d'actions intervenues) le dividende par action a été porté à 0,42 euros (hors avoir fiscal) correspondant à un taux de distribution de 18 % du résultat consolidé en hausse de 25 % par rapport à l'exercice précédent (compte tenu de l'attribution gratuite d'actions intervenue en juin 2002).

Les outils

Depuis son introduction au Second Marché d'EuroNext Paris en novembre 1995, Inter Parfums a engagé un programme régulier de communication financière basé sur des principes de transparence et de régularité de l'information et de suivi des meilleures pratiques de communication financière.

1

Le rapport annuel

- un panorama détaillé sur la stratégie, le métier et les produits de la société ;
- des chiffres clés synthétiques ;
- un rapport de gestion détaillé, avec des informations sur l'environnement économique et la gestion des risques ;
- de nombreuses informations à destination de l'actionnaire ;
- des comptes consolidés clairs et une annexe très détaillée ;
- les rapports des commissaires aux comptes dans leur intégralité ;
- des informations relatives aux organes d'administration, de direction et de contrôle de la société.

Ce document est adressé à un ensemble de plus de 1 200 personnes regroupant des investisseurs institutionnels, des analystes financiers français et étrangers, des clubs d'investissements et des actionnaires individuels. Il est également mis en ligne sur les sites Internet de la société et de la Commission des Opérations de Bourse. Une version abrégée en anglais est également élaborée chaque année et envoyée à environ 200 investisseurs institutionnels étrangers, principalement en Europe. Ce document peut également être consulté sur le site Internet de la société.

la communication financière

Demandes d'informations

Toute demande d'informations ou d'inscription sur la liste de diffusion de l'ensemble des documents émanant de la société peut être transmise à Karine Marty Relations avec les actionnaires :

 N° Vert 0 800 47 47 47

Par fax : +33 (0)1 40 74 08 42
Sur le site Internet :
<http://www.inter-parfums.fr>

2

La lettre aux actionnaires

Editée au mois de novembre de chaque année, et tirée à plus de 20 000 exemplaires. Cette publication est adressée à l'ensemble des actionnaires de la société, à près de 15 000 clubs d'investissements par l'intermédiaire de la Fédération Nationale des Clubs d'Investissements, ainsi qu'à un échantillon d'investisseurs institutionnels. Enfin, elle est mise en ligne sur le site Internet de la société et distribuée à près de 6 000 exemplaires lors du salon Actionaria.

3

Les avis financiers et les communiqués de presse

- des avis financiers publiés dans la presse économique et financière à destination des actionnaires individuels (Les Echos, Le Figaro, Investir, le Journal des Finances) ;
- des communiqués de presse, en français et en anglais, envoyés aux investisseurs institutionnels, aux analystes financiers français et étrangers et mis en ligne sur le site Internet de la société.

4

Les rencontres individuelles et collectives

- des rencontres avec les journalistes de la presse économique et financière à l'occasion de la parution des résultats annuels et semestriels ;
- des réunions d'informations avec les analystes financiers et les investisseurs institutionnels à l'occasion de la publication des résultats annuels et semestriels, au Pavillon Gabriel à Paris ;
- des salons d'actionnaires, comme Actionaria organisé fin novembre, au Palais des Congrès à Paris, qui permet à la société de rencontrer ses actionnaires individuels, de répondre à leurs questions et de leur remettre la lettre aux actionnaires ;
- des rencontres avec les actionnaires individuels sous forme de réunions d'informations en régions, manifestations organisées sous l'égide d'EuroNext ou du magazine Investir ;
- des rencontres avec les analystes financiers et les investisseurs institutionnels en France et à l'étranger (Paris, Monaco, Londres, Genève, Bruxelles, Edimbourg,...).

5

Le site Internet

- l'actualité du groupe (lancements, communiqués de presse,...) ;
- le métier et les marques ;
- les données financières (chiffres clés, rapport annuel, lettre aux actionnaires,...).

Calendrier de communication 2003/2004

Publications

- Chiffre d'affaires du 2^e trim. 2003 **10/07/2003**
- Résultats semestriels 2003 **10/09/2003**
- Chiffre d'affaires du 3^e trim. 2003 **09/10/2003**
- Lettre aux actionnaires 2003 **11/2003**
- Chiffre d'affaires de l'année 2003 **01/2004**
- Résultats annuels 2003 **03/2004**

Manifestations

- Forum Investir à Bordeaux **12/05/2003**
- Forum Investir à Lille **13/10/2003**
- Salon Actionaria **21-22/11/2003**
- Forum Investir à Lyon **10/12/2003**
- Salon MidNex **01/2004**

Sociétés de bourse réalisant des études financières sur la société Inter Parfums

Un certain nombre de sociétés de bourse, banques ou organismes financiers suivent et/ou publient régulièrement des études sur la société Inter Parfums, à destination de leurs clients : Aurel Leven, Cdc Ixis, Cic Securities, Credit Agricole Indosuez Chevreux / Groupe Crédit Agricole, Credit Lyonnais Securities Europe, Deutsche Bank, Enskilda Securities, Exane, Fortis, Gilbert Dupont / Groupe Crédit du Nord, Hsbc Ccf, Ing Ferri, Natexis Capital / Groupe Banques Populaires, Oddo Pinatton (spécialiste de la valeur et teneur de marché), Portzamparc, Société Générale Global Equities et Wargny

Conseil d'administration

Composition du conseil d'administration
et mandats au 31 décembre 2002

Philippe Benacin

Président-Directeur Général de la société Inter Parfums
(mandat renouvelé le 21 avril 1998, expirant à l'issue de
l'assemblée générale ordinaire 2004)

Autres mandats : Président du Conseil d'administration de la
société Inter Parfums Holding, Président du conseil d'admini-
stration de la société Inter Parfums Trademark et Président-
Directeur Général de la société Inter Parfums Grand Public

Jean Madar

Administrateur (mandat renouvelé le 21 avril 1998, expirant
à l'issue de l'assemblée générale ordinaire 2004)

Autre mandat : Administrateur et Directeur Général de la société
Inter Parfums Trademark

Marianne Benacin

Administrateur (mandat renouvelé le 21 avril 1998, expirant à
l'issue de l'assemblée générale ordinaire 2004)

Autres mandats : Administrateur de la société Inter Parfums
Grand Public et Administrateur de la société Inter Parfums
Trademark

Raoul Madar

Administrateur (mandat renouvelé le 21 avril 1998, expirant
à l'issue de l'assemblée générale ordinaire 2004)

Autre mandat : Administrateur de la société Inter Parfums Holding



les organes d'administration et de direction

Modalités d'exercice de la direction générale

Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour déterminer les orientations de l'activité de la société et veille à la mise en œuvre, dans les limites de l'objet social et des pouvoirs expressément attribués par la loi aux assemblées d'actionnaires. Il se saisit de toutes questions intéressant la bonne marche de la société, règle les affaires la concernant, et procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

L'administration de la société est confiée à un conseil d'administration, qui comprend quatre membres au 31 décembre 2002 avec un mandat d'une durée de six ans renouvelable.

En application des dispositions de l'article L.225-51 du Code de Commerce, le conseil d'administration dans sa séance du 19 décembre 2002 s'est prononcé sur le mode d'exercice de la direction générale de la société. Le conseil d'administration a décidé de ne pas dissocier les fonctions de Président du conseil d'administration de celles de Directeur Général.

En conséquence, Monsieur Philippe Benacin, au titre de la présidence du conseil d'administration de la société, a pour mission légale de représenter le conseil d'administration de la société, d'en organiser les travaux et en rendre compte à l'assemblée générale des actionnaires, de veiller au bon fonctionnement des organes sociaux de la société et de s'assurer, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

Au titre de la direction générale, et sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au conseil d'administration, il est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société et la représenter dans ses rapports avec les tiers.

Réunions

Le conseil d'administration s'est réuni à 8 reprises au cours de l'année 2002 avec un taux de présence de 81 % des administrateurs.

Rémunération des mandataires sociaux

La rémunération du Président se décompose en une partie fixe et une partie variable. Elle est fixée en début d'année par le conseil d'administration. La partie variable est notamment assise sur le résultat net consolidé du groupe et est versée dans l'année qui suit l'exercice auquel elle se rapporte.

La rémunération brute versée en 2002 par la société Inter Parfums à Monsieur Philippe Benacin, Président Directeur Général, s'est élevée à un montant global de 174 milliers d'euros contre un montant global de 167 milliers d'euros en 2001. Par ailleurs, Monsieur Philippe Benacin a reçu 6 500 options de souscription d'actions au prix de 30 euros et n'a pas levé d'options de souscriptions d'actions.

La rémunération brute versée en 2002 par la société Inter Parfums Trademark à Monsieur Jean Madar, Directeur Général, s'est élevée à un montant global de 5 milliers d'euros contre un montant global de 24 milliers d'euros en 2001. Par ailleurs, Monsieur Jean Madar a reçu 6 500 options de souscription d'actions au prix de 30 euros et n'a pas levé d'options de souscriptions d'actions.

Rémunération des administrateurs

Aucun jeton de présence n'est versé aux administrateurs.

Conventions

L'ensemble des conventions réglementées existantes à la clôture de l'exercice figure dans le rapport spécial des commissaires aux comptes. Par ailleurs, aucune convention réglementée n'a été signée entre la date de clôture de l'exercice et la date de dépôt du document de référence.

Comité de direction

Composition du comité de direction

Philippe Benacin
Président

Jean Madar
Directeur Général

Eric de Labouchere
Directeur du Développement

Frédéric Garcia-Pelayo
Directeur Export

Jack Ayer
Directeur France

Philippe Santi
Directeur Financier & Administratif

Réunions

Le comité de direction s'est réuni à cinq reprises au cours de l'année 2002. L'ordre du jour a notamment comporté les points suivants :

- Février : résultats 2001, lancements 2002, organisation interne ;
- Mai : résultats 2001, projections 1^{er} semestre 2002, lancement Christian Lacroix, attribution d'actions ;
- Juillet : résultats 1^{er} semestre 2002, projections 2^e semestre 2002, lancements S.T. Dupont et Paul Smith ;
- Octobre : projections 2002, budgets 2003, plan de lancements 2003 et 2004, organisation interne ;
- Décembre : résultats 2002, budgets 2003, plans de lancements 2003 et 2004.

Rémunération du comité de direction

Le montant global des rémunérations brutes perçues par l'ensemble des membres du comité de direction s'est élevé à 754 milliers d'euros en 2002 contre 722 milliers d'euros en 2001. La partie variable, assise notamment sur les performances de la société, s'est élevée à 194 milliers d'euros en 2002 contre 175 milliers d'euros en 2001.

En développant son activité principalement autour de l'aspect créatif et de la distribution des produits, Inter Parfums a choisi de confier l'intégralité des processus de fabrication à des partenaires industriels, qui se composent de sociétés de fabricant de jus, de verres, de capots, de cartonnage et de sociétés de conditionnement.

N'ayant pas d'activité industrielle en propre, elle ne possède pas de laboratoires ni de sites industriels de production.

Tout en évoluant dans un secteur d'activité considéré comme peu polluant par rapport aux autres secteurs industriels, Inter Parfums ne manifeste pas moins sa volonté d'apporter une plus grande vigilance à la préservation de la nature et du cadre de vie. Ce souci se traduit par une implication permanente dans le processus de production et une bonne coordination avec les sous-traitants et fournisseurs intervenant à chaque stade de la vie de ses produits, qui sont à ce titre responsables directement de l'impact sur l'environnement.

Par ailleurs, les consommations de ressources en eau et énergie de la société Inter Parfums se limitent à des usages bureautiques dans ses locaux administratifs où sont présentes physiquement 45 personnes sur un total de 62 salariés.

La société essaye de tout mettre en œuvre pour réduire davantage les faibles incidences découlant de son activité sur l'environnement, notamment en engageant des dépenses nécessaires au traitement et à la valorisation des déchets provenant des emballages, cartons et verres, au terme de l'utilisation de ses produits par le client.

Dans cette optique, par sa contribution à « Eco Emballage », elle s'est engagée dans une politique de gestion et de valorisation des déchets en participant à leur prise en charge.

Soucieuse de concilier la qualité et l'esthétisme de ses produits avec les impératifs environnementaux, Inter Parfums veille à réduire à la source les volumes d'emballage et sélectionner des matériaux appropriés, à chaque niveau d'élaboration de ses produits, de façon à assurer dans des conditions optimales leur recyclage ou leur élimination.

Ainsi, à titre d'exemple, dans le cadre du traitement du verre, elle a choisi d'appliquer une solution hydrosoluble pour la coloration de certains de ses flacons, permettant ainsi d'obtenir une biodégradabilité de la coloration sans incidence néfaste sur la nature.

l'environnement



Au-delà de ces actions et engagements financiers liés directement à son activité, Inter Parfums est consciente que préserver le cadre de vie de chacun s'accompagne d'une gestion respectueuse de l'environnement, en intégrant différents facteurs à prendre en considération depuis la conception d'un produit jusqu'au devenir de son emballage. Elle fera progresser cette démarche en adoptant une nouvelle manière de concevoir, fabriquer et distribuer ses produits.

Avec cet esprit de responsabilité, elle entend aller au-delà de son simple rôle de coordination en sensibilisant ses partenaires aux problématiques environnementales et en s'informant davantage de la pratique de ses sous-traitants et fournisseurs au titre de leur engagement à la promotion de la préservation de l'environnement, qui relève en effet de la responsabilité de tous.

**Sommaire
du rapport
de gestion**

40	Evolution de l'activité
41	Evolution des données financières consolidées
42	Facteurs de risques
43	Litiges
43	Evènements postérieurs à la clôture
43	Perspectives 2003

le rapport de **gestion**

39

1 Evolution de l'activité

1.1 Environnement

Dans un contexte de ralentissement économique mondial, l'industrie française des parfums et cosmétiques, qui représente environ un tiers du marché mondial, enregistre une nouvelle amélioration de son activité en 2002 avec un chiffre d'affaires (prix fabricants hors taxes) de 13,3 milliards d'euros en croissance de 4,5 % (4,9 % à taux de change constant) par rapport à 2001.

Avec un chiffre d'affaires de 7 milliards d'euros tous circuits confondus, les exportations progressent de près de 5 % avec notamment :

- des ventes dans l'Union Européenne (52 % des exportations) qui poursuivent leur forte progression année après année (+ 6,5 % en 2002) sur des marchés pourtant matures comme le Royaume Uni (+ 15 %), l'Italie (+ 11 %) ou la Belgique et l'Espagne (+ 7 %). Seule évolution notable, l'Allemagne dont les ventes stagnent mais qui reste le premier client de la France ;
- une activité dans les pays de l'Europe hors Union Européenne qui affiche une progression solide (+ 6 %) avec notamment la Pologne (+ 17 %) ou la Russie (+ 10 %) ;
- l'Asie, qui après des croissances de + 9 % en 2001 et + 26 % en 2000, progresse de près de 8 % en 2002 et supprime l'Amérique du Nord comme deuxième marché pour les produits français (11 % des exportations). Les évolutions sont contrastées, favorables en Corée du Sud (+ 13 %), satisfaisantes au Japon (+ 3 % malgré le contexte de récession) ou difficiles à Hong Kong (- 3 %). Enfin, la forte expansion de la Chine (+ 26 %) masque les difficultés rencontrées en matière de dédouanement sur une grande partie de l'année ;
- une évolution négative (- 1 %) en Amérique du Nord (10 % des exportations) qui résulte logiquement des difficultés économiques liées aux événements du 11 septembre 2001 ;
- des ventes vers le Moyen Orient poursuivant leur progression (+ 6 %) et qui représentent toujours près de 7 % des exportations avec des Emirats Arabes Unis comme première destination des produits (+ 12 %) ;
- enfin l'Amérique du Sud qui recule fortement (- 17 %) du fait des crises ou difficultés économiques et financières enregistrées par des pays comme l'Argentine (- 74 %) ou le Brésil (- 15 %).

Avec des exportations près de six fois supérieures aux importations, la parfumerie – cosmétique est le quatrième secteur exportateur net en France derrière les boissons, la construction automobile et la construction aéronautique – spatiale.

Malgré le contexte évoqué ci dessus, le marché français a enregistré un nouveau record en 2002 avec un chiffre d'affaires de 6,3 milliards d'euros, en croissance de 5,3 % par rapport à 2001. Cette évolution est très comparable à celle de l'année précédente (+ 5,1 %) et supérieure à la moyenne des dix dernières années (+ 4,3 %). L'évolution des prix est restée modérée (+ 2,7 %), s'ajoutant à une nouvelle croissance des volumes (+ 2,6 %).

Sur le seul secteur de la distribution sélective, le chiffre d'affaires a atteint 1,7 milliards d'euros en 2002, soit une augmentation de 3,3 % par rapport à 2001, avec des ventes stables en volume : les bons résultats observés au printemps et à l'automne ont contrasté avec des résultats plus médiocres en été.

Sources : Fédération des Industries de la Parfumerie

Quelques chiffres clés de l'industrie

- 170 000 flacons de parfums se vendent en France chaque jour.
- Chaque Français dépense en moyenne 171 euros en produits hygiène beauté / parfumerie chaque année.
- Les produits cosmétiques français s'exportent dans plus de 200 pays dans le monde.
- L'industrie nationale de la parfumerie cosmétique rapporte 15,8 millions d'euros de devises à la France chaque jour.

Sources : Fédération des Industries de la Parfumerie

1.2 Faits marquants de l'exercice

Plusieurs événements importants ont marqué la vie de la société au cours de l'année 2002 :

Lancement de la ligne *Burberry Baby Touch*

Au printemps 2002, la société a procédé au lancement de la ligne *Burberry Baby Touch*, ligne de parfum bébé (eau de toilette avec et sans alcool, gel bain douche, lait hydratant et huile de massage), complément de la ligne *Burberry Touch*, lancée en fin d'année 2000.

Lancement de la ligne *Christian Lacroix Bazar*

L'événement majeur de l'année a été constitué par le lancement de la ligne *Christian Lacroix Bazar*, en France au mois de mai et à l'international tout au long du second semestre 2002. Cette nouvelle initiative sous la marque a reçu un excellent accueil avec des taux de réassorts très élevés.

Nouvelle attribution gratuite d'actions

En juin 2002, la société a procédé à sa troisième attribution gratuite d'actions après celles de juin 2000 et juin 2001, sur la base de une action nouvelle pour dix actions anciennes par incorporation d'éléments de réserves prélevés sur les capitaux propres.

Lancement des lignes *S.T. Dupont Essence Pure*

A l'automne 2002, la société a lancé *S.T. Dupont Essence Pure*, troisième ligne de parfums sous la marque après *S.T. Dupont Paris* et *S.T. Dupont Signature*, essentiellement en France, au Portugal, en Europe de l'Est et au Moyen Orient. Ce lancement se poursuit sur quelques pays d'Europe de l'Est et l'Asie au premier semestre 2003.

Lancement des lignes *Paul Smith Extrême*

A la même époque, une déclinaison de la ligne *Paul Smith*, appelée *Paul Smith Extrême*, basée sur les célèbres rayures du designer anglais, a fait son apparition sur les marchés français et italiens ainsi que sur le Moyen Orient. L'année 2003 verra le lancement de la ligne sur les marchés anglais et japonais ainsi que sur certains autres pays européens.

1.3 Evolution de l'activité de la société en 2002

En 2002, Inter Parfums a poursuivi ses gains de part de marché avec un chiffre d'affaires de 93,4 millions d'euros en progression de 5,5 % (6,6 % à devises constantes) par rapport à 2001.

Le succès des lancements de l'année et la dynamique de croissance des principales lignes de produits du portefeuille ont largement compensé les perturbations liées à la dégradation de l'environnement économique mondial : Inter Parfums a gagné des parts de marché et confirmé tant la pertinence de son modèle d'exploitation que la qualité de son portefeuille de marques.

1.4 Evolution par marque

En millions	2001		2002	
	€	Poids	€	Poids
Burberry	51,2	57,9 %	55,8	59,7 %
S.T. Dupont	10,6	11,9 %	9,4	10,0 %
Paul Smith	11,3	12,8 %	8,9	9,5 %
Christian Lacroix	2,2	2,5 %	7,5	8,0 %
Celine	4,2	4,8 %	6,8	7,3 %
Autres marques	4,5	5,0 %	2,6	2,8 %
Parfums de prestige	84,0	94,9 %	91,0	97,3 %
Parfums grand public	4,5	5,1 %	2,4	2,7 %
Total	88,5	100,0 %	93,4	100,0 %

Parfums de prestige

Avec un chiffre d'affaires de 91 millions d'euros en 2002 contre 84 millions d'euros en 2001, les parfums de prestige, qui représentent désormais 97 % de l'activité, ont progressé de 8 % d'une année sur l'autre (11 % hors autres marques).

Cette évolution reflète principalement la croissance continue des parfums Burberry sur pratiquement tous les marchés.

Par ailleurs :

- la solidité des ventes en Europe de l'Est et au Moyen-Orient ainsi que les premiers résultats satisfaisants du lancement de la ligne *S.T. Dupont Essence Pure* ont permis de compenser l'arrêt de la ligne *S.T. Dupont Signature* : conformément au budget, les parfums S.T. Dupont ont dépassé les 9 millions d'euros en 2002 ;
- la bonne tenue du marché anglais (un tiers de l'activité), a permis aux parfums Paul Smith de limiter le recul du premier semestre avec un chiffre d'affaires, lui aussi, en ligne avec le budget ;
- les parfums Celine ont poursuivi leur développement, avec un chiffre d'affaires de près de 7 millions d'euros en progression principalement en Europe de l'Ouest ;
- le lancement réussi, notamment en France, de la ligne *Bazar* (6,6 millions d'euros sur neuf mois) traduit le véritable redémarrage de la marque Christian Lacroix en parfumerie avec un chiffre d'affaires de 7,5 millions d'euros ;
- les difficultés économiques rencontrées en Amérique du Sud font chuter les parfums Molyneux (- 50 %).

Parfums grand public

En 2002, en l'absence de tout lancement de nouveaux produits, les parfums grand public ont vu leur activité se réduire sensiblement avec un chiffre d'affaires de 2,4 millions d'euros. Cette activité, non stratégique, ne représente plus que 2,7 % de l'activité totale de la société.

1.5 Evolution par zone géographique

En millions	2001		2002	
	€	Poids	€	Poids
Amérique du Nord	7,2	8,1 %	5,4	5,8 %
Amérique du Sud	8,7	9,9 %	6,4	6,9 %
Asie	13,4	15,1 %	12,6	13,5 %
Europe de l'Est	9,5	10,8 %	9,3	10,0 %
Europe de l'Ouest	28,9	32,7 %	38,0	40,7 %
Moyen Orient	11,1	12,5 %	11,5	12,3 %
France	8,9	10,0 %	8,5	9,1 %
Autres	0,8	0,9 %	1,7	1,7 %
Total	88,5	100,0 %	93,4	100,0 %

L'environnement international ainsi que des problèmes structurels spécifiques à certains pays ont eu un impact sur la répartition géographique de l'activité : l'évolution majeure concerne l'Europe de l'Ouest dont le poids a progressé de 8 points en 2002 grâce notamment à la réussite des lancements de ces dernières années ainsi qu'à la croissance continue des lignes principales du portefeuille :

- l'Amérique du Nord a souffert de l'absence de distribution des parfums Christian Lacroix et Paul Smith en 2002 alors que l'activité des autres marques est particulièrement satisfaisante ;
- les difficultés économiques et financières qui ont frappé l'Amérique du Sud en 2002 (notamment en Argentine et dans une moindre mesure au Brésil) ont pesé sur l'activité de la zone qui régresse de 27 % par rapport à 2001, avec une chute de plus de 75 % pour les parfums Molyneux ;
- après sa forte croissance des années passées (+ 44 % en 2000 et + 37 % en 2001), l'Asie a vu son chiffre d'affaires se stabiliser, la baisse des ventes des parfums Paul Smith étant compensée par le développement des parfums Celine et Christian Lacroix ;
- alors que l'activité grand public régresse fortement (- 66 %), l'Europe de l'Est bénéficie du lancement réussi de la ligne *Christian Lacroix Bazar* notamment en Russie alors que les parfums S.T. Dupont ont conforté leurs positions ;
- avec un chiffre d'affaires de 38 millions d'euros en hausse de près de 32 % et un poids supérieur à 40 % dans l'activité totale, l'Europe de l'Ouest demeure en 2002 la principale zone d'activité pour les produits de la société : la croissance s'est accélérée et toutes les marques ont connu des progressions à deux chiffres ;
- l'activité au Moyen-Orient est stable avec un chiffre d'affaires de 11 millions d'euros : les parfums S.T. Dupont ont consolidé leur part de marché sur la zone tandis que la ligne *Christian Lacroix Bazar* a reçu un accueil particulièrement favorable ;
- dans un environnement économique toujours très concurrentiel marqué par de nombreux lancements, l'activité de la France est quasiment stable avec un chiffre d'affaires de 8,5 millions d'euros en 2002.

2 Evolution des données financières consolidées

2.1 Evolution des résultats

En millions d'euros	2001	2002	Δ
Chiffre d'affaires	88,5	93,4	+ 5 %
Marge brute	46,7	47,4	+ 2 %
% chiffre d'affaires	52,8 %	50,7 %	
Résultat opérationnel	12,9	13,7	+ 6 %
% chiffre d'affaires	14,6 %	14,7 %	
Résultat net	8,0	8,8	+ 10 %
% chiffre d'affaires	9,1 %	9,5 %	

Le contrôle des charges fixes et la maîtrise récurrente des dépenses de marketing et de publicité (+ 2 %) ont permis de dégager un résultat opérationnel de 13,7 millions d'euros en hausse de 6 % par rapport à l'exercice précédent. La marge opérationnelle représente 14,7 % du chiffre d'affaires.

Le résultat net progresse de près de 10 % pour atteindre 8,8 millions d'euros en 2002 (2,43 euros par action) contre 8,0 millions d'euros en 2001. La rentabilité s'améliore de nouveau avec une marge nette de 9,5 % (après 9,1 % en 2001 et 8,6 % en 2000), ratio supérieur aux dernières prévisions.

2.2 Evolution des grands postes du bilan

En millions d'euros	2001	2002
Actif immobilisé	3,8	2,9
Stocks	22,4	19,6
Clients	28,3	31,3
Trésorerie nette	14,2	24,5
Capitaux propres	48,6	55,6
Emprunts et dettes financières	1,5	-
Fournisseurs	16,2	20,0

L'année 2002 a été marquée par un nouveau renforcement du bilan consolidé avec en particulier au 31 décembre 2002 :

- des capitaux propres importants de 55,6 millions d'euros, qui représentent 65 % du total du bilan ;
- une trésorerie nette de 24,5 millions d'euros, en augmentation de plus de 10 millions d'euros sur l'année, qui reflète la gestion rigoureuse du besoin en fonds de roulement ;
- aucune survaleur ;
- aucune dette financière, la société ayant procédé en octobre 2002 au remboursement du seul emprunt inscrit dans son bilan au 31 décembre 2001.

2.3 Evolution des principaux postes du tableau des flux de trésorerie

Le tableau des variations de trésorerie consolidée met notamment en évidence :

- la forte amélioration des flux des opérations d'exploitation (+ 14,7 millions d'euros), liée à une bonne maîtrise des stocks, en baisse de près de 3 millions d'euros malgré la hausse de l'activité alors que l'augmentation limitée des créances clients a été contrebalancée par une hausse comparable des dettes fournisseurs ;
- un flux des opérations d'investissement peu élevé (1,3 millions d'euros) relatif aux dépenses en matière de droits, moules et outillages usuels ;
- une évolution des flux des opérations de financement correspondant principalement au versement du dividende au titre de l'exercice 2001 ainsi qu'au remboursement de dettes financières à hauteur de 1,5 millions d'euros.

Dans ce contexte, la trésorerie nette enregistre une très forte croissance de plus de 10 millions d'euros sur la période pour atteindre 24,5 millions d'euros au 31 décembre 2002.

3 Facteurs de risques

3.1 Change

Depuis 1995, la société a choisi d'adopter une politique prudente de gestion de ses risques de change avec pour objectif exclusif la couverture des risques générés par l'exploitation et le maintien de ses niveaux de marge brute. Des ventes à terme sont pratiquées de façon régulière principalement sur le dollar américain ou sur la livre anglaise qui ont respectivement représenté 23 % et 13 % de la facturation totale de la société en 2002 contre respectivement 31 % et 8 % en 2001. De plus, en cas de fortes variations de la monnaie américaine, des ajustements de prix de vente permettraient de limiter l'impact sur les marges brutes.

3.2 Pays

Eu égard à une activité répartie sur plus de 120 pays, la société procède régulièrement à une évaluation de son exposition au risque pays.

Aucune défaillance significative en matière de règlement n'est intervenue au cours de ces dernières années.

Néanmoins, compte tenu de la situation politique, économique et financière prévalant en Argentine, la provision d'un montant de 0,18 millions d'euros constituée dans les comptes arrêtés au 31 décembre 2001 a été maintenue dans les comptes arrêtés au 31 décembre 2002.

Compte tenu de la politique menée en matière de recouvrement et de suivi des encours clients, de la qualité des créances et de la solidité financière de ses distributeurs, la société n'a constitué aucune autre provision dans les comptes arrêtés au 31 décembre 2002 concernant les pays dits à risques.

3.3 Assurances

La société a toujours assuré de manière satisfaisante ses activités dans le monde et dans des conditions conformes aux normes de l'industrie. Elle a mis en place des programmes d'assurance qui permettent une couverture au niveau mondial pour divers risques et activités importants.

Cette couverture d'assurance concerne :

- les risques de dommages matériels et les pertes d'exploitation qui en résultent ;
- la responsabilité civile ;
- la responsabilité des dirigeants (administrateurs et responsables) ;
- la responsabilité du fait des produits ;
- le transport.

La société a souscrit des assurances supplémentaires lorsque cela était nécessaire, soit pour respecter les lois en vigueur, soit pour couvrir plus spécifiquement les risques dus à une activité ou à des circonstances particulières.

Les programmes d'assurance sont supervisés par un courtier spécialisé et répartis principalement sur quatre compagnies d'assurance européennes à surface financière importante.

3.4 Concession de licences

Dans l'industrie des parfums et cosmétiques, le système classique des licences consiste pour une marque de prêt à porter, d'accessoires,... (Christian Lacroix, Celine,...) à concéder un droit d'utilisation de son nom à un licencié (Inter Parfums) moyennant le versement d'une redevance, généralement indexée sur le chiffre d'affaires. Le risque réside dans le non renouvellement du contrat à son échéance.

De nombreux facteurs liés à la société Inter Parfums tendent à limiter, voire annuler, ce risque :

- durée des contrats (dix ans et plus) ;
- possibilité de renouvellement anticipé ;
- portefeuille diversifié de marques sous contrat de licence ;
- caractéristiques propres de la société (marketing élaboré, réseau de distribution, organisation,...) ;
- faible nombre de licenciés potentiels au profil similaire.

4 Litiges

4.1 De nature fiscale

Concernant la société Inter Parfums (exercices 1993 à 1994)

Dans le courant du premier semestre 1996, la société Inter Parfums a fait l'objet d'une vérification de comptabilité par l'administration fiscale portant sur les exercices 1993 et 1994. Suite à ce contrôle, un redressement fiscal a été notifié en juin 1996.

Les redressements acceptés, qui ont porté sur de faibles montants, ont fait l'objet de provisions dans les comptes arrêtés au 31 décembre 1996, sans incidence significative. Les redressements formellement contestés, qui ont porté sur un montant d'environ 0,75 millions d'euros ont fait l'objet, après avis des conseils fiscaux, d'une action contentieuse en vue d'obtenir leur dégrèvement total.

Compte tenu des redressements abandonnés au fur et à mesure des années par l'administration fiscale, le montant des redressements formellement contestés atteint désormais 0,34 millions d'euros.

Sur la base de l'analyse pratiquée à la clôture de chaque exercice, la société a décidé, par souci de prudence, de constituer des provisions pour un montant total de 0,15 millions d'euros au 31 décembre 2000. Aucun événement significatif n'étant intervenu en 2001 et en 2002, le montant de la provision est inchangé au 31 décembre 2002.

Concernant les sociétés Inter Parfums / Inter Parfums Grand Public (exercices 1996 à 1998)

Dans le courant du premier semestre 1999, les sociétés Inter Parfums et Inter Parfums Grand Public ont fait l'objet d'une vérification de comptabilité par l'administration fiscale portant sur les exercices 1996 à 1998. Suite à ce contrôle, un premier redressement fiscal portant sur l'exercice 1996 a été notifié en août 1999 et un second redressement fiscal portant sur les exercices 1997 et 1998 a été notifié en mars 2000.

Les redressements acceptés ont porté sur de faibles montants et ont fait l'objet de provisions dans les comptes arrêtés au 31 décembre 1999 et 2000, sans incidence significative. Les redressements formellement contestés, qui ont porté sur un montant d'environ 2 millions d'euros ont fait l'objet, après avis des conseils fiscaux, d'une action contentieuse en vue d'obtenir leur dégrèvement total.

Compte tenu des redressements abandonnés au fur et à mesure des années par l'administration fiscale, le montant des redressements formellement contestés atteint désormais 1,3 millions d'euros.

Sur la base de l'analyse pratiquée à la clôture de chaque exercice, la société a décidé de constituer des provisions pour un montant total de 0,7 millions d'euros au 31 décembre 2000. Aucun événement significatif n'est intervenu en 2001 et en 2002.

4.2 De marque ou de nature commerciale

De marque

En 1998, un certain nombre de désaccords existants avec la société Jean Charles Brosseau sur les aspects stratégiques et commerciaux relatifs au contrat de licence en vigueur avec la société Inter Parfums ont donné lieu à l'ouverture de différentes procédures devant le Tribunal de Commerce de Paris.

Suivant jugement en date du 27 septembre 1999, le Tribunal de Commerce de Paris a fait droit à la demande de résiliation du contrat de licence par la société Jean Charles Brosseau, condamné la société Inter Parfums au paiement des redevances minimales garanties contractuelles ainsi qu'au paiement de la somme de 0,6 millions d'euros à titre de dommages et intérêts.

Au vu des événements intervenus au cours de l'année 2000, la société, qui a interjeté appel de cette décision, a décidé de constituer une provision pour risques et charges de 0,7 millions d'euros.

Suivant décision en date du 23 février 2001, la Cour d'Appel de Paris a confirmé la demande de résiliation du contrat de licence par la société Jean Charles Brosseau (sans impact significatif sur le chiffre d'affaires de l'exercice 2001), condamné la société Inter Parfums au paiement des redevances minimales garanties contractuelles (provisionnées dans les comptes arrêtés à la date du 23 avril 2000), nommé un expert aux fins de procéder à des analyses complémentaires et condamné la société Inter Parfums à payer la somme de 0,15 millions d'euros à titre de provision à valoir sur dommages et intérêts. Depuis cette date, la procédure suit son cours, aucun événement significatif n'est intervenu en 2001 et en 2002 et le montant de la provision est inchangé au 31 décembre 2002.

De nature commerciale

Deux litiges de nature commerciale, nés en 2001, ont été provisionnés dans les comptes arrêtés au 31 décembre 2001 pour un montant total de 0,2 millions d'euros. Leur évolution au cours de l'année 2002 a conduit la société à constituer des provisions complémentaires : la provision atteint 0,4 millions d'euros dans les comptes arrêtés au 31 décembre 2002.

A la connaissance de la société, il n'existe pas d'autres litiges, arbitrage ou fait exceptionnel susceptible d'avoir eu dans un passé récent une incidence significative sur la situation financière, le résultat, l'activité et le patrimoine de la société et du groupe.

5 Événements postérieurs à la clôture

Aucun événement significatif n'est intervenu depuis la clôture de l'exercice.

6 Perspectives 2003

L'année 2003 sera marquée par un plan de lancements soutenu sous les marques Celine, Christian Lacroix et plus particulièrement Burberry.

Les bons résultats du second semestre 2002 et du début de l'année 2003, permettent, malgré un environnement international incertain, d'aborder l'année avec confiance sur la base d'un objectif de chiffre d'affaires de 103 millions d'euros.

Sommaire	45	Renseignements concernant la société
du tableau de bord	45	Principales dispositions légalés et statutaires
de l'actionnaire	47	Capital
	49	Dividende
	49	Pactes d'actionnaires
	50	Principales données boursières

le **tableau de bord** de l'actionnaire

1 Renseignements concernant la société

1.1 Informations générales

Dénomination sociale : Inter Parfums

Siège social : 4, rond-point des Champs Elysées 75008 Paris

Date de constitution : 5 avril 1989

Date d'expiration : 5 avril 2088

Forme juridique : Société anonyme à conseil d'administration régie par la loi du 24 juillet 1966 et le décret du 23 mars 1967

Objet social : La société a pour objet, aussi bien en France qu'en tout autre pays :

- l'achat, la vente, la fabrication, l'importation, l'exportation, de tous produits se rattachant à la parfumerie et à la cosmétologie ;
- l'exploitation de licences ;
- la fourniture de tous services relatifs aux activités visées ci-dessus ;
- la participation de la société, par tout moyen, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements, la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités ;
- et généralement, toutes opérations commerciales, industrielles, financières, civiles, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires ou connexes.

Exercice social : Année civile

N° Siret : N° 350 219 382 00032

Code d'activité : 514 L Commerce de gros de parfumerie et produits de beauté

1.2 Inscription en compte

Les actions sont, au gré des propriétaires, inscrites en compte nominatif pur, en compte nominatif administré ou au porteur identifiable chez un intermédiaire habilité. Euro Emetteurs Finances assure le service des titres et la gestion des comptes nominatifs purs. Tout renseignement peut être demandé au siège social.

2 Principales dispositions légales et statutaires

2.1 Assemblées générales

(article 19 des statuts)

Tout actionnaire a le droit de participer aux assemblées générales ou de s'y faire représenter, quel que soit le nombre de ses actions, dès lors que ses titres sont libérés des versements exigibles et inscrits à son nom depuis cinq jours au moins avant la date de la réunion ou ont fait l'objet du dépôt, aux lieux mentionnés dans l'avis de convocation, du certificat d'un intermédiaire agréé, constatant l'indisponibilité des actions jusqu'à la date de l'assemblée.

Tout actionnaire peut se faire représenter par son conjoint ou un autre actionnaire. Tout actionnaire peut voter par correspondance, au moyen d'un formulaire conforme aux prescriptions légales et dont il peut obtenir l'envoi par l'avis de convocation à l'assemblée.

2.2 Franchissements de seuils

(article 20 des statuts)

Tout actionnaire, agissant seul ou de concert, venant à détenir plus du vingtième, du dixième, du cinquième, du tiers, de la moitié ou des deux tiers du capital ou des droits de vote de la société, devra se conformer aux dispositions visées par l'article L.233-7 du Code de Commerce et plus particulièrement devra en informer immédiatement la société par lettre recommandée avec avis de réception. En cas de non-respect de cette obligation, les dispositions prévues par l'article L.233-14 du Code de Commerce s'appliqueront.

L'article L.233-7 du Code de Commerce oblige désormais légalement l'acquéreur à une déclaration sur ses intentions pour les 12 mois à venir, lors du franchissement des seuils de 10 % et 20 % du capital et des droits de vote dans une société cotée.

2.3 Achat par la société de ses propres actions

(article 21 des statuts)

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et des informations figurant dans la note d'information visée par la Commission des Opérations de Bourse (visa 03-184 en date du 24 mars 2003), établie en vue de l'examen par l'assemblée de la présente résolution, autorise, conformément aux dispositions de l'article L.225-209 du Code de Commerce, le conseil d'administration à intervenir sur les actions de la société, dans les conditions et selon les modalités fixées ci-dessous, en vue de :

- la régularisation du cours de bourse par intervention systématique en contre tendance sur le marché ;
- l'achat ou la vente d'actions en fonction des situations de marché ;
- l'annulation partielle ou totale des actions acquises par voie de réduction du capital afin d'optimiser le résultat par action, sous réserve du vote de la treizième résolution soumise au vote de l'assemblée générale extraordinaire ;
- l'optimisation de la gestion patrimoniale et financière ;
- la remise d'actions en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations de croissance externe ou financière.

Le conseil est autorisé à acheter, par tous moyens, un nombre maximal d'actions représentant jusqu'à 5 % du capital social existant au jour de la présente assemblée. Le conseil pourra également les annuler sous réserve de l'adoption de la neuvième résolution par l'assemblée générale extraordinaire.

L'assemblée générale décide que la société pourra acquérir les actions dans la limite du prix maximal d'achat fixé ci-après :

- le prix maximum d'achat par action est fixé à 60 euros, hors frais d'acquisition ;
- le prix minimum de vente est fixé 15 euros, hors frais de cession.

Le montant maximum affecté à ces opérations de rachat sera de 11 398 470 euros.

Les prix sont fixés sous réserve des ajustements liés aux éventuelles opérations sur le capital de la société, notamment par incorporation de réserves et attributions gratuites d'actions nouvelles. Les actions possédées par la société devront, conformément à la loi et aux règlements en vigueur, être mises sous la forme nominative et ne donneront pas droit aux dividendes, ni au droit préférentiel de souscription et seront privés du droit de vote.

La présente autorisation, qui remplace celle précédemment conférée aux termes de la quatrième résolution votée par l'assemblée générale ordinaire du 5 mai 2002, est donnée au conseil d'administration pour une durée maximale de dix-huit mois, qui prendra fin en tout état de cause à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2003.

En vue d'assurer l'exécution de la présente autorisation, les pouvoirs sont conférés au conseil d'administration, lequel pourra les déléguer dans les conditions légales et réglementaires, à l'effet de passer tout ordre en bourse, conclure tout accord en vue notamment de la tenue des registres d'achats de vente, effectuer toutes déclarations auprès de la Commission des Opérations de Bourse et du Conseil des Marchés Financiers ou de tout autre organisme, remplir toutes les formalités et de manière générale faire le nécessaire.

Dans le cadre du précédent programme de rachat d'actions (visa COB n°02-352 en date du 10 avril 2002), la société Inter Parfums a acheté 24 064 titres pour un montant total de 990 913 euros au cours moyen d'achat de 41,18 euros et vendu 24 548 titres pour un montant total de 1 048 691 euros au cours moyen de vente de 42,72 euros.

Au 28 février 2003, la société détenait 8 629 titres Inter Parfums, soit 0,23 % du capital, dont 6 156 titres détenus dans le cadre du contrat de liquidité existant avec la société de bourse teneur de marché Oddo Pinatton.

2.4 Affectation et répartition des bénéfices

(article 24 des statuts)

Si les comptes de l'exercice approuvés par l'assemblée générale font apparaître un bénéfice distribuable tel qu'il est défini par la loi, l'assemblée générale décide de l'inscrire à un ou plusieurs postes de réserves dont elle règle l'affectation ou l'emploi, de le reporter à nouveau ou de le distribuer. L'assemblée générale peut accorder aux actionnaires pour tout ou partie du dividende mis en paiement ou des acomptes sur dividende, une option entre le paiement du dividende en numéraire ou en actions dans les conditions légales.

Les pertes, s'il en existe, sont après l'approbation des comptes par l'assemblée générale, reportées à nouveau, pour être imputées sur les bénéfices des exercices ultérieurs jusqu'à extinction.

2.5 Droit de vote double

(article 11 des statuts)

Conformément aux dispositions de l'article L 225-123 du Code de Commerce, l'assemblée générale extraordinaire du 29 septembre 1995 a décidé de créer des actions ayant un droit de vote double. Ces actions doivent être entièrement libérées et inscrites sur le Registre des actions de la société, sous la forme nominative, depuis trois ans minimum.

2.6 Consultation des documents sociaux

Les statuts, procès-verbaux et autres documents sociaux peuvent être consultés au siège social.

2.7 Tribunaux compétents

Les tribunaux compétents en cas de litiges sont ceux du siège lorsque la société est défenderesse et sont désignés en fonction de la nature des litiges, sauf disposition contraire du nouveau Code de Procédure Civile.

3 Capital

3.1 Chronologie des opérations sur titres sur 5 ans

Année	Type d'opération	Nombre de titres	Actions créées	Actions totales	Capital (en euros)
1998	Conversion d'obligations convertibles 07/1994	75 630	151 260	2 044 525	6 233 717
	Conversion d'obligations convertibles 11/1994	92 006	184 012	2 228 537	6 794 765
	Conversion d'options de souscription 1994	3 436	3 436	2 231 973	6 805 242
	Conversion d'options de souscription 1996	2 050	2 050	2 234 023	6 811 492
1999	Conversion d'obligations convertibles 07/1994	4 662	9 324	2 243 347	6 839 921
	Conversion d'obligations convertibles 11/1994	2 204	4 408	2 247 755	6 853 361
	Conversion d'options de souscription 1994	21 331	21 331	2 269 086	6 918 399
	Conversion d'options de souscription 1996	3 750	3 750	2 272 836	6 929 832
	Conversion d'options de souscription 1997	1 850	1 850	2 274 686	6 935 473
	Conversion d'options de souscription 1998	800	800	2 275 486	6 937 912
	Conversion d'options de souscription 1999	300	300	2 275 786	6 938 827
2000	Conversion d'options de souscription 1994	400	400	2 276 186	6 940 047
	Conversion d'options de souscription 1996	4 101	4 101	2 280 287	6 952 550
	Conversion d'options de souscription 1997	1 884	1 884	2 282 171	6 958 295
	Conversion d'options de souscription 1998	200	200	2 282 371	6 958 904
	Attribution gratuite d'actions	759 445	759 445	3 041 816	9 274 437
2001	Conversion d'options de souscription 1996	16 237	16 237	3 058 053	9 323 944
	Conversion d'options de souscription 1997	501	501	3 058 554	9 325 471
	Conversion d'options de souscription 1998	267	267	3 058 821	9 326 285
	Conversion d'options de souscription 1999	600	600	3 059 421	9 328 115
	Attribution gratuite d'actions	380 777	380 777	3 440 198	10 489 096
	Conversion du capital social en euros	-	-	3 440 198	10 320 594
2002	Conversion d'options de souscription 1996	6 569	6 569	3 446 767	10 340 301
	Conversion d'options de souscription 1997	8 014	8 014	3 454 781	10 364 343
	Conversion d'options de souscription 1998	600	600	3 455 381	10 366 143
	Attribution gratuite d'actions	344 109	344 109	3 799 490	11 398 470

Au 31 décembre 2002, le capital de la société Inter Parfums est composé de 3 799 490 actions d'une valeur nominale de 3 euros.

Détail des principales primes d'émission

Année	Type d'opération	Nombre d'actions	Nominal (en euros)	Prime (en euros)
1998	Augmentation de capital	151 260	3,05	9,15
1998	Augmentation de capital	184 012	3,05	10,06
2000	Augmentation de capital (par attribution gratuite)	759 445	3,05	0
2001	Augmentation de capital (par attribution gratuite)	380 777	3,00	0
2002	Augmentation de capital (par attribution gratuite)	344 109	3,00	0

3.2 Capital autorisé

Le conseil d'administration dans sa séance du 14 mai 2002 a décidé, en vertu de l'autorisation conférée par l'assemblée générale mixte du 3 mai 2002, d'augmenter le capital social d'une somme de 1 032 327 euros pour le porter à 11 355 621 euros par la création de 344 109 actions nouvelles attribuées gratuitement aux actionnaires à raison d'une action nouvelle pour dix anciennes.

L'autorisation conférée par l'assemblée du 5 mai 2002 ayant été donnée pour une période de 24 mois, l'assemblée générale mixte du 25 avril 2003 a décidé, dans sa neuvième résolution, de renouveler l'autorisation à donner au conseil d'administration à l'effet d'augmenter pendant une durée de 3 ans, le capital social en une ou plusieurs fois, d'un montant maximal de 5 millions d'euros, par incorporation de tout ou partie des primes d'émission, réserves ou bénéfices avec corrélativement attribution gratuite d'actions nouvelles.

Ladite assemblée a également décidé, aux termes de ses dixième et onzième résolutions, de déléguer au conseil d'administration les pouvoirs nécessaires à l'effet d'augmenter, en une ou plusieurs fois, pendant une durée de 3 ans :

- le capital social, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'un montant nominal maximal de 5 millions d'euros en faisant appel public à l'épargne, par l'émission d'actions nouvelles à souscrire en numéraire ou par compensation avec des créances liquides et exigibles sur la société ;
- le capital social, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'un montant nominal maximal de 5 millions d'euros par l'émission d'actions nouvelles à souscrire en numéraire ou par compensation avec des créances liquides et exigibles sur la société.

3.3 Dilution potentielle du capital

Politique générale

Depuis 1994, les membres du personnel, salariés de la société et de ses filiales, bénéficient régulièrement de plans d'options de souscription.

	Plan 96	Plan 97a	Plan 97b	Plan 97c	Plan 98
Date du conseil proposant le plan	03/04/95	21/03/97	21/03/97	03/04/95	03/03/98
Date de l'ass. autorisant le plan	19/05/95	06/05/97	06/05/97	19/05/95	21/04/98
Date du conseil ouvrant le plan	29/11/96	21/07/97	19/09/97	19/09/97	06/10/98
Date limite de levée des options	29/11/02	21/07/04	19/09/04	19/09/03	06/10/05
Nombre total d'options autorisées	30 000	30 000	30 000	30 000	50 000
Nombre total d'options attribuées	24 700	28 250	1 750	5 300	43 400
Prix de souscription initial	8,99	18,29	23,63	23,63	21,34
Prix de souscription corrigé	5,45	11,09	14,32	14,32	12,94
Durée d'exercice	6 ans	7 ans	7 ans	6 ans	7 ans
Blocage Non	5 ans (1)	5 ans (1)	5 ans (1)	5 ans (1)	
Parité action / option	1 pour 1	1 pour 1	1 pour 1	1 pour 1	1 pour 1
Conversions en 1999 et antérieur	5 800	1 850	-	-	800
Annulations en 1999 et antérieur	-	200	-	-	-
Conversions en 2000	4 101	834	1 050	-	200
Annulations en 2000	-	-	-	-	-
Attribution gratuite en 2000	5 555	8 739	501	1 773	14 143
Conversions en 2001	16 237	-	301	200	267
Annulations en 2001	169	-	-	602	-
Attribution gratuite en 2001	2 104	4 266	152	892	7 045
Conversions en 2002	6 569	5 185	730	2 099	600
Attribution gratuite en 2002	517	3 845	107	726	6 351
Options en vie au 31 décembre 2002	0	37 031	429	5 790	69 072

	Plan 99	Plan 00	Plan 01	Plan 02
Date du conseil proposant le plan	08/03/99	08/03/99	02/03/01	02/03/01
Date de l'ass. autorisant le plan	27/04/99	27/04/99	24/04/01	24/04/01
Date du conseil ouvrant le plan	18/06/99	24/03/00	27/04/01	26/08/02
Date limite de levée des options	18/06/06	24/03/07	26/04/08	26/08/09
Nombre total d'options autorisées	100 000	100 000	100 000	100 000
Nombre total d'options attribuées	56 100	34 500	45 700	51 200
Prix de souscription initial	26,68	60,98	64,00	30,00
Prix de souscription corrigé	16,17	36,95	51,72	-
Durée d'exercice	7 ans	7 ans	7 ans	7 ans
Blocage	5 ans ⁽¹⁾	5 ans ⁽¹⁾	4 ans ⁽¹⁾	4 ans ⁽¹⁾
Parité action / option	1 pour 1	1 pour 1	1 pour 1	1 pour 1
Conversions en 1999 et antérieur	300	na	na	na
Annulations en 1999 et antérieur	-	na	na	na
Conversions en 2000	-	-	na	na
Annulations en 2000	4 667	2 934	na	na
Attribution gratuite en 2000	18 614	11 510	na	na
Conversions en 2001	600	-	na	na
Annulations en 2001	200	301	225	na
Attribution gratuite en 2001	8 629	5 399	5 720	na
Conversions en 2002	-	-	-	na
Attribution gratuite en 2002	7 781	4 839	5 139	na
Options en vie au 31 décembre 2002	85 357	53 013	56 334	51 200

(1) sauf dérogation na : non applicable

L'attribution gratuite d'une action nouvelle pour dix actions anciennes a donné lieu à un ajustement du prix et du nombre des options en vie à la date du 10 juin 2002.

Le capital potentiel pouvant résulter de l'exercice d'options représente 358 226 actions, soit une dilution potentielle maximale représentant 9,4 % du capital.

Répartition des détenteurs au 31 décembre 2002

	Plans 97	Plan 98	Plan 99	Plan 00	Plan 01	Plan 02
Comité de direction	25 075	39 276	42 087	24 100	26 856	24 900
Salariés	18 175	29 796	43 270	28 913	29 478	26 300
Total	43 250	69 072	85 357	53 013	56 334	51 200

3.4 Répartition du capital et des droits de vote d'Inter Parfums

Situation au 1^{er} mars 2003

	Actions détenues	% du capital	Droits de vote	% des votes
Inter Parfums Holding S.A.	2 919 436	76,84 %	5 573 470	86,33 %
Sicav/Fcp compagnie d'assurance française	63 288	1,66 %	63 288	0,98 %
Fonds d'investissement anglais	53 831	1,42 %	53 831	0,83 %
Sicav/Fcp compagnie d'assurance française	53 680	1,41 %	53 680	0,83 %
Sicav/Fcp compagnie d'assurance française	39 600	1,04 %	39 600	0,61 %
Sicav/Fcp établissement financier français	34 974	0,92 %	34 974	0,54 %
Sicav/Fcp établissement financier français	33 331	0,88 %	33 331	0,52 %
Sicav/Fcp compagnie d'assurance française	32 195	0,85 %	32 195	0,51 %
Sicav/Fcp établissement financier français	26 378	0,69 %	26 378	0,41 %
Sicav/Fcp établissement financier français	24 750	0,65 %	24 750	0,38 %
Sicav/Fcp établissement financier français	24 000	0,63 %	24 000	0,37 %
Sicav/Fcp établissement financier français	20 899	0,55 %	20 899	0,32 %
Actions auto détenues	8 629	0,23 %	-	-
Autres	464 499	12,23 %	475 569	7,37 %
Total	3 799 490	100,00 %	6 455 965	100,00 %

Au 1^{er} mars 2003, 2 665 104 actions sont détenues depuis plus de 3 ans et donnent droit à un vote double.

Une enquête sur la répartition de l'actionnariat a permis d'identifier 2 800 porteurs au 1^{er} mars 2003, chiffre comparable à celui du 1^{er} mars 2002. Hors Inter Parfums Holding, la décomposition est relativement stable :

- 80 investisseurs français et OPCVM qui détiennent 13,6 % du capital social (contre 75 en 2002 pour 13,3 % du capital) ;
- 33 investisseurs étrangers, situés notamment au Royaume-Uni, en Suisse, aux Etats Unis et au Luxembourg, qui détiennent 3,2 % du capital social (contre 32 en 2002 pour 3,0 % du capital) ;
- 2 700 personnes physiques qui détiennent 6,2 % du capital social (contre 2 700 en 2002 pour 6,5 % du capital).

A la connaissance de la société, il n'existe pas d'autres actionnaires détenant directement, indirectement ou de concert 5 % ou plus du capital ou des droits de vote. Aucune action de la société n'est effectivement nantie.

Evolution du poids d'Inter Parfums Holding sur 4 ans

	31/12/99	31/12/00	31/12/01	31/12/02
Inter Parfums Holding	77,80 %	77,55 %	77,20 %	77,07 %
Investisseurs, public et salariés	22,20 %	22,45 %	22,80 %	22,93 %
Total	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %

3.5 Répartition du capital d'Inter Parfums Holding au 31 décembre 2002

La société Inter Parfums Holding, qui ne détient pas d'autre participation qu'Inter Parfums, est détenue à 100 % par la société Inter Parfums Inc. cotée au Nasdaq de New York, qui compte environ 2 300 actionnaires et dont le capital se décompose de la manière suivante au 31 décembre 2002 :

- Philippe Benacin et Jean Madar 61,9 %
- LV Capital (groupe LVMH) 19,2 %
- Investisseurs et public 19,9 %

4 Dividende

L'assemblée générale du 25 avril 2003 a fixé le dividende au titre de l'exercice 2002 à 0,42 euros par action (hors avoir fiscal) en croissance de 25 % par rapport à l'exercice précédent (compte tenu de l'attribution gratuite d'actions de juin 2002), et mis en paiement le 15 mai 2003. Les dividendes au titre des exercices 2001 et 2000 avaient été fixés respectivement à 0,37 euros (hors avoir fiscal) et 0,32 euros (hors avoir fiscal).

5 Pactes d'actionnaires

Il n'existe aucun pacte d'actionnaires au niveau de la société Inter Parfums Holding.

6 Principales données boursières

En euros	1998	1999	2000	2001	2002
Nombre d'actions au 31 décembre	2 234 023	2 275 786	3 041 816	3 440 198	3 799 490
Capitalisation boursière au 31 décembre	60 M	113 M	229 M	193 M	152 M
Cours plus haut	36,43	49,80	78,80	80,95	61,82
Cours plus bas	19,15	22,00	37,54	45,00	29,00
Cours moyen	27,82	31,31	55,78	65,70	45,13
Dernier cours	26,68	49,60	75,20	56,00	40,00
Volume moyen quotidien	1 240	1 900	1 900	1 520	1 200
Résultat par action ⁽¹⁾	1,81	2,10	2,43	2,46	2,43
Dividende par action ⁽¹⁾	0,18	0,27	0,32	0,37	0,42
Nombre moyen d'actions sur l'exercice	2 227 715	2 244 183	2 721 975	3 275 695	3 642 789

(1) Données historiques (non retraitées des attributions gratuites d'actions intervenues en 2000, 2001 et 2002)

6.1 Cours de bourse

L'action Inter Parfums (Code Euroclear 5379), qui est cotée en Continu B depuis le 2 janvier 1998 sur EuroNext Paris, entre dans la composition de l'indice du Second Marché depuis sa création et de l'indice MidCac depuis le 24 décembre 1999. Depuis le 2 janvier 2002, l'action a rejoint le segment de marché NextPrime ainsi que l'indice correspondant.

Après une très forte progression durant ces trois dernières années (cours multiplié par trois), l'action Inter Parfums a suivi une évolution très proche de celle du SBF 250, dans la zone 50 – 60 euros jusqu'au début du mois de juin 2002. Cependant, dans le courant de l'été, les incertitudes liées au contexte économique mondial ont fait chuter le cours sur les niveaux de 30 euros.

Le maintien d'un niveau de rentabilité élevé au premier semestre 2002, une activité en forte progression sur la seconde partie de l'année ainsi que de bonnes perspectives de croissance pour l'année 2003 ont favorisé une inversion de la tendance : après un plus bas à 26 euros en séance début octobre, l'action a entamé un rebond pour terminer à 40 euros au 31 décembre 2002. A cette date, la capitalisation boursière s'élevait à 150 millions d'euros.

Depuis le 1^{er} janvier 2003, le cours évolue de façon erratique, entre 30 et 40 euros, essentiellement en fonction de l'actualité internationale, et ce malgré les bons résultats de l'année 2002, publiés dans le courant du mois de mars 2003.

Les échanges ont porté en 2002 sur une moyenne de 1 200 titres par jour contre 1 500 titres par jour en 2001, compte tenu de la désaffection constatée chez les investisseurs pour les marchés actions.

6.2 Dividende

En 1998, la société a entamé une politique de versement de dividende en distribuant un montant de 0,18 euros par action (hors avoir fiscal) correspondant à 10 % de son résultat consolidé.

Après de fortes augmentations durant ces trois dernières années (50 % en 1999, 55 % en 2000 et 37 % en 2001 compte tenu des attributions gratuites d'actions intervenues), le dividende par action a été porté à 0,42 euros (hors avoir fiscal) correspondant à un taux de distribution de 18 % du résultat consolidé en hausse de 25 % par rapport à l'exercice précédent (compte tenu de l'attribution gratuite d'actions intervenue en juin 2002).

6.3 Evolution du cours de bourse et des volumes depuis 2000

En euros	Cours le plus haut	Cours le plus bas	Transaction en titres	Transaction en M€
2000				
Janvier	55,00	50,05	35 465	1 428
Février	72,00	55,00	62 760	2 852
Mars	70,00	58,40	52 280	2 582
Avril	66,00	57,50	32 217	1 460
Mai	70,20	60,50	21 387	1 058
Juin	70,90	54,90	45 844	2 985
Juillet	62,50	58,90	12 959	787
Août	61,00	56,00	54 909	3 220
Septembre	63,80	56,70	27 463	1 674
Octobre	59,80	56,00	28 751	1 679
Novembre	74,30	58,00	58 108	3 84
Décembre	78,80	68,00	35 998	2 621
2001				
Janvier	80,95	71,50	40 972	3 129
Février	73,40	67,00	13 585	962
Mars	69,85	61,50	41 589	2 750
Avril	71,90	63,90	22 573	1 538
Mai	75,00	69,70	17 053	1 226
Juin	75,00	67,00	44 427	3 101
Juillet	72,50	69,50	12 336	875
Août	70,80	64,80	28 560	1 929
Septembre	70,00	45,00	49 982	2 833
Octobre	65,10	55,25	32 705	1 974
Novembre	63,00	58,20	62 572	3 882
Décembre	58,50	55,05	18 557	1 050
2002				
Janvier	58,00	52,25	42 151	2 331
Février	57,80	56,40	13 002	742
Mars	60,75	56,50	24 231	1 438
Avril	61,82	51,64	86 251	4 730
Mai	56,73	53,36	17 759	980
Juin	53,91	43,98	18 634	906
Juillet	49,60	30,50	20 351	757
Août	35,00	31,55	9 242	304
Septembre	41,80	34,40	13 594	527
Octobre	40,66	29,00	18 228	643
Novembre	43,00	37,01	18 376	723
Décembre	45,40	38,99	24 160	1 076
2003				
Janvier	43,20	38,05	35 573	1 458
Février	39,50	35,00	18 080	683
Mars	35,87	30,00	26 254	849

Données historiques (non retraitées des attributions gratuites d'actions intervenues en 2000, 2001 et 2002)

**Sommaire
des comptes
consolidés**

53

Compte de résultat
consolidé

54

Bilan consolidé

55

Tableau de variation
des capitaux propres

56

Tableau de variation
de trésorerie

les comptes consolidés

1 Compte de résultat consolidé

En milliers d'euros	Notes	2000	2001	2002
sauf résultats par action exprimés en unités				
Chiffre d'affaires	3.1	76 854	88 486	93 378
Coût des ventes		(36 021)	(41 805)	(45 991)
Marge brute		40 833	46 681	47 387
<i>% du chiffre d'affaires</i>		<i>53,1 %</i>	<i>52,8 %</i>	<i>50,7 %</i>
Logistique & transport		(3 405)	(3 683)	(3 601)
Marketing & publicité	3.2	(11 124)	(12 006)	(12 286)
Redevances		(3 885)	(4 245)	(5 195)
Salaires & charges sociales		(4 242)	(4 999)	(5 318)
Amortissements & provisions	3.3	(2 180)	(3 056)	(2 295)
Autres achats & charges externes		(4 961)	(5 754)	(4 959)
Résultat opérationnel		11 028	12 938	13 733
<i>% du chiffre d'affaires</i>		<i>14,3 %</i>	<i>14,6 %</i>	<i>14,7 %</i>
Produits (Charges) financiers	3.5	1 657	333	171
Gains (Pertes) de change		(202)	45	(90)
Produits (Charges) exceptionnels	3.6	(1 423)	(474)	(85)
Résultat avant impôt		11 060	12 842	13 729
<i>% du chiffre d'affaires</i>		<i>14,4 %</i>	<i>14,5 %</i>	<i>14,7 %</i>
Impôt sur les bénéfices	3.7	(4 450)	(4 785)	(4 892)
Taux d'impôt		40,2 %	37,3 %	35,6 %
Résultat net		6 610	8 057	8 837
<i>% du chiffre d'affaires</i>		<i>8,6 %</i>	<i>9,1 %</i>	<i>9,5 %</i>
Résultat net par action de base ⁽¹⁾	3.8	2,43	2,46	2,43
Nombre d'actions retenu pour le calcul		2 721 975	3 275 695	3 642 789
Résultat net par action dilué ⁽¹⁾	3.8	2,29	2,38	2,34
Nombre d'actions retenu pour le calcul		2 887 351	3 378 254	3 771 447

(1) Evolutions non significatives compte tenu des attributions gratuites d'actions intervenues en 2000, 2001 et 2002.

53

2 Bilan consolidé

Actif

En milliers d'euros	Notes	2000	2001	2002
Actif immobilisé				
Marques et autres immobilisations incorporelles	2.1	7 415	7 571	6 625
Dépréciations et amortissements		(3 385)	(4 378)	(4 286)
Net		4 030	3 193	2 339
Immobilisations corporelles	2.2	1 397	1 664	1 811
Amortissements		(1 032)	(1 077)	(1 296)
Net		365	587	515
Immobilisations financières		77	86	97
Total de l'actif immobilisé		4 472	3 866	2 951
Actif circulant				
Stocks et en-cours	2.3	21 364	22 458	19 642
Clients et comptes rattachés	2.4	26 791	28 094	31 340
Autres créances	2.5	3 588	3 530	4 129
Valeurs mobilières de placement	2.6	13 793	15 124	25 147
Disponibilités		1	31	163
Charges à répartir	2.7	2 302	2 838	2 771
Total de l'actif circulant		67 839	72 075	83 192
Total de l'actif		72 311	75 941	86 143

Passif

En milliers d'euros	Notes	2000	2001	2002
Capitaux propres (avant affectation)				
Capital	2.8	9 274	10 321	11 364
Primes d'émission		11 614	10 526	9 589
Réserves		13 859	19 663	25 952
Résultat de l'exercice		6 610	8 057	8 837
Total des capitaux propres		41 357	48 567	55 742
Provisions pour risques et charges	2.9	2 590	3 017	3 261
Passif d'exploitation				
Emprunts et dettes financières		1 525	1 525	-
Fournisseurs et comptes rattachés		19 391	16 189	20 041
Autres dettes		4 639	5 729	6 340
Concours bancaires	2.10	2 809	914	759
Total du passif d'exploitation		28 364	24 357	27 140
Total du passif		72 311	75 941	86 143

3 Tableau de variation des capitaux propres

En milliers d'euros	Nombre d'actions	Capital	Primes Résultats	Réserves et Propres	Total Capitaux
Au 31 décembre 1997	1 893 265	5 773	7 931	8 451	22 155
Conversion d'options de souscription d'actions	5 486	17	38	-	55
Conversion d'obligations	335 272	1 022	3 235	-	4 257
Résultat net de l'exercice 1998	-	-	-	4 043	4 043
Au 31 décembre 1998	2 234 023	6 812	11 204	12 494	30 510
Conversion d'options de souscription d'actions	28 031	85	229	-	314
Conversion d'obligations	13 732	42	130	-	172
Résultat net de l'exercice 1999	-	-	-	4 713	4 713
Dividende 1998 versé en 1999	-	-	-	(409)	(409)
Au 31 décembre 1999	2 275 786	6 939	11 563	16 798	35 300
Attribution gratuite d'actions	759 445	2 315	-	(2 315)	-
Conversion d'options de souscription d'actions	6 585	20	51	-	71
Résultat net de l'exercice 2000	-	-	-	6 610	6 610
Dividende 1999 versé en 2000	-	-	-	(624)	(624)
Au 31 décembre 2000	3 041 816	9 274	11 614	20 469	41 357
Attribution gratuite d'actions	380 777	1 161	(1 161)	-	-
Conversion d'options de souscription d'actions	17 605	54	73	-	127
Conversion du capital en euro	-	(168)	-	168	-
Résultat net de l'exercice 2001	-	-	-	8 057	8 057
Dividende 2000 versé en 2001	-	-	-	(974)	(974)
Au 31 décembre 2001	3 440 198	10 321	10 526	27 720	48 567
Attribution gratuite d'actions	344 109	1 032	(1 032)	-	-
Conversion d'options de souscription d'actions	15 183	45	95	-	140
Résultat net de l'exercice 2002	-	-	-	8 837	8 837
Dividende 2001 versé en 2002	-	-	-	(1 274)	(1 274)
Rachat d'actions propres	(11 587)	(34)	-	(494)	(528)
Au 31 décembre 2002	3 787 903	11 364	9 589	34 789	55 742

55

4 Tableau de variation de trésorerie

En milliers d'euros	2000	2001	2002
Opérations d'exploitation			
Résultat net	6 610	8 057	8 837
Amortissement et provisions pour dépréciation	2 654	2 306	1 375
Dotations aux amortissements des charges à répartir	1 007	1 323	1 209
Plus ou moins-values sur cessions d'actifs	5	-	(91)
Capacité d'autofinancement	10 276	11 686	11 330
Variation des stocks et en-cours	(7 561)	(1 930)	2 796
Variation des créances clients et comptes rattachés	(6 600)	(1 308)	(3 179)
Variation des autres créances	222	59	(599)
Variation des fournisseurs et comptes rattachés	1 996	(3 201)	3 852
Variation des autres dettes	1 464	1 090	504
Variation du bfr d'exploitation	(10 480)	(5 291)	3 374
Total flux des opérations d'exploitation	(205)	6 396	14 704
Opérations d'investissement			
Acquisition d'immobilisations incorporelles	(42)	(156)	(121)
Acquisition d'immobilisations corporelles et de moules	(1 625)	(2 124)	(1 289)
Variation des immobilisations financières	(23)	(10)	(11)
Cessions d'actifs immobilisés	-	2	167
Total flux des opérations d'investissement	(1 689)	(2 288)	(1 254)
Opérations de financement			
Emission d'emprunts et nouvelles dettes financières	-	-	-
Remboursements d'emprunts	-	-	(1 525)
Dividende versé	(624)	(974)	(1 274)
Augmentation de capital	71	122	140
Achat d'actions propres	-	-	(481)
Total flux des opérations de financement	(553)	(852)	(3 140)
Variation nette de la trésorerie	(2 447)	3 256	10 310
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice	13 432	10 985	14 241
Trésorerie à la clôture de l'exercice	10 985	14 241	24 551

**Sommaire
de l'annexe
aux comptes
consolidés**

58

59

63

65

65

Principes comptables

Notes annexes au bilan

Notes annexes au compte
de résultat

Informations sectorielles

Autres informations

l'annexe aux comptes consolidés

57

1 Principes comptables

1.1 Général

Les comptes consolidés sont établis en conformité avec les dispositions légales et réglementaires applicables en France, selon le nouveau règlement du Comité de la Réglementation Comptable n° 99-02 du 29 avril 1999, homologué par l'arrêté du 22 juin 1999. Les comptes, transactions, résultats et plus-values intragroupes sont éliminés.

1.2 Principes et périmètre de consolidation

Les sociétés dans lesquelles la société Inter Parfums exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale et sont Inter Parfums Trademark et Inter Parfums Grand Public, intégrées depuis le 12 juillet 1994. Toutes les sociétés incluses dans la consolidation du groupe clôturent leur exercice social le 31 décembre. Aucune société n'a été exclue du périmètre de consolidation.

1.3 Méthodes de conversion

Les transactions réalisées en devises étrangères sont converties au cours des devises à la date des transactions. Les dettes et créances en devises sont converties aux cours en vigueur au 31 décembre 2002. Les pertes et profits résultant de la conversion des soldes concernés au cours du 31 décembre 2002 sont portés au compte de résultat. Les transactions qui font l'objet de couverture de change sont converties aux cours négociés.

1.4 Marques et autres immobilisations incorporelles

Les marques et autres immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût historique, qu'il s'agisse de marques sous contrat de licence ou de marques acquises.

Ces marques acquises, de notoriété internationale, anciennes et reconnues et qui bénéficient d'une protection juridique ne font pas l'objet d'amortissements. Elles font l'objet d'une évaluation annuelle selon la méthode des flux de trésorerie prévisionnels actualisés. Une provision pour dépréciation est comptabilisée dans les résultats si cette valeur vient à décliner.

Les autres immobilisations incorporelles sont amorties sur leur durée d'utilité.

1.5 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition) et sont amorties sur leur durée d'utilisation économique estimée de façon linéaire. Les principales durées de vie sont les suivantes :

■ Installations techniques, matériel et outillage	3 à 5 ans
■ Installations générales, agencements et aménagements	3 à 5 ans
■ Matériel de transport	3 à 5 ans
■ Matériel de bureau et informatique, mobilier	3 à 5 ans

1.6 Stocks et en-cours

Les stocks sont valorisés au plus bas de leur prix de revient ou de leur valeur probable de réalisation. Les stocks à rotation lente font l'objet de provisions pour dépréciation déterminées sur la base des chiffres d'affaires passés et prévisionnels.

Le prix de revient des matières premières et approvisionnements est déterminé sur la base des derniers prix d'achat connus. Du fait de la rotation rapide de ces stocks, cette méthode de valorisation donne des résultats équivalents à ceux qui seraient obtenus avec la méthode FIFO.

Le prix de revient des produits finis est déterminé en incorporant au coût des matières consommées les dépenses de production ainsi qu'une quote-part de charges indirectes évaluées sur la base d'un taux standard repris dans le tableau ci-dessous :

<u>Taux de frais d'approche</u>	<u>2000</u>	<u>2001</u>	<u>2002</u>
Stocks de marchandises et matières	4 %	4 %	4 %
Stocks de produits finis	9 %	9 %	7 %

A la fin de chaque exercice, ces taux standards font l'objet d'une comparaison avec le taux effectivement obtenu sur la base des données réelles de fin d'année.

1.7 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée au cas par cas lorsque la valeur probable de réalisation est inférieure à la valeur comptable.

1.8 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur coût historique et font l'objet d'une provision en cas de dépréciation par rapport à leur valeur d'inventaire.

1.9 Charges à répartir sur plusieurs exercices

Les frais de participation liés à la conception des moules, les frais de lancement de nouveaux produits ainsi que certaines charges sont comptabilisés en charges à répartir et amortis sur une durée maximale de 5 ans. La dotation relative aux frais d'acquisition de moules est intégrée au coût des ventes.

1.10 Provisions pour risques et charges

La société s'est conformée à compter du 1^{er} janvier 2002 au règlement CRC 2000-06 relatif aux passifs. L'impact de ce changement de méthode est sans effet sur le résultat de l'exercice 2002 et sur les capitaux propres à l'ouverture de l'exercice.

Pour indemnités de départ en retraite

Cette provision est destinée à faire face aux engagements correspondants à la valeur actuelle des droits acquis par les salariés relatifs aux indemnités conventionnelles auxquelles ils seront en mesure de prétendre lors de leur départ en retraite. Elle résulte d'un calcul effectué selon une méthode

prospective qui prend en compte l'ancienneté, l'espérance de vie et le taux de rotation du personnel, ainsi que des hypothèses de revalorisation et d'actualisation.

Pour risques et charges

Les risques et charges nettement précisés quant à leur objet et que des événements survenus ou en cours rendent probables, entraînent la constitution des provisions. Ces provisions sont réestimées à chaque clôture en fonction de l'évolution de ces risques.

1.11 Instruments financiers

La société réalisant une partie de ses transactions en devises étrangères, des contrats de change à terme de devises ou des options de change sur devises sont utilisés, uniquement pour se prémunir des variations de ces devises par rapport à l'euro et maintenir les niveaux de marge brute. Conformément aux méthodes de conversion énoncées ci-dessus, les instruments de couverture utilisés sont affectés à des créances et à des dettes.

1.12 Impôts sur les bénéfices

Les différences temporaires entre le résultat imposable et le résultat consolidé avant impôt donnent lieu à la constatation d'impôts différés calculés selon la méthode du report variable qui tient compte des conditions d'imposition connues à la fin de l'exercice. Les crédits d'impôts potentiels résultant des reports déficitaires ne sont pas enregistrés sauf lorsque leur utilisation à court terme apparaît suffisamment probable.

1.13 Charges et produits exceptionnels

Les charges et les produits exceptionnels sont les charges et les produits résultant d'événements ou de transactions clairement distincts des activités ordinaires de l'entreprise et dont on ne s'attend pas à ce qu'elles se reproduisent de manière fréquente ou régulière.

1.14 Résultats par action

Le résultat net consolidé par action est calculé en fonction du nombre moyen pondéré d'actions en circulation durant l'exercice. Le résultat net consolidé par action après dilution est calculé sur le nombre moyen pondéré d'actions qui résulterait de la levée de toutes les options de souscriptions d'actions.

1.15 Actions propres

Les actions propres détenues par la société au titre du programme de rachat d'actions sont enregistrées en "autres titres immobilisés". Les actions propres détenues par la société sont portées en diminution des capitaux propres et ne font pas l'objet de provision pour dépréciation.

1.16 Autres informations significatives

Les comptes de la société Inter Parfums et de ses filiales Inter Parfums Trademark et Inter Parfums Grand Public sont eux-mêmes consolidés par intégration globale dans les comptes de la société Inter Parfums Inc. - 551 Fifth Avenue - New York NY 10176.

2 Notes annexes au bilan

2.1 Marques et autres immobilisations incorporelles

En milliers d'euros	31/12/01	+	-	31/12/02
Marques Molyneux et Weil	3 717	-	1 067	2 650
Clause de non-concurrence Molyneux et Weil	486	-	-	486
Droit d'entrée licence Jean Charles Brosseau	1 580	-	-	1 580
Droit d'entrée licence S.T. Dupont	869	-	-	869
Droits relatifs aux moules et outillages Christian Lacroix	305	-	-	305
Autres	614	121	-	735
Total brut	7 571	121	(1 067)	6 625
Total amortissements et dépréciations	(4 378)	(898)	990	(4 286)
Total net	3 193	(777)	(77)	2 339

Marques Molyneux et Weil

L'évaluation des marques, pratiquée annuellement, a entraîné la constitution d'une provision de 0,5 millions d'euros sur la marque Molyneux. A cette date, la valeur nette de la marque Molyneux s'élève à 1,5 millions d'euros.

Début juin 2002, La société Inter Parfums a cédé la marque Weil à la société Aroli (Jean d'Aveze) pour un montant de 0,17 millions d'euros, avec une plus value de 0,09 millions d'euros.

Droit d'entrée licence Jean Charles Brosseau

Le droit d'entrée est totalement amorti au 31 décembre 2002.

Droit d'entrée licence S.T. Dupont

Le droit d'entrée est amorti sur une durée de 11 ans.

Droit relatif aux moules et outillages Christian Lacroix

Le droit est amorti sur une durée de 5 ans.

2.2 Immobilisations corporelles

En milliers d'euros	31/12/01	+	-	31/12/02
Installations techniques, matériel et outillage	586	-	-	586
Installations générales	286	57	-	343
Matériel de bureau, informatique, mobilier	755	86	-	841
Autres	37	4	-	41
Total brut	1 664	147	-	1 811
Total amortissements et dépréciations	(1 077)	(219)	-	(1 296)
Total net	587	(72)	-	515

2.3 Stocks et en-cours

En milliers d'euros	31/12/00	31/12/01	31/12/02
Matières premières et composants	9 372	8 072	8 458
Produits finis	13 502	16 732	13 550
Total brut	22 874	24 804	22 008
Provisions sur matières premières	(1 038)	(1 147)	(1 087)
Provisions sur produits finis	(472)	(1 199)	(1 279)
Total provisions	(1 510)	(2 346)	(2 366)
Total net	21 364	22 458	19 642

2.4 Créances clients et comptes rattachés

En milliers d'euros	31/12/00	31/12/01	31/12/02
Total brut	28 097	29 406	32 585
Provision	(1 306)	(1 312)	(1 245)
Total net	26 791	28 094	31 340

Compte tenu de la situation politique, économique et financière prévalant en Argentine, la société a décidé, par souci de prudence, de maintenir une provision constituée en 2001 d'un montant de 0,18 millions d'euros dans les comptes arrêtés au 31 décembre 2002.

2.5 Autres créances

En milliers d'euros	31/12/00	31/12/01	31/12/02
Charges constatées d'avance	1 048	873	1 499
Comptes courants groupe	790	-	-
Impôt forfaitaire annuel et acomptes d'impôt sur les sociétés	490	684	1 129
Impôt différé actif	39	222	300
Taxe sur la valeur ajoutée	754	975	663
Autres	467	776	538
Total	3 588	3 530	4 129

2.6 Valeurs mobilières de placement

En milliers d'euros	31/12/00	31/12/01	31/12/02
Certificats de dépôt	5 869	6 869	15 500
Sicav et Fcp monétaires	7 532	7 733	9 728
Actions propres	392	522	-
Total brut	13 793	15 124	25 228
Provision pour dépréciation	-	-	(81)
Total net	13 793	15 124	25 147

Pour souscrire aux obligations réglementaires, la société a procédé au reclassement des actions propres détenues au 31 décembre 2002 en titres de participation dans les comptes sociaux et les a imputées sur les capitaux propres dans les comptes consolidés, sans impact sur le résultat.

2.7 Charges à répartir

En milliers d'euros	31/12/01	+	-	31/12/02
Moules et lancements de produits	2 838	1 143	1 210	2 771
Total	2 838	1 143	1 210	2 771

2.8 Capitaux propres

2.8.1 Capital social

Au 31 décembre 2002, le capital de la société Inter Parfums est composé de 3 799 490 actions d'une valeur nominale de 3 euros, détenu à 77,1 % par la société Inter Parfums Holding.

2.8.2 Plans d'options de souscription d'actions

Politique générale

Depuis 1994, les membres du personnel, salariés de la société et de ses filiales, bénéficient régulièrement de plans d'options de souscription.

	Plan 96	Plan 97a	Plan 97b	Plan 97c	Plan 98
Date du conseil proposant le plan	03/04/95	21/03/97	21/03/97	03/04/95	03/03/98
Date de l'ass. autorisant le plan	19/05/95	06/05/97	06/05/97	19/05/95	21/04/98
Date du conseil ouvrant le plan	29/11/96	21/07/97	19/09/97	19/09/97	06/10/98
Date limite de levée des options	29/11/02	21/07/04	19/09/04	19/09/03	06/10/05
Nombre total d'options autorisées	30 000	30 000	30 000	30 000	50 000
Nombre total d'options attribuées	24 700	28 250	1 750	5 300	43 400
Prix de souscription initial	8,99	18,29	23,63	23,63	21,34
Prix de souscription corrigé	5,45	11,09	14,32	14,32	12,94
Durée d'exercice	6 ans	7 ans	7 ans	6 ans	7 ans
Blocage	Non	5 ans ⁽¹⁾	5 ans ⁽¹⁾	5 ans ⁽¹⁾	5 ans ⁽¹⁾
Parité action / option	1 pour 1	1 pour 1	1 pour 1	1 pour 1	1 pour 1
Conversions en 1999 et antérieur	5 800	1 850	-	-	800
Annulations en 1999 et antérieur	-	200	-	-	-
Conversions en 2000	4 101	834	1 050	-	200
Annulations en 2000	-	-	-	-	-
Attribution gratuite en 2000	5 555	8 739	501	1 773	14 143
Conversions en 2001	16 237	-	301	200	267
Annulations en 2001	169	-	-	602	-
Attribution gratuite en 2001	2 104	4 266	152	892	7 045
Conversions en 2002	6 569	5 185	730	2 099	600
Attribution gratuite en 2002	517	3 845	107	726	6 351
Options en vie au 31 décembre 2002	0	37 031	429	5 790	69 072

	Plan 99	Plan 00	Plan 01	Plan 02
Date du conseil proposant le plan	08/03/99	08/03/99	02/03/01	02/03/01
Date de l'ass. autorisant le plan	27/04/99	27/04/99	24/04/01	24/04/01
Date du conseil ouvrant le plan	18/06/99	24/03/00	27/04/01	26/08/02
Date limite de levée des options	18/06/06	24/03/07	26/04/08	26/08/09
Nombre total d'options autorisées	100 000	100 000	100 000	100 000
Nombre total d'options attribuées	56 100	34 500	45 700	51 200
Prix de souscription initial	26,68	60,98	64,00	30,00
Prix de souscription corrigé	16,17	36,95	51,72	-
Durée d'exercice	7 ans	7 ans	7 ans	7 ans
Blocage	5 ans ⁽¹⁾	5 ans ⁽¹⁾	4 ans ⁽¹⁾	4 ans ⁽¹⁾
Parité action / option	1 pour 1	1 pour 1	1 pour 1	1 pour 1
Conversions en 1999 et antérieur	300	na	na	na
Annulations en 1999 et antérieur	-	na	na	na
Conversions en 2000	-	-	na	na
Annulations en 2000	4 667	2 934	na	na
Attribution gratuite en 2000	18 614	11 510	na	na
Conversions en 2001	600	-	na	na
Annulations en 2001	200	301	225	na
Attribution gratuite en 2001	8 629	5 399	5 720	na
Conversions en 2002	-	-	-	na
Attribution gratuite en 2002	7 781	4 839	5 139	na
Options en vie au 31 décembre 2002	85 357	53 013	56 334	51 200

(1) sauf dérogation na : non applicable

L'attribution gratuite d'une action nouvelle pour dix actions anciennes a donné lieu à un ajustement du prix et du nombre des options en vie à la date du 10 juin 2002.

Répartition des détenteurs au 31 décembre 2002

	Plans 97	Plan 98	Plan 99	Plan 00	Plan 01	Plan 02
Comité de direction	25 075	39 276	42 087	24 100	26 856	24 900
Salariés	18 175	29 796	43 270	28 913	29 478	26 300
Total	43 250	69 072	85 357	53 013	56 334	51 200

2.9 Provisions pour risques et charges

En milliers d'euros	31/12/01	+	-	31/12/02
Provisions pour litiges	1 789	160	38	1 911
Provisions pour impôt différé	1 053	-	52	1 001
Provisions pour indemnités de départ en retraite	102	182	-	284
Autres provisions pour risques et charges	73	-	8	65
Total	3 017	342	98	3 261

Les provisions pour litiges correspondent principalement aux provisions pour contrôle fiscal pour un montant de 0,91 millions d'euros et à la provision pour litige existant entre la société Inter Parfums et la société Jean Charles Brosseau pour un montant de 0,69 millions d'euros.

2.10 Concours bancaires

En milliers d'euros	31/12/00	31/12/01	31/12/02
Facilités de caisse	2 809	914	759
Total	2 809	914	759

Les taux d'intérêts variables des emprunts et dettes financières sont généralement indexés sur les taux de marché, notamment l'Euribor 3 mois et l'Eonia.

En %	2000	2001	2002
Euribor 3 mois moyen	4,39	4,26	2,83
Euribor 3 mois clôture	4,86	3,34	2,86
Eonia moyen	4,13	4,39	3,29
Eonia clôture	4,88	3,37	3,44

Source : Crédit Lyonnais

2.11 Echéance des créances et dettes

Ventilation	- d'un an	+ d'un an
Autres immobilisations financières	-	97
Clients et comptes rattachés	30 305	1 035
Etat et autres collectivités publiques	2 092	-
Autres créances	538	-
Charges constatées d'avance	1 499	-
Emprunts et dettes financières	759	-
Fournisseurs et comptes rattachés	20 041	-
Etat et autres collectivités publiques	921	-
Autres dettes	5 419	-

2.12 Détail des charges à payer

En milliers d'euros	31/12/02
Fournisseurs	3 780
Dettes fiscales et sociales	1 420
Autres	500

3 Notes annexes au compte de résultat

3.1 Répartition du chiffre d'affaires consolidé

3.1.1 Par zone géographique

En %	2000	2001	2002
Amérique du Nord	11	8	6
Amérique du Sud	9	10	7
Asie	13	15	14
Europe	43	43	50
Moyen Orient	12	12	12
France	11	10	9
Autres	1	2	2
Total	100	100	100

3.1.2 Par marque

En %	2000	2001	2002
Burberry	55	58	60
S.T. Dupont	18	12	10
Paul Smith	11	13	10
Christian Lacroix	4	3	8
Celine	-	5	7
Autres marques sélectives	6	4	3
Grand Public	6	5	2
Total	100	100	100

3.2 Marketing & Publicité

Afin de traduire fidèlement les efforts promotionnels du groupe, la P.L.V. (Publicité sur le Lieu de Vente) correspondant à du matériel publicitaire (panneaux, présentoirs, factices géants,...) et les produits d'animation (porte-clefs, trousse, parapluies,...), sont classés dans les frais de marketing & publicité :

En milliers d'euros	2000	2001	2002
Marketing et médias	9 164	9 448	10 313
P.L.V. matériel publicitaire et produits d'animation	1 960	2 558	1 973
Total marketing & publicité	11 124	12 006	12 286

La P.L.V. correspondant aux testeurs, miniatures et autres échantillons est intégrée au coût des ventes.

3.3 Amortissements et provisions

En milliers d'euros	2000	2001	2002
Dotations	3 390	3 184	2 763
Reprises	(1 210)	(128)	(468)
Net	2 180	3 056	2 295

3.4 Honoraires d'audit et de conseil

	En euros	KPMG En %	SFECO & Fiducia A. En euros	En %
Commissariat aux comptes et certification des comptes	83 000	100	53 000	100
Missions accessoires	-	-	-	-
Autres prestations, juridique, fiscal, social	-	-	-	-
Total	83 000	100	53 000	100

3.5 Produits et charges financiers

En milliers d'euros	2000	2001	2002
Produit net sur cessions de valeurs mobilières de placement	2 011	695	488
Intérêts sur concours bancaires et mobilisations de créances	(287)	(311)	(172)
Autres	(67)	(51)	(145)
Total	1 657	333	171

3.6 Produits et charges exceptionnels

En milliers d'euros	2000	2001	2002
De nature salariale	(106)	-	-
De nature commerciale ou de marque	(693)	(465)	(160)
De nature fiscale	(624)	(7)	(16)
Plus value cession de marque	-	-	91
Autres	-	(2)	-
Total	(1 423)	(474)	(85)

Les charges exceptionnelles de nature commerciale ou de marque correspondent principalement aux dotations aux provisions constituées au titre du litige existant entre la société Inter Parfums et la société Jean Charles Brosseau en 2000 et 2001 et au titre de divers litiges commerciaux en 2001 et 2002.

3.7 Impôts sur les bénéfices

3.7.1 Détail de l'impôt

En milliers d'euros	2000	2001	2002
Résultat taxable à 35,4 %	(4 013)	(4 805)	(5 023)
Différences temporaires à 35,4 %	(437)	20	131
Total	(4 450)	(4 785)	(4 892)

3.7.2 Détail des créances d'impôt

En milliers d'euros	31/12/00	31/12/01	31/12/02
Impôt différé actif	39	222	300
Acomptes	490	685	1 129
Total	529	907	1 429

3.7.3 Détail des dettes d'impôt

En milliers d'euros	31/12/00	31/12/01	31/12/02
Impôt différé passif	890	1 053	1 001
Dettes d'impôt	157	1 210	609
Total	1 047	2 263	1 610

3.7.4 Rapprochement entre la charge d'impôt comptabilisée et la charge d'impôt théorique

	31/12/02	
	En milliers d'euros	En %
Impôt théorique calculé au taux normal	4 864	35,4
Crédit d'impôts et résultats imposables à des taux réduits	(25)	ns
Effet de changement de taux sur les impôts différés	(23)	ns
Actifs d'impôt provisionné	64	ns
Différences permanentes non déductibles	36	ns
Autres	(24)	ns
Impôt sur les bénéfices	4 892	35,6

ns : non significatif

3.8 Résultats par action

En milliers d'euros	31/12/00	31/12/01	31/12/02
sauf nombre d'actions en unités et résultat par action en euros			
Résultat net consolidé	6 610	8 057	8 837
Nombre moyen d'actions	2 721 975	3 275 695	3 642 789
Résultat net par action de base	2,43	2,46	2,43
Effet dilutif sur options de souscription d'actions :			
Nombre d'actions complémentaires potentielles	165 376	102 559	128 659
Effet potentiel sur le résultat net consolidé	-	-	-
Résultat net consolidé après effet des conversions potentielles	6 610	8 057	8 837
Nombre moyen d'actions après effet des conversions potentielles	2 887 351	3 378 254	3 771 447
Résultat net par action dilué	2,29	2,38	2,34

4 Informations sectorielles

En milliers d'euros	Parfums de prestige	Parfums grand public
Chiffre d'affaires	91,0	2,4
Résultat opérationnel	13,5	0,2
Actif immobilisé net (employé en France)	2 950	-

5 Autres informations

5.1 Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan ont uniquement trait à l'activité courante de la société.

■ Synthèse des engagements hors bilan des 3 derniers exercices

En milliers d'euros	31/12/00	31/12/01	31/12/02
Minima garantis sur les redevances de marque	29 430	27 370	24 840
Effets escomptés non échus (Dailly)	1 500	1 215	1 200
Cautions et garanties donnés	-	680	680
Autres engagements (bureaux, entrepôt)	8 860	7 150	5 440
Total	39 790	36 415	32 160

■ Détail des engagements hors bilan au 31 décembre 2002

En milliers d'euros	Total	A - d'un an	1 à 5 ans	5 ans et +
Obligations contractuelles				
Minima garantis sur les redevances de marque	24 840	2 820	14 990	7 030
Autres engagements (bureaux, entrepôt)	5 440	1 710	3 730	-
Total obligations contractuelles	30 280	4 530	18 720	7 030
Autres engagements				
Effets escomptés non échus (Dailly)	1 200	1 200	-	-
Cautions et garanties donnés	680	-	680	-
Total autres engagements	1 880	1 200	680	-
Total général	32 160	5 730	19 400	7 030

Les ventes à terme de devises sont indiquées dans le paragraphe 5.5 "Exposition aux risques de change".

5.1.1 Accords de licence

Regine's

En juin 1988, la société Inter Parfums a signé un contrat de licence exclusif avec la société Alphafin Bv pour la création, fabrication, distribution mondiale de parfums sous la marque Regine's et régulièrement renouvelé d'année en année depuis cette date.

Burberry

En juillet 1993, la société Inter Parfums a conclu un contrat de licence exclusif avec la société Burberry Ltd pour la création, fabrication et distribution mondiale de parfums sous la marque Burberry, pour une période de 10 ans. En février 2000, la société Inter Parfums et la société Burberry ont prolongé ce contrat pour une période de 3 ans se terminant le 31 décembre 2006.

S.T. Dupont

En juillet 1997, la société Inter Parfums a conclu un contrat de licence exclusif avec la société S.T. Dupont pour la création, fabrication et distribution mondiale de parfums, pour une période de 11 ans.

Paul Smith

En décembre 1998, la société Inter Parfums a conclu un contrat de licence exclusif avec la société Paul Smith pour la création, fabrication et distribution mondiale de parfums et cosmétiques pour une période de 12 ans.

Christian Lacroix

En mars 1999, la société Inter Parfums a conclu un contrat de licence exclusif avec la société Christian Lacroix pour la création, fabrication et distribution mondiale de parfums et cosmétiques pour une période de 11 ans.

Celine

En mai 2000, la société Inter Parfums a conclu un contrat de licence exclusif avec la société Celine pour le développement, la fabrication et la distribution mondiale de parfums pour une période de 12 ans.

5.1.2 Effets escomptés non échus - Dailly

Le montant des effets escomptés non échus s'élève à 1,2 millions d'euros au 31 décembre 2002 contre 1,2 millions d'euros au 31 décembre 2001.

5.1.3 Cautions et garanties données

Une caution bancaire d'un montant de 0,7 millions d'euros a été fournie à l'administration fiscale dans le cadre de la vérification de comptabilité intervenue au titre des exercices 1996 à 1998.

5.2 Assurance

Le capital d'un contrat d'assurance vie concernant Philippe Benacin avec la société Inter Parfums comme bénéficiaire s'élève à 3 millions d'euros.

5.3 Synthèse des litiges en cours

5.3.1 De nature fiscale

Concernant la société Inter Parfums (exercices 1993 à 1994)

Dans le courant du premier semestre 1996, la société Inter Parfums a fait l'objet d'une vérification de comptabilité par l'administration fiscale portant sur les exercices 1993 et 1994. Suite à ce contrôle, un redressement fiscal a été notifié en juin 1996.

Les redressements acceptés, qui ont porté sur de faibles montants, ont fait l'objet de provisions dans les comptes arrêtés au 31 décembre 1996, sans incidence significative. Les redressements formellement contestés, qui ont porté sur un montant d'environ 0,75 millions d'euros ont fait l'objet, après avis des conseils fiscaux, d'une action contentieuse en vue d'obtenir leur dégrèvement total.

Compte tenu des redressements abandonnés au fur et à mesure des années par l'administration fiscale, le montant des redressements formellement contestés atteint désormais 0,34 millions d'euros.

Sur la base de l'analyse pratiquée à la clôture de chaque exercice, la société a décidé, par souci de prudence, de constituer

des provisions pour un montant total de 0,15 millions d'euros au 31 décembre 2000. Aucun événement significatif n'étant intervenu en 2001 et en 2002, le montant de la provision est inchangé au 31 décembre 2002.

Concernant les sociétés Inter Parfums / Inter Parfums Grand Public (exercices 1996 à 1998)

Dans le courant du premier semestre 1999, les sociétés Inter Parfums et Inter Parfums Grand Public ont fait l'objet d'une vérification de comptabilité par l'administration fiscale portant sur les exercices 1996 à 1998. Suite à ce contrôle, un premier redressement fiscal portant sur l'exercice 1996 a été notifié en août 1999 et un second redressement fiscal portant sur les exercices 1997 et 1998 a été notifié en mars 2000.

Les redressements acceptés ont porté sur de faibles montants et ont fait l'objet de provisions dans les comptes arrêtés au 31 décembre 1999 et 2000, sans incidence significative. Les redressements formellement contestés, qui ont porté sur un montant d'environ 2 millions d'euros ont fait l'objet, après avis des conseils fiscaux, d'une action contentieuse en vue d'obtenir leur dégrèvement total.

Compte tenu des redressements abandonnés au fur et à mesure des années par l'administration fiscale, le montant des redressements formellement contestés atteint désormais 1,3 millions d'euros.

Sur la base de l'analyse pratiquée à la clôture de chaque exercice, la société a décidé de constituer des provisions pour un montant total de 0,7 millions d'euros au 31 décembre 2000. Aucun événement significatif n'est intervenu en 2001 et en 2002.

5.3.2 De marque ou de nature commerciale

De marque

En 1998, un certain nombre de désaccords existants avec la société Jean Charles Brosseau sur les aspects stratégiques et commerciaux relatifs au contrat de licence en vigueur avec la société Inter Parfums ont donné lieu à l'ouverture de différentes procédures devant le Tribunal de Commerce de Paris.

Suivant jugement en date du 27 septembre 1999, le Tribunal de Commerce de Paris a fait droit à la demande de résiliation du contrat de licence par la société Jean Charles Brosseau, condamné la société Inter Parfums au paiement des redevances minimales garanties contractuelles ainsi qu'au paiement de la somme de 0,6 millions d'euros à titre de dommages et intérêts.

Au vu des événements intervenus au cours de l'année 2000, la société, qui a interjeté appel de cette décision, a décidé de constituer une provision pour risques et charges de 0,7 millions d'euros.

Suivant décision en date du 23 février 2001, la Cour d'Appel de Paris a confirmé la demande de résiliation du contrat de licence par la société Jean Charles Brosseau (sans impact significatif sur le chiffre d'affaires de l'exercice 2001), condamné la société Inter Parfums au paiement des redevances minimales garanties contractuelles (provisionnées dans les comptes arrêtés à la date du 23 avril 2000), nommé un expert aux fins de procéder à des analyses complémentaires et condamné la société Inter Parfums à payer la somme de 0,15 millions d'euros à titre de provision à valoir sur dommages et intérêts. Depuis cette date, la procédure suit son cours, aucun événement significatif n'est intervenu en 2001 et en 2002 et le montant de la provision est inchangé au 31 décembre 2002.

De nature commerciale

Deux litiges de nature commerciale, nés en 2001, ont été provisionnés dans les comptes arrêtés au 31 décembre 2001 pour un montant total de 0,2 millions d'euros. Leur évolution au cours de l'année 2002 a conduit la société à constituer des provisions complémentaires : la provision atteint 0,4 millions d'euros dans les comptes arrêtés au 31 décembre 2002.

A la connaissance de la société, il n'existe pas d'autres litiges, arbitrage ou fait exceptionnel susceptible d'avoir ou ayant eu dans un passé récent une incidence significative sur la situation financière, le résultat, l'activité et le patrimoine de la société et du groupe.

5.4 Evènements postérieurs à la clôture

Aucun évènement significatif n'est intervenu depuis la clôture de l'exercice.

5.5 Exposition aux risques de change

5.5.1 Politique générale

La société a choisi d'adopter une politique prudente de gestion de ses risques de change avec pour objectif exclusif la couverture des risques générés par l'exploitation et le maintien de ses niveaux de marge brute.

Des ventes à terme sont pratiquées de façon régulière à horizon maximum de 12 mois principalement sur le dollar américain qui a représenté 23 % de la facturation totale de la société en 2002 contre 31 % en 2001. De plus, en cas de fortes variations de la monnaie américaine, des ajustements de prix de vente permettraient de limiter l'impact sur les marges brutes.

5.5.2 Répartition du chiffre d'affaires consolidé par devise

En %	2000	2001	2002
Franc français	52,4	43,7	-
Dollar américain	34,7	31,3	22,9
Euro	-	12,1	62,0
Livre anglaise	7,8	8,4	13,1
Yen japonais	1,0	2,3	1,5
Mark allemand	3,0	1,6	-
Franc belge	0,4	0,3	-
Dollar canadien	0,6	0,2	0,5
Florin néerlandais	0,1	0,1	-
Total	100,0	100,0	100,0

5.5.3 Couvertures

Toutes devises confondues, les montants nominaux des couvertures en cours au 31 décembre 2002, valorisées aux cours de clôture, sont les suivants :

En milliers	2000	2001	2002
Ventes à terme - valeur nominale au taux de clôture	18 448	19 353	14 525
Ecart valeur de marché / valeur comptable	(610)	(11)	193

5.6 Exposition aux risques de taux

En octobre 2002, la société a remboursé un prêt d'un montant de 1,5 millions d'euros auprès du Crédit Agricole.

5.7 Données sociales

5.7.1 Effectifs par catégorie

Présents au 31/12	2000	2001	2002
Cadres	28	28	29
Employés	27	32	33
Total	55	60	62

5.7.2 Effectifs par département

Présents au 31/12	2000	2001	2002
Direction générale	2	2	2
Marketing & Développement	15	16	17
Export	12	12	12
France	15	19	19
Finances & Administration	11	11	12
Total	55	60	62

5.7.3 Charges de personnel

En milliers d'euros	2000	2001	2002
Charges de personnel (charges sociales incluses)	4 242	4 999	5 318
Dont rémunération comité de direction (charges sociales incluses)	983	1 082	1 085

**Sommaire
du rapport
des commissaires
aux comptes**

69

Rapport des commissaires
aux comptes sur les
comptes consolidés

69

Rapport général
des commissaires
aux comptes

70

Rapport spécial
des commissaires
aux comptes

le rapport des **commissaires** aux **comptes**

1 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société Inter Parfums relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2002, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés, établis conformément aux règles et principes comptables applicables en France, sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1.10 "Provisions pour risques et charges" de l'annexe qui expose un changement de méthode comptable lié à la première application du règlement CRC n° 2000-06 sur les passifs du 7 décembre 2000 et ses conséquences sur le compte de résultat et les capitaux propres à l'ouverture.

Par ailleurs, nous avons également procédé à la vérification des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion, conformément aux normes professionnelles applicables en France. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris La Défense et Paris, le 09 avril 2003.

KPMG audit
Département de KPMG S.A.

Alain Bouchet

SFECO & Fiducia Audit

Roger Berdugo

2 Rapport général des commissaires aux comptes

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2002, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Inter Parfums, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

2.1 Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels, établis conformément aux règles et principes comptables applicables en France, sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1.10 "Provisions pour risques et charges" de l'annexe qui expose un changement de méthode comptable lié à la première application du règlement CRC n° 2000-06 sur les passifs du 7 décembre 2000 et ses conséquences sur le compte de résultat et les capitaux propres à l'ouverture.

2.2 Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris La Défense et Paris, le 09 avril 2003.

KPMG audit
Département de KPMG S.A.

Alain Bouchet

SFECO & Fiducia Audit

Roger Berdugo

3 Rapport spécial des commissaires aux comptes

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

En application de l'article L 225-40 du Code de Commerce, nous avons été avisés d'une convention qui a fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 92 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions conclues avec la société Inter Parfums Trademark

Administrateurs concernés

Messieurs Philippe Benacin, Jean Madar et Madame Marianne Benacin.

Nature et objet

Votre conseil d'administration en date du 3 juin 2002, a autorisé votre société à procéder à la résiliation amiable du contrat de licence de marque relatif aux parfums Weil conclu avec la société Inter Parfums Trademark, sous la condition suspensive de la cession partielle du fonds de commerce afférent à cette branche d'activité.

Modalités

La cession partielle du fonds de commerce afférent aux parfums Weil a été effectuée conjointement avec la société Inter Parfums Trademark, auprès de la société Aroli Sarl par acte sous seing privé en date du 7 juin 2002.

Par ailleurs, en application du décret du 23 mars 1967, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

Convention conclue avec Monsieur Philippe Benacin

Administrateur concerné

Monsieur Philippe Benacin.

Nature et objet

Prise en charge de la totalité des frais de copropriété afférents à l'appartement situé à New York dont Monsieur Philippe Benacin est propriétaire et pour lequel il a consenti une mise à disposition permanente aux salariés du groupe, lors de leurs déplacements professionnels à New York.

Modalités

Prise en charge des frais de copropriété.

Les charges comptabilisées à ce titre pour l'exercice 2002 s'élèvent à 50 000 dollars.

Convention conclue avec la société Inter Parfums Trademark

Administrateurs concernés

Messieurs Philippe Benacin, Jean Madar et Madame Marianne Benacin.

Nature et objet

Contrats de concession de licence de marques en date du 31 mars 1995 modifiés par avenants du 31 mai 1996 avec la société Inter Parfums Trademark portant sur les marques Molyneux et Weil.

D'un commun accord avec la société Inter Parfums Trademark, le contrat relatif à la marque Weil a fait l'objet d'une convention de résiliation amiable, compte tenu de la cession partielle du fonds de commerce afférent aux parfums Weil intervenue en date du 7 juin 2002.

Modalités

Taux de redevance de 5 % du chiffre d'affaires réalisé.

Durée du contrat portant sur la marque Molyneux : 15 ans.

Les charges comptabilisées au titre des redevances pour l'exercice 2002 s'élèvent à :

- 99 650 euros pour la marque Molyneux pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2002,
- 18 100 euros pour la marque Weil pour la période allant du 1^{er} janvier au 7 juin 2002.

Paris La Défense et Paris, le 09 avril 2003.

KPMG audit
Département de KPMG S.A.

Alain Bouchet

SFECO & Fiducia Audit

Roger Berdugo

**Sommaire
des comptes
sociaux**

72

73

Compte de résultat

Bilan

les comptes sociaux

71

1 Compte de résultat Inter Parfums

En milliers d'euros	Notes	2000	2001	2002
Chiffre d'affaires	3.1	72 790	84 350	91 287
Production stockée		4 657	3 335	(2 680)
Reprises sur provisions et amortissements	3.2	3 046	2 815	2 589
Autres produits		43	48	44
Total des produits d'exploitation		80 536	90 548	91 240
Achats de marchandises et matières premières		30 085	34 599	33 776
Autres achats et charges externes		27 585	29 514	28 897
Impôts, taxes et versements assimilés		410	498	608
Salaires et traitements		2 620	2 849	3 054
Charges sociales		1 238	1 365	1 453
Dotations aux amortissements		1 284	1 555	1 595
Dotations aux provisions		2 360	1 725	1 546
Autres charges		4 222	4 831	5 441
Total des charges d'exploitation		69 804	76 936	76 370
Résultat d'exploitation		10 732	13 612	14 870
Intérêts et autres produits financiers	3.3	2 347	683	488
Reprises sur provisions et transferts de charge		21	21	19
Différences positives de change		2 305	954	1 452
Total des produits financiers		4 673	1 658	1 959
Dotations aux amortissements et provisions		21	19	88
Intérêts et autres charges financières	3.4	1 101	780	787
Différences négatives de change		2 531	878	1 603
Total des charges financières		3 653	1 677	2 478
Résultat financier		1 020	(19)	(519)
Résultat courant avant impôts		11 752	13 593	14 351
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		4	-	-
Produits exceptionnels sur opérations en capital		-	2	-
Reprises sur provisions et transferts de charge		182	-	-
Total des produits exceptionnels		186	2	-
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		110	264	-
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		-	5	-
Dotations aux amortissements et aux provisions		911	200	160
Total des charges exceptionnelles	3.5	1 021	469	160
Résultat exceptionnel		(835)	(467)	(160)
Participation des salariés		-	352	384
Impôt sur les bénéfices	3.6	3 729	4 611	5 013
Bénéfice		7 188	8 163	8 794

2 Bilan Inter Parfums

Actif

En milliers d'euros	Notes	2000 Net	2001 Net	Brut	2002 Amort & Prov	Net
Actif immobilisé						
Immobilisations incorporelles	2.1					
Frais d'établissement		-	-	53	53	-
Concessions, brevets et droits		700	395	2 591	2 307	284
Autres immobilisations incorporelles		429	556	791	331	460
Immobilisations corporelles	2.2					
Installations techniques, matériels, outillage		-	-	586	586	-
Autres immobilisations corporelles		365	586	1 224	710	514
Immobilisations financières	2.3					
Participations		9 340	9 340	9 340	-	9 340
Autres immobilisations financières		75	87	578	-	578
Total		10 909	10 964	15 163	3 987	11 176
Actif circulant						
Stocks et en-cours	2.4	19 599	21 297	21 228	2 328	18 900
Avances et acomptes versés		21	7	86	-	86
Clients et comptes rattachés	2.5	25 799	27 009	31 801	982	30 819
Autres créances	2.6	1 731	1 762	1 714	-	1 714
Valeurs mobilières de placement	2.7	13 793	15 124	25 228	81	25 147
Disponibilités		-	31	163	-	163
Charges constatées d'avance		1 048	873	1 499	-	1 499
Total		61 991	66 103	81 719	3 391	78 328
Charges à répartir	2.8	2 153	2 776	2 751	-	2 751
Ecart de conversion actif		21	19	6	-	6
Total général		75 074	79 862	99 639	7 378	92 261

Passif

En milliers d'euros	Notes	2000	2001	2002
Capitaux propres (avant répartition)				
Capital	2.9	9 274	10 321	11 398
Primes d'émission		11 615	10 524	9 586
Réserve légale		694	927	1 032
Autres réserves		7 463	13 615	20 401
Résultat de l'exercice		7 188	8 163	8 794
Total		36 234	43 550	51 211
Provisions pour risques et charges	2.10	1 070	1 294	1 623
Dettes				
Emprunts et dettes financières	2.11	4 220	2 292	549
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		18 598	15 689	19 605
Dettes fiscales et sociales		1 627	2 818	2 370
Autres dettes	2.12	13 292	14 219	16 903
Total		37 737	35 018	39 427
Ecart de conversion passif		33	-	-
Total général		75 074	79 862	92 261

**Sommaire
de l'annexe
aux comptes
sociaux**

75

Principes comptables

76

Notes annexes au bilan

79

Notes annexes au compte
de résultat

80

Autres informations

82

Tableau des résultats
financiers des 5 derniers
exercices

l'annexe aux comptes sociaux

1 Principes comptables

1.1 Général

Les comptes de la société sont établis conformément aux dispositions de la législation française et aux pratiques généralement admises en France, dans le respect du principe de prudence et dans l'hypothèse de continuité de l'exploitation, de permanence des méthodes comptables et d'indépendance des exercices.

1.2 Méthodes de conversion

Les transactions réalisées en devises étrangères sont converties au cours des devises à la date des transactions. Les dettes et créances en devises sont converties aux cours en vigueur au 31 décembre 2002. Les gains et pertes non réalisés sont portés en écart de conversion. Les pertes de change font l'objet de provisions. Les transactions qui font l'objet de couverture de change sont converties aux cours négociés.

1.3 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont constituées de frais d'établissement amortis sur une durée de 5 ans et de dépenses engagées dans le cadre de l'acquisition de licences ou de marques.

1.4 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) et sont amorties sur leur durée d'utilisation économique estimée de façon linéaire. Les principales durées de vie sont les suivantes :

- Installations techniques, matériel et outillage 3 à 5 ans
- Installations générales, agencements et aménagements divers 3 à 5 ans
- Matériel de transport 5 ans
- Matériel de bureau et informatique, mobilier 3 à 5 ans

1.5 Immobilisations financières

Les titres, prêts et avances sont comptabilisés à leur coût historique. Les titres de participation et autres titres immobilisés font l'objet d'une provision en cas de dépréciation réelle par rapport à la valeur d'usage (actif net, cours de bourse, rentabilité,...).

1.6 Stocks et en-cours

Les stocks sont valorisés au plus bas de leur prix de revient ou de leur valeur probable de réalisation. Les stocks à rotation lente font l'objet de provisions pour dépréciation déterminées sur la base des chiffres d'affaires passés et prévisionnels.

Le prix de revient des matières premières et approvisionnements est déterminé sur la base des derniers prix d'achat connus. Du fait de la rotation rapide de ces stocks, cette

méthode de valorisation donne des résultats équivalents à ceux qui seraient obtenus avec la méthode FIFO.

Le prix de revient des produits finis est déterminé en incorporant au coût des matières consommées les dépenses de production ainsi qu'une quote-part de charges indirectes évaluées sur la base d'un taux standard repris dans le tableau ci-dessous :

Taux de frais d'approche	2000	2001	2002
Stocks de marchandises et matières	4 %	4 %	4 %
Stocks de produits finis	9 %	9 %	7 %

A la fin de chaque exercice, ces taux standards font l'objet d'une comparaison avec le taux effectivement obtenu sur la base des données réelles de fin d'année.

1.7 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée au cas par cas lorsque la valeur probable de réalisation est inférieure à la valeur comptable.

1.8 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur coût historique et font l'objet d'une provision en cas de dépréciation par rapport à leur valeur d'inventaire.

1.9 Charges à répartir sur plusieurs exercices

Les frais de participation liés à la conception des moules, les frais de lancement de nouveaux produits ainsi que certaines charges sont comptabilisés en charges à répartir et amortis sur une durée maximale de 5 ans.

1.10 Provisions pour risques et charges

La société s'est conformée à compter du 1^{er} janvier 2002 au règlement CRC 2000-06 relatif aux passifs. L'impact de ce changement de méthode est sans effet sur le résultat de l'exercice 2002 et sur les capitaux propres à l'ouverture de l'exercice.

Pour indemnités de départ en retraite

Cette provision est destinée à faire face aux engagements correspondant à la valeur actuelle des droits acquis par les salariés relatifs aux indemnités conventionnelles auxquelles ils seront en mesure de prétendre lors de leur départ en retraite. Elle résulte d'un calcul effectué selon une méthode prospective qui prend en compte l'ancienneté, l'espérance de vie et le taux de rotation du personnel, ainsi que des hypothèses de revalorisation et d'actualisation.

Pour risques et charges

Les risques et charges nettement précisés quant à leur objet et que des événements survenus ou en cours rendent probables, entraînent la constitution des provisions. Ces provisions sont réestimées à chaque clôture en fonction de l'évolution de ces risques.

1.11 Instruments financiers

La société réalisant une partie de ses transactions en devises étrangères, des contrats de change à terme de devises ou des options de change sur devises sont utilisés, uniquement pour se prémunir des variations de ces devises par rapport à l'euro. Conformément aux méthodes de conversion énoncées ci-dessus, les instruments de couverture utilisés sont affectés à des créances et à des dettes.

1.12 Charges et produits exceptionnels

Les charges et les produits exceptionnels sont les charges et les produits résultant d'événements ou de transactions clairement distincts des activités ordinaires de l'entreprise et dont on ne s'attend pas à ce qu'elles se reproduisent de manière fréquente ou régulière.

1.13 Actions propres

Les actions propres détenues par la société au titre du programme de rachat d'actions sont enregistrées en "autres titres immobilisés". Une provision pour dépréciation est constituée le cas échéant. Les plus ou moins value réalisées au cours de l'exercice sont comptabilisées en résultat.

1.14 Autres informations significatives

Les comptes de la société Inter Parfums et de ses filiales Inter Parfums Trademark et Inter Parfums Grand Public, sont eux-mêmes consolidés par intégration globale dans les comptes de la société Inter Parfums Inc. - 551 Fifth Avenue - New York NY 10176.

2 Notes annexes au bilan

2.1 Immobilisations incorporelles

En milliers d'euros	31/12/01	+	-	31/12/02
Frais d'établissement	53	-	-	53
Clause de non concurrence Weil et Molyneux	486	-	-	486
Droit d'entrée licence Jean Charles Brosseau	1 580	-	-	1 580
Droit d'entrée licence S.T. Dupont	869	-	-	869
Droits sur moules et outillages Christian Lacroix	305	-	-	305
Autres immobilisations incorporelles	142	-	-	142
Total brut	3 435	-	-	3 435
Amortissements et dépréciations	(2 484)	(207)	-	(2 691)
Total net	951	(207)	-	744

Droit d'entrée licence Jean Charles Brosseau

Le droit d'entrée est totalement amorti au 31 décembre 2002.

Droit d'entrée licence S.T. Dupont

Le droit d'entrée est amorti sur une durée de 11 ans.

Droit relatif aux moules et outillages Christian Lacroix

Le droit est amorti sur une durée de 5 ans.

2.2 Immobilisations corporelles

En milliers d'euros	31/12/01	+	-	31/12/02
Installations techniques, matériel et outillage	586	-	-	586
Autres immobilisations corporelles	1 077	147	-	1 224
Total brut	1 663	147	-	1 810
Amortissements et dépréciations	(1 077)	(219)	-	(1 296)
Total net	586	(72)	-	514

2.3 Immobilisations financières

En milliers d'euros	31/12/01	+	-	31/12/02
Titres de participation Inter Parfums Trademark	6 352	-	-	6 352
Titres de participation Inter Parfums Grand Public	2 988	-	-	2 988
Dépôts de garantie loyers	87	10	-	97
Actions propres	-	481	-	481
Total	9 427	491	-	9 918

Au 31 décembre 2002, la société détient 11 587 actions Inter Parfums.

2.4 Stocks et en-cours

En milliers d'euros	31/12/00	31/12/01	31/12/02
Matières premières et composants	8 535	7 744	8 023
Produits finis	12 550	15 885	13 205
Total brut	21 085	23 629	21 228
Provisions sur matières premières	(1 013)	(1 134)	(1 087)
Provisions sur produits finis	(473)	(1 198)	(1 241)
Total net	19 599	21 297	18 900

2.5 Clients et comptes rattachés

En milliers d'euros	31/12/00	31/12/01	31/12/02
Total brut	26 761	28 014	31 801
Provisions	(962)	(1 005)	(982)
Total net	25 799	27 009	30 819

Compte tenu de la situation politique, économique et financière prévalant en Argentine, la société a décidé, par souci de prudence, de maintenir la provision constituée en 2001 d'un montant de 0,18 millions d'euros dans les comptes arrêtés au 31 décembre 2002.

2.6 Autres créances

En milliers d'euros	31/12/00	31/12/01	31/12/02
Comptes courants intragroupes	625	-	-
Fournisseurs - avoirs à recevoir	33	-	-
Taxe sur la valeur ajoutée	670	878	599
Autres	403	884	1 115
Total	1 731	1 762	1 714

2.7 Valeurs mobilières de placement

En milliers d'euros	31/12/00	31/12/01	31/12/02
Certificats de dépôt	5 869	6 869	15 500
Sicav et Fcp monétaires	7 532	7 733	9 728
Sicav et Fcp actions	-	-	-
Actions propres	392	522	-
Total brut	13 793	15 124	25 228
Provision pour dépréciation	-	-	(81)
Total net	13 793	15 124	25 147

Pour souscrire aux obligations réglementaires, la société a procédé au reclassement des actions propres détenues au 31 décembre 2002 en titres de participation dans les comptes sociaux et les a imputées sur les capitaux propres dans les comptes consolidés, sans impact sur le résultat.

2.8 Charges à répartir

En milliers d'euros	31/12/01	+	-	31/12/02
Moules et lancements de produits	2 776	1 142	1 167	2 751
Total	2 776	1 142	1 167	2 751

2.9 Capital social

Au 31 décembre 2002, le capital de la société Inter Parfums est composé de 3 799 490 actions d'une valeur nominale de 3 euros, détenu à 77,1 % par la société Inter Parfums Holding.

2.10 Provisions pour risques et charges

En milliers d'euros	31/12/01	+	-	31/12/02
Provisions pour litiges	1 100	160	-	1 260
Provisions pour indemnités de départ en retraite	102	182	-	284
Autres provisions pour risques et charges	92	6	19	79
Total	1 294	348	19	1 623

Les provisions pour litiges correspondent principalement aux provisions pour contrôle fiscal pour un montant de 0,21 millions d'euros et à la provision correspondant au litige entre la société Inter Parfums et la société Jean Charles Brosseau pour un montant de 0,69 millions d'euros.

2.11 Emprunts et dettes financières

En milliers d'euros	31/12/00	31/12/01	31/12/02
Emprunts	1 525	1 525	-
Concours bancaires	2 695	767	549
Total	4 220	2 292	549

Les taux d'intérêts variables des emprunts et dettes financières sont généralement indexés sur les taux de marché, notamment l'Euribor 3 mois et l'Eonia.

En %	2000	2001	2002
Euribor 3 mois moyen	4,39	4,26	2,83
Euribor 3 mois clôture	4,86	3,34	2,86
Eonia moyen	4,13	4,39	3,29
Eonia clôture	4,88	3,37	3,44

Source : Crédit Lyonnais

En octobre 2002, le société a remboursé un prêt d'un montant de 1,5 millions d'euros auprès du Crédit Agricole.

2.12 Autres dettes

En milliers d'euros	31/12/00	31/12/01	31/12/02
Comptes courants intragroupes	10 830	11 553	14 197
Autres	2 462	2 666	2 706
Total	13 292	14 219	16 903

2.13 Echéance des créances et des dettes

Ventilation	- d'un an	+ d'un an
Autres immobilisations financières	481	97
Clients et comptes rattachés	31 027	773
Personnel et comptes rattachés	75	-
Etat et autres collectivités publiques	1 283	-
Autres créances	363	-
Charges constatées d'avance	1 499	-
Emprunts et dettes financières	549	-
Fournisseurs et comptes rattachés	19 605	-
Personnel et comptes rattachés	1 523	-
Etat et autres collectivités publiques	854	-
Autres dettes	16 903	-

2.14 Détail des charges à payer

En milliers d'euros	31/12/2002
Fournisseurs	3 820
Dettes fiscales et sociales	1 259
Autres	1 522

2.15 Détail des produits à recevoir

En milliers d'euros	31/12/2002
Clients	359
Autres	-

3 Notes annexes au compte de résultat

3.1 Ventilation du chiffre d'affaires net

3.1.1 Par secteur d'activité

En milliers d'euros	2000	2001	2002
Ventes de marchandises et produits finis	72 574	83 734	91 993
Produits des activités annexes	216	616	(706)
Total	72 790	84 350	91 287

3.1.2 Par marché géographique

En milliers d'euros	2000	2001	2002
France	7 237	6 173	7 669
France en exonération de TVA	648	1 825	3 822
Exportations et CEE	64 905	76 352	79 796
Total	72 790	84 350	91 287

3.2 Reprises sur provisions et amortissements d'exploitation

En milliers d'euros	2000	2001	2002
Reprise de provisions pour clients douteux	234	198	283
Reprise de provisions pour dépréciation des stocks	790	581	1 131
Reprise d'amortissements pour immobilisations incorporelles	792	-	-
Transferts de charges	1 205	2 035	1 175
Autres	25	1	-
Total	3 046	2 815	2 589

3.3 Intérêts et autres produits financiers

En milliers d'euros	2000	2001	2002
Intérêts et autres produits financiers	2 347	683	488
Total	2 347	683	488

3.4 Intérêts et autres charges financières

En milliers d'euros	2000	2001	2002
Intérêts sur concours bancaires	274	292	159
Autres intérêts et charges financières	827	488	628
Total	1 101	780	787

3.5 Charges exceptionnelles

En milliers d'euros	2000	2001	2002
De nature salariale	(114)	-	-
De nature commerciale ou de marque	(697)	(465)	(160)
De nature fiscale	(210)	-	-
Autres	-	(4)	-
Total	(1 021)	(469)	(160)

Les charges exceptionnelles de nature commerciale ou de marque correspondent principalement aux dotations aux provisions constituées au titre du litige existant entre la société Inter Parfums et la société Jean Charles Brosseau en 2000 et 2001 et au titre de divers litiges commerciaux en 2001 et 2002.

3.6 Impôts sur les bénéfices

En milliers d'euros	2000	2001	2002
Bénéfice imposable avant impôt	10 600	12 774	13 819
Réintégrations	1 525	1 752	1 892
Déductions	(2 877)	(1 991)	(1 618)
Résultat fiscal	9 248	12 535	14 093
Déficit de l'exercice reporté en arrière	-	-	-
Impôt courant compte de résultat	3 729	4 611	5 013

4 Autres informations

4.1 Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan ont uniquement trait à l'activité courante de la société.

■ Synthèse des engagements hors bilan des 3 derniers exercices

En milliers d'euros	31/12/00	31/12/01	31/12/02
Minima garantis sur les redevances de marque	29 430	27 370	24 840
Effets escomptés non échus (Dailly)	1 500	1 215	1 200
Cautions et garanties donnés	-	680	680
Autres engagements (bureaux, entrepôt)	8 860	7 150	5 440
Total	39 790	36 415	32 160

■ Détail des engagements hors bilan au 31 décembre 2002

En milliers d'euros	Total	A - d'un an	1 à 5 ans	5 ans et +
Obligations contractuelles				
Minima garantis sur les redevances de marque	24 840	2 820	14 990	7 030
Autres engagements (bureaux, entrepôt)	5 440	1 710	3 730	-
Total obligations contractuelles	30 280	4 530	18 720	7 030
Autres engagements				
Effets escomptés non échus (Dailly)	1 200	1 200	-	-
Cautions et garanties donnés	680	-	680	-
Total autres engagements	1 880	1 200	680	-
Total général	32 160	5 730	19 400	7 030

4.1.1 Accords de licence

Regine's

En juin 1988, la société Inter Parfums a signé un contrat de licence exclusif avec la société Alphafin Bv pour la création, fabrication, distribution mondiale de parfums sous la marque Regine's et régulièrement renouvelé d'année en année depuis cette date.

Burberry

En juillet 1993, la société Inter Parfums a conclu un contrat de licence exclusif avec la société Burberry Ltd pour la création, fabrication et distribution mondiale de parfums sous la marque Burberry, pour une période de 10 ans. En février 2000, la société Inter Parfums et la société Burberry ont prolongé ce contrat pour une période de 3 ans se terminant le 31 décembre 2006.

S.T. Dupont

En juillet 1997, la société Inter Parfums a conclu un contrat de licence exclusif avec la société S.T. Dupont pour la création, fabrication et distribution mondiale de parfums, pour une période de 11 ans.

Paul Smith

En décembre 1998, la société Inter Parfums a conclu un contrat de licence exclusif avec la société Paul Smith pour

la création, fabrication et distribution mondiale de parfums et cosmétiques pour une période de 12 ans.

Christian Lacroix

En mars 1999, la société Inter Parfums a conclu un contrat de licence exclusif avec la société Christian Lacroix pour la création, fabrication et distribution mondiale de parfums et cosmétiques pour une période de 11 ans.

Celine

En mai 2000, la société Inter Parfums a conclu un contrat de licence exclusif avec la société Celine pour le développement, la fabrication et la distribution mondiale de parfums pour une période de 12 ans.

4.1.2 Effets escomptés non échus - Dailly

Le montant des effets escomptés non échus s'élève à 1,2 millions d'euros au 31 décembre 2002 contre 1,2 millions d'euros au 31 décembre 2001.

4.2 Assurance

Le capital d'un contrat d'assurance vie concernant Philippe Benacin ayant la société Inter Parfums comme bénéficiaire s'élève à 3 millions d'euros.

4.3 Synthèse des litiges en cours

4.3.1 De nature fiscale

Concernant la société Inter Parfums (exercices 1993 à 1994)

Dans le courant du premier semestre 1996, la société Inter Parfums a fait l'objet d'une vérification de comptabilité par l'administration fiscale portant sur les exercices 1993 et 1994. Suite à ce contrôle, un redressement fiscal a été notifié en juin 1996.

Les redressements acceptés, qui ont porté sur de faibles montants, ont fait l'objet de provisions dans les comptes arrêtés au 31 décembre 1996, sans incidence significative. Les redressements formellement contestés, qui ont porté sur un montant d'environ 0,75 millions d'euros ont fait l'objet, après avis des conseils fiscaux, d'une action contentieuse en vue d'obtenir leur dégrèvement total.

Compte tenu des redressements abandonnés au fur et à mesure des années par l'administration fiscale, le montant des redressements formellement contestés atteint désormais 0,34 millions d'euros.

Sur la base de l'analyse pratiquée à la clôture de chaque exercice, la société a décidé, par souci de prudence, de constituer des provisions pour un montant total de 0,15 millions d'euros au 31 décembre 2000. Aucun événement significatif n'étant intervenu en 2001 et en 2002, le montant de la provision est inchangé au 31 décembre 2002.

Concernant la société Inter Parfums (exercices 1996 à 1998)

Dans le courant du premier semestre 1999, la société Inter Parfums a fait l'objet d'une vérification de comptabilité par l'administration fiscale portant sur les exercices 1996 à 1998. Suite à ce contrôle, un premier redressement fiscal portant sur l'exercice 1996 a été notifié en août 1999 et un second redressement fiscal portant sur les exercices 1997 et 1998 a été notifié en mars 2000.

Les redressements acceptés ont porté sur de faibles montants et ont fait l'objet de provisions dans les comptes arrêtés au 31 décembre 1999 et 2000, sans incidence significative. Les redressements formellement contestés, qui ont porté sur un montant d'environ 0,3 millions d'euros ont fait l'objet, après avis des conseils fiscaux, d'une action contentieuse en vue d'obtenir leur dégrèvement total. Compte tenu des redressements abandonnés au fur et à mesure des années par l'administration fiscale, le montant des redressements formellement contestés atteint désormais 0,06 millions d'euros.

Sur la base de l'analyse pratiquée à la clôture de chaque exercice, la société a décidé de constituer des provisions pour un montant total de 0,06 millions d'euros au 31 décembre 2000. Aucun événement significatif n'est intervenu en 2001 et en 2002.

4.3.2 De marque ou de nature commerciale

De marque

En 1998, un certain nombre de désaccords existants avec la société Jean Charles Brosseau sur les aspects stratégiques et commerciaux relatifs au contrat de licence en vigueur avec la société Inter Parfums ont donné lieu à l'ouverture de différentes procédures devant le Tribunal de Commerce de Paris.

Suivant jugement en date du 27 septembre 1999, le Tribunal de Commerce de Paris a fait droit à la demande de résiliation du contrat de licence par la société Jean Charles Brosseau, condamné la société Inter Parfums au paiement des redevances minimales garanties contractuelles ainsi qu'au paiement de la somme de 0,6 millions d'euros à titre de dommages et intérêts.

Au vu des événements intervenus au cours de l'année 2000, la société, qui a interjeté appel de cette décision, a décidé de constituer une provision pour risques et charges de 0,7 millions d'euros.

Suivant décision en date du 23 février 2001, la Cour d'Appel de Paris a confirmé la demande de résiliation du contrat de licence par la société Jean Charles Brosseau (sans impact significatif sur le chiffre d'affaires de l'exercice 2001), condamné la société Inter Parfums au paiement des redevances minimales garanties contractuelles (provisionnées dans les comptes arrêtés à la date du 23 avril 2000), nommé un expert aux fins de procéder à des analyses complémentaires et condamné la société Inter Parfums à payer la somme de 0,15 millions d'euros à titre de provision à valoir sur dommages et intérêts. Depuis cette date, la procédure suit son cours, aucun événement significatif n'est intervenu en 2001 et en 2002 et le montant de la provision est inchangé au 31 décembre 2002.

De nature commerciale

Deux litiges de nature commerciale, nés en 2001, ont été provisionnés dans les comptes arrêtés au 31 décembre 2001 pour un montant total de 0,2 millions d'euros. Leur évolution au cours de l'année 2002 a conduit la société à constituer des provisions complémentaires : la provision atteint 0,4 millions d'euros dans les comptes arrêtés au 31 décembre 2002.

A la connaissance de la société, il n'existe pas d'autres litiges, arbitrage ou fait exceptionnel susceptible d'avoir ou ayant eu dans un passé récent une incidence significative sur la situation financière, le résultat, l'activité et le patrimoine de la société et du groupe.

4.4 Evènements postérieurs à la clôture

Aucun événement significatif n'est intervenu depuis la clôture de l'exercice.

4.5 Données sociales

4.5.1 Effectifs par catégorie

Présents au 31/12	2000	2001	2002
Cadres	26	27	26
Employés	21	26	29
Total	47	53	55

4.5.2 Charges de personnel

En milliers d'euros	2000	2001	2002
Charges de personnel	3 858	4 214	4 507
Dont rémunération comité de direction	948	1 058	1 085

4.6 Liste des filiales et participations

En milliers d'euros	Inter Parfums Trademark
Capital	4 818
Réserves et report à nouveau avant affectation du résultat	7 250
Quote-part du capital détenue	99,99 %
Valeur comptable des titres - brute	6 352
Valeur comptable des titres - nette	6 352
Chiffre d'affaires hors taxes exercice 2002	149
Résultat net exercice 2002	(181)

En milliers d'euros	Inter Parfums Grand Public
Capital	304
Réserves et report à nouveau avant affectation du résultat	2 757
Quote-part du capital détenue	99,96 %
Valeur comptable des titres - brute	2 988
Valeur comptable des titres - nette	2 988
Chiffre d'affaires hors taxes exercice 2002	2 352
Résultat net exercice 2002	(1)

4.7 Entreprises liées

Les postes comprenant des montants relatifs aux entreprises du groupe sont les suivants en 2002 :

En milliers d'euros	2002
Immobilisations financières	9 340
Créances de l'actif circulant	442
Emprunts et dettes financières	-
Dettes fournisseurs	155
Comptes courants créances	-
Comptes courants dettes	14 197
Charges d'exploitation	247
Produits d'exploitation	317
Charges financières	499
Produits financiers	-

5 Tableau des résultats financiers des 5 derniers exercices

En milliers d'euros	1998	1999	2000	2001	2002
1 Capital en fin d'exercice					
a) Capital social	6 811	6 938	9 274	10 321	11 398
b) Nombre d'actions ordinaires existantes	2 234 023	2 275 786	3 041 816	3 440 198	3 799 490
c) Nombre d'actions à dividende prioritaire	-	-	-	-	-
d) Nombre maximal d'actions futures à créer :					
par conversion d'obligations	13 732	-	-	-	-
par exercice de bons de souscription	-	-	-	-	-
par levée d'options de souscription	79 581	150 850	232 366	292 904	358 226
2 Opérations et résultats de l'exercice					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	47 365	51 508	72 789	84 350	91 287
b) Résultat avant impôt, participation et dotations	6 317	9 107	13 477	15 824	16 145
c) Impôt sur les bénéfices	2 509	3 121	3 729	4 610	5 013
d) Participation des salariés due au titre de l'exercice	-	-	-	339	384
e) Résultat après impôt, participation et dotations	3 537	4 001	7 188	8 162	8 794
f) Résultat distribué	402	614	974	1 273	1 591
3 Résultat par action					
a) Résultat ap impôt, ap participation av dotations	1,70	2,63	3,46	3,16	2,83
b) Résultat ap impôt, participation et dotations	1,58	1,76	2,36	2,37	2,31
c) Dividende net distribué à chaque action	0,18	0,27	0,32	0,37	0,42
4 Personnel					
a) Effectif moyen des salariés	44	50	47	53	55
b) Montant de la masse salariale de l'exercice	2 277	2 313	2 620	2 850	3 054
c) Montants versés au titre des avantages sociaux	1 059	1 121	1 238	1 365	1 453

**Sommaire
des textes
des résolutions**

84

Textes des résolutions
proposées à l'assemblée
générale mixte
du 25 avril 2003

les textes des **résolutions**

83

Première résolution : Approbation des comptes et quitus - lecture du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration et du rapport général des commissaires aux comptes, approuve l'inventaire et les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés le 31 décembre 2002, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Elle approuve les dépenses et charges non déductibles des bénéficiaires assujettis à l'impôt sur les sociétés qui s'élèvent à un montant global de 15 220 euros.

L'assemblée générale donne en conséquence pour l'exercice clos le 31 décembre 2002 quitus de leur gestion à tous les administrateurs et décharge aux commissaires aux comptes de l'exécution de leur mission.

Deuxième résolution : Affectation du résultat et paiement du dividende

L'assemblée générale, approuvant la proposition du conseil d'administration, et après avoir constaté que les comptes de l'exercice font apparaître un bénéfice de 8 794 053 euros et décide de l'affecter de la façon suivante :

En euros

Résultat net de l'exercice	8 794 053
Affectation à la réserve légale	107 788
Affectation aux autres réserves	7 090 479
Dividende	1 590 920
Report à nouveau	4 866
Affectation totale	8 794 053

Il sera ainsi distribué à chacune des actions de la société ayant droit au dividende, un dividende net de 0,42 euros ouvrant droit à un avoir fiscal par action différent selon le statut fiscal du bénéficiaire (personne morale ou personne physique). Le dividende sera mis en paiement à compter du 15 mai 2003.

Au cas où, lors de la mise en paiement du dividende, la société détiendrait certaines de ses propres actions, le bénéfice distribuable correspondant au dividende non versé en raison de la détention desdites actions, serait affecté au compte "report à nouveau".

Conformément à la loi, l'assemblée générale prend acte qu'au cours des trois derniers exercices, les dividendes par action, ainsi que l'avoir fiscal correspondant, ont été les suivants :

(En euros)	Nombre d'actions	Dividende distribué	Avoir fiscal	Revenu réel
Exercice 2001	3 440 198	0,37	0,19	0,56
Exercice 2000	3 041 816	0,32	0,16	0,48
Exercice 1999	2 275 786	0,27	0,14	0,41

Troisième résolution : Approbation des comptes consolidés

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration, sur la gestion du groupe et le rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés du groupe, approuve lesdits comptes tels qu'ils lui ont été présentés.

Quatrième résolution : Lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de Commerce et statuant sur ce rapport, approuve chacune desdites conventions.

Cinquième résolution : Autorisation d'achat par la société de ses propres actions

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et des informations figurant dans la note d'information visée par la commission des opérations de bourse, établie en vue de l'examen par l'assemblée de la présente résolution, autorise, conformément aux dispositions de l'article L.225-209 du Code de Commerce, le conseil d'administration à intervenir sur les actions de la société, dans les conditions et selon les modalités fixées ci-dessous, en vue de :

- la régularisation du cours de bourse par intervention systématique en contre tendance sur le marché ;
- l'achat ou la vente d'actions en fonction des situations de marché ;
- l'annulation partielle ou totale des actions acquises par voie de réduction du capital afin d'optimiser le résultat par action, sous réserve du vote de la treizième résolution soumise au vote de l'assemblée générale extraordinaire ;
- l'optimisation de la gestion patrimoniale et financière ;
- la remise d'actions en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations de croissance externe ou financière.

Le conseil est autorisé à acheter, par tous moyens, un nombre maximal d'actions représentant jusqu'à 5 % du capital social existant au jour de la présente assemblée. Le conseil pourra également les annuler sous réserve de l'adoption de la neuvième résolution par l'assemblée générale extraordinaire.

L'assemblée générale décide que la société pourra acquérir les actions dans la limite du prix maximal d'achat fixé ci-après :

- le prix maximum d'achat par action est fixé à 60 euros, hors frais d'acquisition ;
- le prix minimum de vente est fixé 15 euros, hors frais de cession.

Le montant maximum affecté à ces opérations de rachat sera de 11 398 470 euros.

Les prix sont fixés sous réserve des ajustements liés aux éventuelles opérations sur le capital de la société, notamment par incorporation de réserves et attributions gratuites d'actions nouvelles

Les actions possédées par la société devront, conformément à la loi et aux règlements en vigueur, être mises sous la forme nominative et ne donneront pas droit aux dividendes, ni au droit préférentiel de souscription et seront privées du droit de vote.

La présente autorisation, qui remplace celle précédemment conférée aux termes de la quatrième résolution votée par l'assemblée générale ordinaire du 5 mai 2002, est donnée au conseil d'administration pour une durée maximale de dix-huit mois, qui prendra fin en tout état de cause à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2003.

En vue d'assurer l'exécution de la présente autorisation, les pouvoirs sont conférés au conseil d'administration, lequel pourra les déléguer dans les conditions légales et réglementaires, à l'effet de passer tout ordre en bourse, conclure tout accord en vue notamment de la tenue des registres d'achats de vente, effectuer toutes déclarations auprès de la commission des opérations de bourse et du conseil des marchés financiers ou de tout autre organisme, remplir toutes les formalités et de manière générale faire le nécessaire.

Sixième résolution : Jetons de présence

L'assemblée générale prend acte de la renonciation des administrateurs à l'allocation de jetons de présence pour l'exercice en cours et les en remercie.

Septième résolution : Pouvoirs

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres prévues par la loi.

Huitième résolution : Autorisation et pouvoirs à conférer au conseil d'administration en vue de consentir des options de souscription d'actions

L'assemblée générale extraordinaire, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées extraordinaires, après avoir entendu la lecture des rapports du conseil d'administration et des commissaires aux comptes, autorise, dans le cadre des dispositions prévues par les articles 225-177 et suivants du Code de Commerce et les articles 174-8 à 174-21 du décret du 23 mars 1967, l'ouverture de 125 000 options de souscription d'actions nouvelles à émettre à titre d'augmentation de capital au profit de tout ou partie des membres du personnel salarié tant de la société que des sociétés qui lui sont liées directement ou indirectement, inscrit à l'effectif à la date d'ouverture desdites options ainsi qu'aux mandataires sociaux définis à l'article L.225-185 de ce même code.

L'assemblée générale extraordinaire consent tous pouvoirs au conseil d'administration à l'effet de fixer les conditions de cette opération dans le cadre défini ci-après :

- le délai pendant lequel le conseil d'administration pourra faire usage de cette autorisation est fixé à trente-huit mois à compter de la présente assemblée. Il pourra utiliser cette autorisation en une ou plusieurs fois ;
- les options devront être levées dans le délai de six (6) ans à compter de la date à laquelle les options auront été consenties ;
- le prix de souscription des actions sera fixé au jour où l'option sera consentie et sera égal à la moyenne des vingt dernières cotations ou des cours cotés aux vingt séances de bourse précédant le jour où l'option est consentie, à laquelle il sera appliqué une décote maximale de 20 %.

Ce prix ne pourra être modifié sauf si pendant la période durant laquelle les options pourront être exercées, la société vient à réaliser une des opérations financières ou sur titres prévues par la loi. dans ce cas, le conseil d'administration procédera, dans les conditions réglementaires, à un ajustement du prix et du nombre des actions comprises dans les options consenties pour tenir compte de l'incidence de l'opération prévue.

La présente autorisation de l'assemblée générale extraordinaire emporte, au profit des bénéficiaires des options sus-visées, renonciation expresse, et par avance, des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription des actions qui seront émises au fur et à mesure des levées d'options.

Le conseil d'administration disposera de tous les pouvoirs nécessaires pour fixer toutes autres conditions et modalités de l'opération et notamment :

- fixer la date d'ouverture des options ;
 - arrêter la liste des bénéficiaires des options et le nombre des actions que chaque bénéficiaire pourra souscrire ;
 - fixer l'époque ou les époques auxquelles ces options pourront être levées ;
 - prévoir la faculté de suspendre temporairement les levées d'options en cas de réalisation d'opérations financières impliquant l'exercice d'un droit attaché aux actions ou de surveillance de tout événement de nature à affecter de manière significative la situation et les perspectives de la société ;
 - arrêter les termes du "règlement du plan" ou de la "notice" à remettre aux bénéficiaires ;
 - déterminer toutes autres conditions d'exercice des options ;
- et plus généralement, pour faire tout ce qui sera utile ou nécessaire en vue de la bonne exécution de l'opération.

L'augmentation de capital résultant des levées d'options de souscription d'actions sera définitivement réalisée du seul fait de la déclaration de levée d'option. Lors de sa première réunion suivant la clôture de chaque exercice, le conseil d'administration constatera, s'il y a lieu, le nombre et le montant des actions émises pendant la durée de l'exercice, apportera les modifications nécessaires aux statuts et effectuera les formalités de publicité.

Neuvième résolution : Autorisation à donner au conseil d'administration d'augmenter le capital social par incorporation de primes d'émission, réserves ou bénéfices

L'assemblée générale extraordinaire, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration délègue audit conseil tous pouvoirs à l'effet de procéder, en une ou plusieurs fois, dans la limite d'un montant nominal maximal de cinq millions d'euros (5 000 000 euros), à l'augmentation du capital social au moyen de l'incorporation de tout ou partie des primes d'émission, réserves ou bénéfices. cette augmentation de capital pourra être réalisée par création et attribution gratuite d'actions nouvelles.

L'assemblée décide que les droits formant rompus ne seront pas négociables et que les actions correspondantes seront vendues ; les sommes provenant de la vente seront allouées aux titulaires des droits au plus tard trente jours après la date d'inscription à leur compte du nombre entier d'actions attribuées.

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation à son président dans les conditions fixées par la loi, pour la mise en œuvre de la délégation susvisée, à l'effet notamment de fixer les dates et modalités des émissions, les prix et conditions des émissions, les montants de chaque émission et plus généralement de prendre toutes dispositions permettant de parvenir à la bonne fin des émissions, effectuer tous actes de formalités visant à constater la réalisation définitive de la ou des augmentations de capital et procéder à/aux modifications corrélatives des statuts.

L'assemblée générale fixe à trois (3) ans la durée de validité de la présente délégation.

Dixième résolution : Autorisation et délégation à donner au conseil d'administration aux fins d'augmenter le capital social par émission d'actions de numéraire, sans droit préférentiel de souscription

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes et conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur :

■ autorise le conseil d'administration à augmenter le capital social en une ou plusieurs fois dans les proportions et aux époques qu'il déterminera, d'un montant nominal maximal de cinq millions d'euros (5 000 000 euros), par émission sur le marché français et/ou le marché international, en faisant appel public à l'épargne, d'actions nouvelles à souscrire en numéraire ou par compensation avec des créances liquides et exigibles sur la société, avec ou sans prime d'émission ;

■ décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires, auquel l'assemblée générale renonce expressément, à toute augmentation de capital réalisée en vertu de la présente autorisation, étant entendu que le conseil d'administration pourra conférer aux actionnaires une faculté de souscrire par priorité sur tout ou partie de l'émission dans les conditions ci-après :

■ autorise le conseil d'administration, si les actions nouvelles sont émises sur le marché français, à conférer aux actionnaires, pour une durée et selon les modalités qu'il fixera, un délai de priorité à la souscription des actions nouvelles, proportionnellement au nombre de titres détenus par chaque actionnaire sans donner lieu à la création de droits négociables, et étant ici précisé que les actions non souscrites par les actionnaires au terme du délai de priorité précité feront l'objet d'un placement public ; ce droit de priorité pourra, si le conseil le juge opportun, être exercé tant à titre irréductible qu'à titre réductible ;

■ décide que le prix d'émission des actions nouvelles, qui conféreront à leurs titulaires les mêmes droits que les actions anciennes, sera au moins égal à la moyenne des cours constatés pour ces actions pendant dix jours de bourse précédant le début de l'émission, après correction de cette moyenne pour tenir compte de la différence de date de jouissance ;

■ décide que si les souscriptions n'ont pas absorbé la totalité des émissions d'actions définies ci-dessus, le conseil d'administration pourra utiliser, dans l'ordre qu'il déterminera, l'une et/ou l'autre des facultés ci-après :

* limiter l'émission au montant des souscriptions recueillies à condition que celui-ci atteigne au moins les trois quarts de l'émission décidée ;

* répartir librement tout ou partie des actions non souscrites.

Le conseil d'administration pourra d'office et dans tous les cas limiter l'émission décidée au montant atteint lorsque les actions non souscrites représenteront moins de 3 % de ladite émission ;

■ décide que les pouvoirs conférés au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation à son président dans les conditions fixées par la loi, pour procéder à cette augmentation dans les limites ci-dessus fixées, aux dates, dans les délais et selon les modalités qu'il arrêtera, en conformité avec les dispositions législatives et réglementaires en vigueur, notamment :

* fixer le nombre d'actions nouvelles à émettre, leur date de jouissance même rétroactive, ainsi que, dans les limites fixées par l'assemblée générale, leur prix d'émission et les conditions de leur libération ;

* fixer les conditions d'exercice de cession et de négociation des droits de souscription des actions émises ;

* conclure tous accords, notamment, avec tous établissements de crédit, en vue d'assurer la bonne fin de toute émission réalisée en vertu des autorisations données par la présente assemblée ;

* recueillir les souscriptions aux actions nouvelles et les versements y afférents ;

* constater la réalisation des augmentations de capital qui pourront être réalisées par l'émission des actions nouvelles, accomplir les formalités qui en seront la conséquence, et notamment effectuer les modifications corrélatives des statuts ;

* demander l'admission aux négociations sur un marché réglementé des actions nouvelles ;

* procéder le cas échéant à toute imputation sur la ou les primes d'émission et notamment celles des frais entraînés par la réalisation des émissions ;

* et d'une façon générale, fixer les conditions, prendre toutes mesures utiles et effectuer toutes formalités utiles à l'émission des actions nouvelles.

■ décide, en tant que de besoin, que la présente délégation remplace celle conférée par l'assemblée générale extraordinaire du 21 avril 2000 dans sa quatrième résolution.

L'autorisation ainsi donnée au conseil d'administration est valable pour une période de trois (3) années à compter du jour de la date de la présente assemblée.

Onzième résolution : Autorisation et délégation à donner au conseil d'administration aux fins d'augmenter le capital social par émission d'actions de numéraire, avec maintien du droit préférentiel de souscription

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur :

■ autorise le conseil d'administration à augmenter le capital social en une ou plusieurs fois dans les proportions et aux époques qu'il déterminera, d'un montant nominal maximal de cinq millions d'euros (5 000 000 euros), par l'émission d'actions nouvelles à souscrire en numéraire ou par compensation avec des créances liquides et exigibles sur la société, avec ou sans prime d'émission ;

■ décide que les actionnaires de la société exerceront, dans les conditions légales, leur droit préférentiel de souscription à titre irréductible et que le conseil d'administration pourra conférer aux actionnaires le droit de souscrire à titre réductible un nombre d'actions supérieur à celui qu'ils pourraient souscrire à titre irréductible, proportionnellement aux droits de souscription dont ils disposent et, en tout état de cause, dans la limite de leurs demandes ;

■ décide également que si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible n'ont pas absorbé la totalité des émissions d'actions, le conseil d'administration pourra utiliser, dans l'ordre qu'il déterminera, l'une et/ou l'autre des facultés ci-après :

* limiter l'émission au montant des souscriptions recueillies à condition que celui-ci atteigne au moins les trois quarts de l'émission décidée ;

* répartir librement tout ou partie des actions non souscrites ;

* offrir au public tout ou partie des actions non souscrites.

Le conseil d'administration pourra d'office et dans tous les cas limiter l'émission décidée au montant atteint lorsque les actions non souscrites représenteront moins de 3 % de ladite émission ;

■ décide que les pouvoirs conférés au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation à son président dans les conditions fixées par la loi, pour procéder à cette augmentation dans les limites ci-dessus fixées, aux dates, dans les délais et selon les modalités qu'il arrêtera, en conformité avec les dispositions législatives et réglementaires en vigueur, notamment:

* fixer le nombre d'actions nouvelles à émettre, leur date de jouissance même rétroactive, ainsi que, dans les limites fixées par l'assemblée générale, leur prix d'émission et les conditions de leur libération ;

* fixer les conditions d'exercice de cession et de négociation des droits de souscription des actions émises ;

* conclure tous accords, notamment, avec tous établissements de crédit, en vue d'assurer la bonne fin de toute émission réalisée en vertu des autorisations données par la présente assemblée ;

* recueillir les souscriptions aux actions nouvelles et les versements y afférents ;

* constater la réalisation des augmentations de capital qui pourront être réalisées par l'émission des actions nouvelles, accomplir les formalités qui en seront la conséquence, et notamment effectuer les modifications corrélatives des statuts ;

* demander l'admission aux négociations sur un marché réglementé des actions nouvelles ;

* procéder le cas échéant à toute imputation sur la ou les primes d'émission et notamment celles des frais entraînés par la réalisation des émissions ;

* et d'une façon générale, fixer les conditions, prendre toutes mesures utiles et effectuer toutes formalités utiles à l'émission des actions nouvelles.

Cette autorisation est donnée pour une période de trois (3) années à compter du jour de la date de la présente assemblée.

Douzième résolution : Augmentation de capital réservée aux salariés en application de l'article L.225-129 VII du Code de Commerce

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées extraordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration et du rapport des commissaires aux comptes, conformément aux dispositions de l'article L.225-129-VII du Code de Commerce et L.443-5 du Code du Travail, délègue au conseil d'administration les pouvoirs nécessaires à l'effet d'augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, d'un montant maximum d'un million d'euros (1 000 000 euros) par émission d'actions réservées aux salariés de la société et des sociétés qui lui sont liées conformément aux dispositions légales applicables.

Le prix de souscription des actions émises en application de la présente délégation sera déterminé dans les conditions définies à l'article L.443-5 du Code du Travail.

La présente délégation emporte renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription au profit des salariés de la société et des sociétés qui lui sont liées conformément aux dispositions légales applicables et adhérents au plan d'épargne d'entreprise de la société ou à un plan d'épargne salariale volontaire. La présente délégation est valable pour une durée de vingt quatre (24) mois à compter de la présente assemblée.

Treizième résolution : Autorisation et délégation à donner au conseil d'administration à l'effet de réduire le capital social par annulation des actions achetées dans le cadre de l'autorisation de rachat par la société de ses propres actions

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées extraordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration, du rapport spécial des commissaires aux comptes et de la cinquième résolution de l'assemblée générale ordinaire de ce jour autorisant le programme de rachat par la société de ses actions propres :

■ autorise le conseil d'administration à annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, les actions que la société détient ou pourra détenir par suite des rachats réalisés dans le cadre des dispositions de l'article L.225-209 du Code de Commerce, et ce dans la limite de 5 % du nombre total des actions existantes ;

■ autorise le conseil d'administration à réduire le capital en conséquence de ces annulations d'actions, en une ou plusieurs fois, sur ses seules délibérations et dans la limite de 5 % du capital social existant ce jour, en imputant la différence entre la valeur de rachat des titres annulés et leur valeur nominale, au moment de leur annulation, sur les primes et réserves disponibles ;

■ la présente autorisation est valable pour une durée maximale de dix-huit mois à compter du jour de la présente assemblée et qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2003 ;

■ confère tous pouvoirs au conseil d'administration pour constater la réalisation de la réduction du capital, modifier en conséquence l'article 6 des statuts, accomplir toutes formalités nécessaires, notamment toutes déclarations auprès du conseil des marchés financiers et de la commission des opérations de bourse, et généralement faire tout ce qui sera nécessaire ;

■ autorise le conseil d'administration à déléguer tous pouvoirs nécessaires à la mise en œuvre de ses décisions, le tout conformément aux dispositions légales en vigueur lors de la présente autorisation ;

Quatorzième résolution : Pouvoirs

L'assemblée générale extraordinaire ayant pris connaissance du rapport du conseil d'administration, donne tous pouvoirs aux porteurs de copies ou extraits des présentes en vue de l'accomplissement de toutes formalités.

les organes de **contrôle**

1 Commissaires aux comptes

Les comptes sociaux et consolidés font l'objet de rapports établis par les commissaires aux comptes titulaires de la société :

KPMG audit - Département de KPMG S.A.
1 cours Valmy
92923 Paris La Défense
représenté par Alain Bouchet
nommé par l'AGO du 13 juillet 1990
renouvelé par les AGO du 19 mai 1995 et 24 avril 2001
échéance : AGO de 2007

SFECO & Fiducia Audit
50 rue de Picpus
75012 Paris
représenté par Roger Berdugo
nommé par l'AGO du 19 mai 1995
renouvelé par l'AGO du 24 avril 2001
échéance : AGO de 2007

Ils ont respectivement pour commissaires aux comptes suppléants :

Jacques François Lethu
1 cours Valmy
92923 Paris La Défense
nommé par l'AGM du 3 mai 2002
échéance : AGO de 2007

Serge Azan
16 rue Daubigny
75017 PARIS
nommé par l'AGO du 19 mai 1995
renouvelé par l'AGO du 24 avril 2001
échéance : AGO de 2007

2 Responsable du document de référence

A ma connaissance, les données du présent document de référence sont conformes à la réalité ; elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives d'Inter Parfums et de ses filiales; elles ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Philippe Benacin
Président - Directeur Général

3 Responsable de l'information financière

Philippe Santi
Directeur Financier & Administratif

4 Responsables du contrôle des comptes

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Inter Parfums et en application du règlement COB 98.01, nous avons procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes historiques données dans le présent document de référence, établi à l'occasion de la clôture des comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2002.

Ce document de référence a été établi sous la responsabilité du Président du conseil d'administration de la société Inter Parfums. Il nous appartient d'émettre un avis sur la sincérité des informations qu'il contient portant sur la situation financière et les comptes.

Nos diligences ont consisté, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à apprécier la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes, à vérifier leur concordance avec les comptes ayant fait l'objet d'un rapport.

Elles ont également consisté à lire les autres informations contenues dans le document de référence, afin d'identifier le cas échéant les incohérences significatives avec les informations portant sur la situation financière et les comptes, et de signaler les informations manifestement erronées que nous aurions relevées sur la base de notre connaissance générale de la société acquise dans le cadre de notre mission. Ce document ne contient pas de données prévisionnelles isolées résultant d'un processus d'élaboration structuré.

Les comptes annuels et les comptes consolidés pour les exercices clos les 31 décembre 2000, 2001 et 2002 arrêtés par le conseil d'administration de votre société, ont fait l'objet d'un audit par nos soins, selon les normes professionnelles applicables en France, et ont été certifiés sans réserve ni observation.

Sur la base de ces diligences, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes, présentées dans ce document de référence.

Paris La Défense et Paris, le 14 avril 2003.

KPMG audit
Département de KPMG S.A.

Alain Bouchet

SFECO & Fiducia Audit

Roger Berdugo

la **table**
de **concordance**
du document
de référence

Afin de faciliter la lecture du rapport annuel enregistré comme document de référence, la table thématique suivante permet d'identifier les principales informations requises par la Commission dans le cadre de ses règlements et instructions d'application.

89	Attestations des responsables
89	Attestation des responsables du document de référence
	Attestation des contrôleurs légaux des comptes
	Renseignements de caractère général
47	Capital autorisé non émis
48	Capital potentiel
48	Tableau d'évolution du capital sur 5 ans
33	Tableau d'évolution des cours et volumes sur 39 mois
33	Dividende
	Capital et droits de vote
49	Répartition actuelle du capital et des droits de vote
49	Evolution de l'actionnariat
49	Pacte d'actionnaires
	Activité du groupe
27	Organisation du groupe
03	Chiffres clés du groupe
07	Informations chiffrées sectorielles
09	Marchés et positionnement concurrentiel de l'émetteur
	Analyse des risques du groupe
42	Facteurs de risques
42	Risques de marché
42	Risques particuliers
42	Risques juridiques
42	Assurances et couverture des risques
	Patrimoine, situation financière et résultats
53	Comptes consolidés et annexe
65	Engagements hors-bilan
63	Honoraires des commissaires aux comptes
	Gouvernement d'entreprise
36	Composition et fonctionnement des organes d'administration, de direction, de surveillance
36	Dirigeants mandataires sociaux
37	Conventions réglementées
	Evolution récente et perspectives
40	Evolution récente
43	Perspectives



Le présent document de référence a été déposé auprès de la Commission des Opérations de Bourse le 14 avril 2003, sous le numéro D.03-458, conformément au règlement n° 98-01. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par la Commission des Opérations de Bourse.

les étapes
de la **vie du groupe**

- 1982
 - Création de la société Inter Parfums en France par Philippe Benacin et Jean Madar
 - Début du développement de l'activité parfumerie grand public
- 1985
 - Création de la société Jean Philippe Fragrances aux Etats Unis
- 1988
 - Début du développement de l'activité parfumerie sélective avec la signature d'un accord de licence sous la marque Régine's
 - Introduction de la société Jean Philippe Fragrances au Nasdaq de la Bourse de New York
- 1993
 - Signature d'un accord de licence d'exploitation de la marque Burberry
- 1994
 - Inscription de la société Inter Parfums au marché Hors-cote de la Bourse de Paris
 - Acquisition des marques Molyneux et Weil
 - Acquisition des sociétés Parfums Jean Desprez et Jean Desprez
- 1995
 - Lancement de la ligne de parfums *Burberry of London*
 - Transfert de la société du Hors-cote au Second Marché de la Bourse de Paris avec augmentation de capital
- 1996
 - Cession de la marque Jean Desprez
 - Changement des dénominations sociales des sociétés Parfums Jean Desprez en Inter Parfums Trademark et Jean Desprez en Inter Parfums Grand Public
- 1997
 - Lancement de la ligne de parfums *Burberry Week end*
 - Signature d'un accord de licence d'exploitation de la marque S.T. Dupont
- 1998
 - Lancement de la ligne de parfums *S.T. Dupont Paris*
 - Signature d'un accord de licence d'exploitation de la marque Paul Smith
- 1999
 - Signature d'un accord de licence d'exploitation de la marque Christian Lacroix
 - La société Jean Philippe Fragrances, maison mère de la société Inter Parfums prend le nom de Inter Parfums Inc
 - LV Capital (groupe LVMH) prend une participation minoritaire dans la société Inter Parfums Inc
 - Lancement de la ligne *Eau de Parfum* de Christian Lacroix
- 2000
 - Extension du contrat de licence Burberry
 - Lancement de la ligne de parfums *S.T. Dupont Signature*
 - Signature d'un accord de licence d'exploitation de la marque Celine
 - Lancement de la ligne de parfums *Paul Smith*
 - Lancement de la ligne de parfums *Burberry Touch*
- 2001
 - Lancement de la ligne de parfums *Eau Florale* de Christian Lacroix
 - Lancement de la ligne de parfums *Celine*
- 2002
 - Lancement de la ligne de *Burberry Baby Touch*
 - Lancement de la ligne de parfums *Christian Lacroix Bazar*
 - Lancement de la ligne de parfums *S.T. Dupont Essence Pure*
 - Lancement de la ligne de parfums *Paul Smith Extrême*

les **prix,**
nominations
et autres
distinctions...



Oscar 2001
Ligne Paul Smith for men



Flacon d'Or 2002
Ligne Celine pour homme



Oscar 2002
Ligne de bains
Buxton



Prix du développement international 1999
(Grand Prix de l'Entrepreneur - Ernst & Young -
L'Entreprise)

1 Prix liés aux produits

- 1999 ■ Oscar de l'emballage pour la ligne *Eau de Parfum* de Christian Lacroix (IFEC)
- 2001 ■ Oscar du meilleur parfum masculin de l'année en France pour la ligne *Paul Smith for men* (Cosmétique Magazine)
- Oscar du meilleur parfum masculin de l'année au Royaume Uni pour la ligne *Paul Smith for men* (Fragrance Foundation)
- Oscar du meilleur parfum masculin de l'année aux Etats Unis pour la ligne *Burberry Touch for men* (Fragrance Foundation)
- Oscar du meilleur packaging masculin de l'année aux Etats Unis pour la ligne *Burberry Touch for men* (Fragrance Foundation)
- Oscar du meilleur parfum masculin de l'année en Europe pour la ligne *Paul Smith for men* (Fragrance Foundation)
- Prix du meilleur parfum masculin pour la ligne *Paul Smith for men* (Forme de luxe)
- 2002 ■ Oscar du soin corps et produits hygiène toilette pour la ligne de bains *Burberry Touch* (Cosmétique Magazine)
- Flacon d'Or pour la ligne *Celine pour homme* (Marionnaud)

2 Nominations et prix liés à la communication financière et à la performance économique

- 1997 ■ Prix Cristal de la transparence de l'information financière (Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes)
- 1998 ■ Nomination au prix du meilleur rapport annuel (La Vie Financière)
- 1999 ■ Prix du développement international (Grand Prix de l'Entrepreneur - Ernst & Young - L'Entreprise)
- 2001 ■ Oscar de la performance économique (Cosmétique Magazine)
- 2002 ■ Nomination au prix de l'innovation (KPMG - La Tribune)
- Nomination au prix de l'audace créatrice (Fimalac - Journal des Finances)
- 2003 ■ Nomination au prix de l'audace créatrice (Fimalac - Journal des Finances)

INTERPARFUMS^{SA}
WWW.INTER-PARFUMS.FR



INTERPARFUMS^{SA}
4, ROND POINT DES CHAMPS ELYSEES 75008 PARIS
TEL : 33 (0)1 53 77 00 00 FAX : 33 (0)1 42 89 20 08
WWW.INTER-PARFUMS.FR

CREATION ET REALISATION 2003
EQUITY DESIGN AU 33 (0)1 45 22 22 30